

UFR HAA  
Département d'anthropologie.

Année universitaire 2022/2023.

**Un refuge pour une nouvelle vie : Construction et re-construction d'une  
relation de parenté transpécifique.**

Présenté par YOUSFI Soraya.

---

Sous la direction de Gabail Laurent,  
Maître de conférences en anthropologie.

Mémoire présenté le 28/09/2023 devant :  
Gabail Laurent, Directeur du mémoire  
Anne-Sophie Giraud, membre du jury.

Mémoire de Master 2 mention Anthropologie.  
Parcours Anthropologie sociale et culturel.



# Un refuge pour une nouvelle vie : une relation de parenté transpécifique.

## Sommaire :

<i>Remerciements.</i>	<i>p. 4</i>
<i>Introduction.</i>	<i>p.5</i>
<u><i>Chapitre I : Des associations actives et organisées.</i></u>	<i>p.11</i>
<i>a) Une double description : Des activités internes aux associations.</i>	
<i>b) Lutte pour le territoire et lutte sur le territoire.</i>	
<u><i>Chapitre II : Un travail militant pour une parenté retrouvée ? Re-construire l'animal de compagnie.</i></u>	<i>p.38</i>
<i>a) Sociabilisation de l'animal de compagnie : un parcours d'éducation ?</i>	
<i>b) Un retour dans un nouveau foyer ?</i>	
<u><i>Chapitre III : Un statut controversé et en perpétuel basculement.</i></u>	<i>p.65</i>
<i>a) Un statut instable : Abandon, Maltraitance et Euthanasie.</i>	
<i>b) Une frontière en mouvement ? Débats et controverses sociétales.</i>	
<i>Conclusion.</i>	<i>p.99</i>
<i>Bibliographie.</i>	<i>p.105</i>
<i>Annexes.</i>	<i>p.109</i>

### **Remerciements.**

Je souhaiterais tout d'abord remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire, ainsi qu'à sa lecture et à sa relecture. Je tiens donc à remercier dans un premier temps mon encadrant de mémoire, Monsieur Laurent Gabail, pour l'aide et le temps qu'il a consacré à mes recherches, et l'attention particulière qu'il a porté à celles-ci pour me guider dans mon travail. Je remercie également ma famille qui sans même s'en rendre compte m'a énormément donné, ainsi que mes amies et collègues qui tout au long de mes recherches m'ont conseillée et aidée à finaliser ce projet. Ces femmes de sciences qui m'ont soutenue et encouragée quand j'en avais le plus besoin. Je continue en remerciant chaleureusement les personnes rencontrées sur le terrain, mes interlocuteurs et interlocutrices passionné(e)s qui m'ont permis au fil du temps de développer ce projet et qui y ont collaboré. Pour terminer, je ne peux me permettre d'oublier de remercier nos amis à quatre pattes pour leur coopération, et leur patience lors des longs moments de discussion avec leurs soigneurs et protecteurs.

## Introduction.

*“Les animaux ont des droits - le droit d’être protégés par l’Homme, le droit à la vie et à la multiplication de l’espèce, le droit de n’avoir aucune dette envers l’Homme”*  
Luther Standing Bear.

Les liens qui unissent l’homme et l’animal sont particuliers et complexes, tout autant empreints de souffrance que d’affect, voire d’un *amour fou*. Les animaux ont acquis avec le temps une nouvelle fonction, non plus seulement objet découlant d’une conception utilitariste, ils sont aujourd’hui considérés comme de véritables *compagnons* de l’homme. Les animaux de compagnie partagent de nos jours nos foyers et y sont totalement inclus, et plus encore ont imprégnés nos coutumes, leur accordant une place dans nos rituels mortuaires (B. Gaillemin, 2019).

Le bien-être de ces partenaires non-humains est alors devenu une préoccupation centrale dans nos sociétés modernes. En France, et ailleurs, une multitude d’associations et institutions se sont développées pour se mobiliser alors autour de ce projet qu’est la protection animale. Une évolution de la conscience accordée à la condition animale a donc conduit l’être humain à lui donner une place toute particulière dans nos représentations. L’engouement pour les animaux de compagnie en France comme nous la connaissons aujourd’hui débute surtout lors de la révolution industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle dans les sphères bourgeoises, c’est notamment ce que met en avant, l’historien, E. Baratay dans son ouvrage historique Le point de vue animal, publié en 2012. Le modèle de la famille évolue entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, découlant alors sur une « *lente intégration d’animaux de compagnie, en particularité le chien, [...], à tel point qu’on le considère maintenant comme un membre à part entière, à la fois enfant et ami* », (2012, p.38 à 39), et ce modèle se diffusera alors par les élites sociales : « *le processus a été analysé comme un phénomène culturel, le changement de statut étant une conséquence d’un nouveau rapport de l’homme à l’animal* », (p.39). Cette place dépend notamment de « *l’imitation sociale* », (*ibid.* 2012, p.40), déployée par les médias, conduisant au développement d’un « *sentiment de proximité* », (*ibid.*) avec l’animal. Cette montée au XIX<sup>e</sup> siècle de cet « *amour des bêtes* », (*ibid.*), conduit à devancer le caractère utile de l’animal.

Le mouvement de protection des animaux débute dans cette même période, soit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la création de la Société Protectrice des Animaux (SPA) fondée par Etienne Parisot et Pierre Dumont de Monteux, tous deux médecins, avec les encouragements du gouvernement de l’époque (G. Fleury, 1995). La SPA, a été créée dans un premier temps pour protéger les chevaux d’attelage des abus de leur exploitation. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les chevaux sont les principaux

moyens de transport de toutes les activités en France, considérés alors comme des outils de travail et non comme des êtres doués de sensibilité. Les conditions d'exploitation des chevaux est alors, pour le mouvement, leur principale préoccupation. Peu à peu, le combat va se développer, s'appliquant à de plus en plus d'espèces et faire naître d'autres associations.

Mais ce mouvement en France trouve son inspiration au Royaume-Uni. L'Angleterre est un des « *berceau des protestations morales relatives à la manière dont les hommes traitent les animaux* » (C. Traïni, 2011). Le pays est un des premiers à mettre en place des réglementations concernant la protection des animaux des mauvais traitements de l'homme<sup>1</sup>, et c'est en 1824, qu'est créée la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (Society for the Prevention of Cruaity to Animals - SPCA)<sup>2</sup>. Plus tard, ce mouvement se diffusera en France, qui développera alors une nouvelle vision de nos relations avec l'animal, et surtout l'animal familial, qui deviendra peu à peu l'animal de compagnie que nous connaissons aujourd'hui.

Pour en arriver à cette vision de l'animal de compagnie que nous possédons de nos jours, le mouvement de protection animale a dû lutter pour faire évoluer nos représentations, inscrivant une nouvelle forme de relation avec celui-ci dans notre histoire autant que dans notre législation. En effet, de nombreuses lois et décrets vont faire suite à la création de la SPA, faisant évoluer la condition animale ( Voir annexe n°1 – Chronologie). La loi Grammont est une des premières lois à être votée dans l'intérêt de l'animal de compagnie en 1850, et évoque ceci : « *seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques* ». Cette loi « *forme un pivot autour duquel s'organise une grande partie de l'activité protectrice* », (E.Pierre, 2007, p.66), car, en effet, on ne retrouve dans le droit français, à cette période, aucune loi évoquant la cause animale. Elle est alors vue comme un tournant concernant les conditions de vie des animaux domestiques par les acteurs de ce mouvement. De nombreuses lois vont être créées et appliquées au fil des siècles dans notre constitution, donnant à voir ce que C. Pelluchon, philosophe politique, nomme de « *zoopolitique* » : « *il s'agit de politiser la question animale en intégrant les intérêts des animaux dans la définition du bien commun* » (2017, p.15). Les peines encourues vont alors peu à peu s'alourdir pour prévenir des mauvais traitements sur l'animal. Ces lois instituées par le mouvement de protection animale qui s'est développé en France, vont pousser la population à

---

1 Une des premières réglementations à apparaître est la loi visant à protéger les moutons d'élevage, en 1635 en Irlande.

2 Cette appellation changera après le parrainage de la reine Victoria en 1840, où la SPCA deviendra la Royal Society for the Prevention of Cruaity to Animals.

concevoir une nouvelle vision de l'animal, mais également pousser les sciences naturelles et sociales vers l'étude de ce changement comportemental et sociétal, développant alors de nouvelles notions et concepts concernant les échanges entre ces partenaires.

Les recherches sur la relation entre l'homme et l'animal ne sont pas récentes et trouvent leur inspiration dans les recherches naturalistes, et surtout dans la notion même de domestication. Pendant longtemps, les sciences naturelles ont cherchées à mettre en avant une définition de la notion de domestication sans prendre en compte l'aspect culturel qui y est pour autant rattaché. Ce n'est qu'avec le développement de l'évolutionnisme et des recherches de C. Darwin<sup>3</sup>, qu'une nouvelle vision de la domestication est mise en avant. En effet, même si la zoologie s'est intéressée à la domestication, elle va s'en détourner rapidement. La raison de ce délaissement de la zoologie pour l'étude de cette notion est « *l'interaction de l'homme et la marque qu'elle laisse sur les animaux* », (J.P. Digard, 1990, p.35). Ce n'est donc qu'au XX<sup>e</sup> siècle, que les sciences naturelles et humaines vont se regrouper pour étudier cette relation. Les sciences humaines vont avoir un grand retard en ce qui concerne les recherches sur le développement de cette montée du « *zoocentrisme* », comme la nomme A. Franklin, (J. Michalon, 2015), et tout particulièrement l'anthropologie. Il est important pour comprendre cette relation, que je traduis comme *une relation de parenté transpécifique*, de reprendre la notion de domestication à l'origine de nombreuses théories et hypothèses.

Qu'est-ce que la domestication ? La notion de domestication est complexe à définir, mais est le plus souvent envisagée sous les traits d'une opposition au sauvage. Pourtant, de nos jours, cette frontière entre ce qui est domestique (*domus ; latin : maison*) et ce qui est sauvage ne peut plus être envisagée, car les espèces sauvages sont tout autant domestiques (NAC)<sup>4</sup>. On observe alors un « *aplatissement de tous ces degrés* », (J-L. Guichet, 2011, p.18), de proximité. L'espèce domestique, et plus encore l'espèce compagne, est définie de manière individuelle. Les recherches en anthropologie ont malgré tout permis de donner une définition à cette notion, qui est traduite comme un ensemble de processus par lesquels les humains ont fait, par sélection prolongée, évoluer certains animaux, créant des espèces différenciées de leurs congénères sauvages, à des fins variées. Pour ma part, la domestication est plus qu'un processus d'évolution, mais un processus d'intégration des animaux dans des rapports particuliers avec l'être humain, qu'ils soient utiles ou

---

3 Comment ne pas citer dans ce projet les recherches effectuées par C. Darwin, naturaliste, qui avec sa théorie de l'évolution a marqué tout le courant évolutionniste et naturaliste.

4 NAC est l'acronyme de « Nouveaux Animaux de Compagnie », cette catégorie inclut les espèces domestiques autres que les chiens et les chats, comme les lapins, les furets, mais également des espèces exotiques comme les serpents et les poissons. Pour ces derniers, il est souvent demandé de posséder une autorisation.

non. Des rapports, dans le cas qui nous intéresse, non matériels et affectifs. Ce qui est intéressant, c'est ce qui en découle, soit un rapport à double sens dans le processus domesticatoire : l'homme a un impact sur les animaux avec lesquels il coexiste et ces rapports ont aussi modifiés les sociétés humaines. Les espèces compagnes, comme le chien et le chat, sont de bons exemples quant à cette relation de « *coprésence non-qualifiée* », (*ibid.*, p.16), où les rapports *transpécifiques* conduisent à la modification de l'un comme de l'autre.

L'animal domestique a donc acquis un nouveau statut auprès de l'humanité. Une évolution en partie consécutive à la formation du mouvement de protection animale, qui, avec le temps, a pris de l'ampleur. Il est donc devenu un véritable compagnon du quotidien pour l'être humain, un membre de la famille, soit un individu au sein de notre société. Des échanges plus particuliers se sont donc formés, induisant une vraie relation que nous pourrions qualifier donc de *parenté transpécifique*<sup>5</sup>. Cette reconnaissance de l'animal de compagnie – et plus généralement des animaux – comme êtres sensibles, pouvant éprouver des émotions, pousse de nombreux acteurs à sa protection. Cette variation ou évolution de leur statut est en corrélation directe avec les changements socio-historiques et politiques opérés ces trois derniers siècles (E. Baratay, 2012), avec, comme nous l'avons vu, l'appui du mouvement pour la cause animale, formalisant un discours public concernant la condition animale comme l'exprime J. Michalon, (2013). Les associations de protection animale, toujours aussi nombreuses, continuent à se multiplier, notamment par la demande des pouvoirs publics. Cette *demande* est due au fait que ces animaux de compagnie, soit nos chiens et chats, sont de plus en plus nombreux à avoir besoin de ces associations sur nos territoires, un paradoxe pour les associations, car, comme nous l'avons exprimé, les mœurs ont évolué concernant nos relations à ces partenaires. Alors, comment se fait-il que le mouvement de protection animale existe toujours ? Comment fonctionne leur travail militant ?

Pour répondre à ces questions, nous nous tournerons dans ces recherches vers deux associations du Sud-ouest de la France, soit la SPA d'Ordan-Larroque et l'association du Gang des Matous à Auch<sup>6</sup>, dans le Gers. Cette double description que je propose ici permettra d'analyser de façon plus particulière le mouvement de protection animale et le travail des acteurs militants pour cette cause, mais également de montrer les différences organisationnelles et idéologiques qui composent la cause animale. En effet, il faut comprendre que le mouvement de protection animale

---

5 Le terme transpécifique est utilisé pour qualifier cette relation d'apparentée entre l'homme et l'animal, soit une parenté englobant deux espèces différentes conduisant à un échange particulier.

6 La ville d'Auch est la préfecture du Gers, mais aussi située au centre du département, elle sera alors souvent utilisée comme point de repère tout au long des descriptions.

ne repose pas seulement sur des principes institués, mais sur une multitudes de perceptions constituant les relations entre l'homme et l'animal. De plus, nous chercherons à montrer comment ces deux associations opèrent dans une zone rurale, soit le département du Gers, où la relation à l'animal de compagnie diffère un peu de celle que nous pouvons retrouver dans de grandes zones urbaines. Les animaux présents dans le département possèdent en effet un double statut, ils ne sont pas seulement animaux de compagnie mais participent également aux activités du territoire (chasse, gardiennage, ...). Les associations doivent alors s'adapter aux populations qui les entourent. Nous analyserons donc les relations qui se tissent au sein et autour de ces associations pour permettre de mettre en avant le travail des militants de la protection animale. En effet, la relation que nous entretenons avec nos animaux de compagnie dépend énormément de ces associations et institutions, et plus généralement du mouvement de protection animale, instituant des normes et règles de bonne conduite dans cette relation transpécifique.

Cette recherche que je propose ici, s'inscrit donc dans une démarche ethnozoologique, soit l'étude des rapports entre l'homme et l'animal, en passant par des groupes appartenant au mouvement de protection animale. À l'image des travaux réalisés par le sociologue et anthropologue, J. Michalon – qui a développé dans son article Fabriquer l'animal de compagnie. Ethnographie d'un refuge SPA, une description du fonctionnement particulier de la SPA de la Loire – mon travail va proposer une vision d'ensemble des activités de ces structures et associations d'accueil, tout en donnant une analyse des relations qui s'y développent, montrant alors de façon plus générale comment les associations de protection animale ont une influence directe sur nos rapports à l'animal de compagnie et surtout sur nos représentations de celui-ci. Mes recherches ne découlent pas seulement d'un travail purement scientifique des faits, mais d'une participation idéologique active de ma propre personne. En effet, cette relation que je propose aujourd'hui d'étudier au travers de ces deux associations est un sujet qui m'importe personnellement dans mon quotidien. Lors de notre première rencontre avec les responsables des deux associations, c'est d'ailleurs une des premières questions qui m'a été posée : « *Pourquoi travaillez-vous sur ça ?* », une question complexe pour moi, prise déjà dans cet environnement particulier de la protection animale. Pour y répondre, j'ai dû me décentrer de mes idées préconçues de ce mouvement et m'ouvrir davantage à l'idée de nouveauté. C'est au fil de discussions avec mes interlocuteurs (bénévoles, salariés, présidences, visiteurs), que j'ai enfin pu répondre à cette question : « Je veux ouvrir les portes de la protection animale pour analyser l'impact de celle-ci sur le monde qui l'entoure, et montrer par la même occasion le fonctionnement de ces associations devenues indispensables dans notre société ». Les éléments qui vont suivre m'ont été donnés pour la plupart

par mes interlocuteurs au sein des associations, le reste dépend d'un travail de fouille important sur les réseaux sociaux, sur les sites internet, ou encore par les médias diffusant les messages des associations. Un véritable travail de collaboration s'est développé avec chacun de mes interlocuteurs, exprimant alors le plus sincèrement possible leur opinion et leur inquiétude, lors d'entretiens ouverts et de ma présence en tant qu'observant. J'ai essayé au travers de ce projet de recherche de mettre en avant cette parole des protecteurs et de l'analyser, découvrant alors qu'un rôle bien spécifique leur est donné dans cette *relation de parenté transpécifique* dont dépendent l'homme et l'animal de compagnie.

En effet, les associations de protection animale ont une place particulière quand on parle de la relation entre les hommes et les animaux de compagnie. Mais alors comment le mouvement de protection animale influence nos relations avec l'animal de compagnie ? Quel rôle ont-ils dans cette relation complexe ? Comment cela se traduit-il dans leur travail militant ? Et qu'est-ce que cela suppose et induit socialement ?

Nous commencerons tout d'abord par décrire ces deux associations, mettant en avant leur organisation et leur fonctionnement pour replacer chaque individu au sein de ces corporations militantes. Cette description, permettra par la suite de mettre en lumière le travail effectué par ces structures d'accueil et montrera les tenants et les aboutissants de celui-ci. Pour cela, nous arpenterons le parcours des animaux de compagnie de leur arrivée au refuge jusqu'à leur adoption par de nouveaux foyers. Pour finir, nous reviendrons sur le fondement même de ce travail militant, soit les situations où l'animal de compagnie est mis en danger ou retiré de son foyer, pour donner, de façon plus large, l'impact de ces associations dans la société. Cette analyse de la lutte opérée par les associations de protection mettra en avant les débats modernes concernant la relation à l'animal de compagnie et ce qu'elle impose, suppose et induit socialement.

## Chapitre I. Des associations actives et organisées.

*“La protection de l’animal, c’est au fond le même combat que la protection de l’homme” -  
Marguerite Yourcenar.*

Les sociétés protectrices des animaux sont nombreuses sur le territoire français, et s’organisent sous différentes instances. Elles œuvrent chaque jour pour permettre à des millions d’animaux de retrouver un foyer et les sauver de la maltraitance. Mais comment fonctionnent-elles vraiment en leur sein ? Comment sont accueillis les animaux intégrant ces structures ? Et quelles relations entretiennent-elles avec la population locale qui les entoure ? Mon ethnographie se concentre sur deux associations du Sud-ouest de la France, et plus précisément dans une zone rurale, soit le département du Gers. Nous analyserons, par une double description, comment ces micro-sociétés s’organisent autour d’un même projet, soit la protection des animaux, et quelle place ont les acteurs qui œuvrent au sein de chaque association. Nous verrons également comment sont inclus les animaux au sein de chacune d’elles. De plus, ces groupes ne sont pas renfermés sur eux-mêmes, ils communiquent avec la population et ont un impact sur les communes qui les entourent. Nous observerons sous forme de cas particuliers comment les acteurs de la protection animale agissent sur le territoire et quelles relations se tissent au travers de leurs actions.

### a) Une double description : des activités internes.

Pour comprendre les enjeux qui se tissent au sein même de ces associations de protection animale, il faut d’abord comprendre leur organisation, leur fonctionnement, et le rôle attribué à chaque groupe d’individus au centre de ces corporations. C’est également le travail que j’ai dû faire lors de mon entrée sur le terrain : tirer les grandes lignes de l’organisation spatiale et temporelle de chaque association pour en comprendre les tenants et aboutissants au travers de schémas et d’une ethnographie pure des lieux et des gens. Pour cela, nous allons ici opérer à une analyse de leur fonctionnement sous forme de double description portant chacune sur une association, soit la SPA de Ordan-Larroque d’un côté et l’association du Gang des Matous de l’autre, ayant toutes deux une organisation différente menant pour autant à un but commun.

- **La SPA du Gers, organisme institué et structure dominante :**

Commençons donc par la SPA du Gers, association instituée et structure dominante dans la région. Créé en 1957, la SPA du Gers voit le jour après une rumeur d’épidémie de rage dans la ville

d'Auch. Pour faire face à cet événement les autorités de l'époque décident de faire abattre tous les animaux errants, mais des personnes concernées et émues par le sort qui leur est réservé fonde le refuge. La SPA est aujourd'hui une association à vocation départementale, elle regroupe donc toutes les communes de la région pour l'accès à la fourrière. Implantée depuis 2018 à Ordan-Larroque, elle était à la base située à Pavie depuis 1985, ville en périphérie d'Auch, dans la zone des traitements des déchets. Par besoin de place pour les déchets et améliorer la déchetterie et leurs traitements, la SPA devait être déplacée. La présidente de l'époque, Janine Alliot, a donc fait appel aux élus locaux pour l'aider à sauver cet établissement qui allait disparaître. L'ancienne SPA était construite de manière rudimentaire à l'époque par des passionnés voulant protéger ces animaux sans foyer. Alain Broseta, l'actuel président de la SPA, était un des premiers à réagir, étant à ce moment-là lui-même maire d'un des villages du département. Par une coopération des communes, un terrain fut trouvé à Ordan-Larroque, vendu par une passionnée des animaux, à un bon prix. La structure est placée à l'extérieur du village, et presque isolée sur le bord de la nationale, entourée d'un petit bois surplombé par une pile galo-romaine que l'on aperçoit depuis le site. La position de la SPA est très importante, car elle doit être, de préférence, positionnée au centre du département pour être accessible à toutes les communes, le choix de s'implanter dans ce village de moins de neuf cent habitants, situé à vingt minutes d'Auch, permettait au refuge de rester accessible au plus grand nombre, comme l'explique la nouvelle direction. De nombreuses réunions publiques ont alors été faites pour aboutir à un tel projet. En effet, le site devait répondre aux attentes du refuge mais également à la demande des élus d'Ordan-Larroque. Des études du bruit ont été réalisées pour pouvoir s'installer, une SPA étant très bruyante, il fallait pour le bien des citoyens que l'emplacement du lieu soit idéal pour éviter la propagation des nuisances. Cette étude était importante pour prévenir les potentiels problèmes de voisinage avec les habitants. La SPA, grâce à ces nouveaux locaux s'est développée et possède de nos jours une plus grande capacité d'accueil. Aujourd'hui, la structure possède une capacité d'accueil de 145 individus, soit trois chiens par box. Malgré tout, les animaux ne sont jamais à trois dans une seule box, et la directrice estime alors sa capacité d'accueil entre 80 et 90 chiens pour le refuge. Pour les chats le calcul est plus compliqué car cela dépend de beaucoup plus de facteurs (chatons, maladie, etc.). Cette SPA, même si elle ne fait pas partie des plus grandes, possède un espace d'accueil assez important, malheureusement cet espace n'est jamais suffisant, comme l'exprime les dirigeants lors de notre première rencontre, l'arrivée des animaux au fil du temps étant de plus en plus massive. La structure possède de nos jours environ huit hectares consacrés entièrement aux animaux. On y retrouve le bâtiment principal qui héberge l'accueil et les bureaux de la SPA, mais également la réserve, ainsi que l'infirmier et la chatterie. L'infirmier est inaccessible selon les règles d'hygiène, mais la chatterie, au même titre

que le chenil, est accessible à la visite. Cette chatterie se compose d'un extérieur totalement fermé par du grillage, où on y retrouve des branches d'arbre qui servent d'arbre à chats (structures à plusieurs niveaux constituées de différents matériaux). De plus, les chats peuvent sortir et rentrer à leur guise par la chatière qui est placée sur la porte menant vers un espace intérieur où des niches ont été aménagées, des cachettes qui plaisent à cette espèce. On retrouve également de nombreux parcs clôturés permettant aux chiens de sortir de leurs boxs. Certains de ces parcs ont été construits il y a peu, permettant de multiplier l'espace de sortie des animaux et les plus grands parcs sont équipés à la manière de parcours, sous différentes thématiques (parc aventure ; cache-cache ; agility ; confiance), on peut remarquer que de nombreux jouets jonchent les pelouses. Les boxs, de leur côté, sont réparties en deux demi-cercles conjoints et les espaces y sont découpés. En effet, la SPA possède un double statut celui de refuge évidemment mais aussi de fourrière, ces deux espaces étant séparés physiquement par des écriteaux. Les boxs sont construits de manière à abriter les animaux du mauvais temps. Chaque espace, construit en ciment, est composé généralement d'un panier pour chien, ainsi que du nécessaire pour l'animal (gamelles, jouet, couverture, etc.). Un dernier parc est situé à l'écart des visiteurs, celui-ci est dédié aux « chiens mordants », et est inaccessible pour les personnes non salariées. Le développement spatial de la SPA, permet un accueil plus important d'animaux, dans de meilleures conditions. Mais il est également essentiel de rappeler que sans ses multiples partenaires, ces acteurs qui chaque jour œuvrent pour une cause commune, la structure ne pourrait pas fonctionner.



Illustration 1: Photographie de la SPA du Gers - cc Yousofi Soraya

Aujourd'hui, la SPA regroupe en son sein de nombreux acteurs, œuvrant chaque jour au bon fonctionnement de celle-ci. Les individus évoluant sur le site de la SPA sont nombreux, on y retrouve quarante acteurs au total, dont sept salariés, et généralement une quinzaine de bénévoles actifs et réguliers, sans compter ses dirigeants et les membres de l'administration. La structure est donc gérée sous forme de hiérarchie verticale avec à sa tête une direction. Ceci est important à retenir pour comprendre les différences organisationnelles et relationnelles entre cette structure et l'association du Gang des Matous. Tout d'abord, présentons la direction, et pour comprendre qui ils sont, il faut remonter à un an de cela. Après quelque temps passé sur le terrain avec les associations et les familles d'accueil, je me suis rendue compte que de nombreux préjugés s'étaient fondés sur la SPA et sa présidente, dont je tais volontairement le nom. Moi-même, j'avais pu remarquer que le dialogue avec cette personne était compliqué, voir absent, lors de la première année de terrain. Mais ces récriminations de la part des associations furent malheureusement mises au grand jour le jeudi 28 avril 2022 par un article du journal local mettant en avant la mise en examen de la présidente de la SPA pour abus de confiance et complicité d'atteinte volontaire à la vie d'un animal. Après cette controverse, qui marque alors tous les acteurs de la protection animale dans le département, une nouvelle élection a été faite pour nommer le nouveau dirigeant de la SPA. Alain B. est alors contacté, étant, comme nous l'avons vu, un des acteurs de la construction de cette nouvelle structure : « *Je voulais prendre ma retraite moi, mais je ne voulais pas perdre dix ans de travail... donc me voilà* » [Entretien avec la Direction de la SPA], il est alors nommé président de la SPA. Ami des animaux depuis tout petit, la SPA a une grande importance pour lui. Il m'explique que déjà étant jeune quand il devait aller garder les chèvres son chien était toujours avec lui. Sa relation et sa passion avec et envers ces animaux de compagnie n'est pour lui pas nouvelle. Le président est à la tête donc de l'association et en est le représentant. Il est la personne habilitée à représenter l'association dans les actes de la vie civile. Mais il n'est pas le seul dirigeant, car on retrouve également une directrice. Margaux Ochoa, à la base simple employée, est devenue directrice de la structure à ses côtés. Son évolution au sein de la structure est très intéressante car cela montre qu'il existe bien une hiérarchie que je nomme ici de verticale entre les acteurs, une pyramide<sup>7</sup> au sein d'une institution que l'on peut gravir, ce qui est moins visible dans l'association suivante. Son rôle, contrairement au président, est la gestion des équipes, elle passe beaucoup de temps sur le terrain auprès des animaux et des acteurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles. Ces deux personnes, pour qui les animaux est une réelle passion, une partie de leur vie, sont aujourd'hui à la tête de cette association départementale dans le Gers.

---

7 Ici le système pyramidal n'inclut pas une logique de pouvoir, mais davantage une idée d'habilitation de ces acteurs au sein de la structure.

On peut ensuite *découper* cette institution sous trois groupes d'acteurs. Les salariés, tout d'abord, pour suivre cette idée de « hiérarchie », sont présents tous les jours sur le site, leur activité principale est le nourrissage, les soins et le nettoyage des chenils, ainsi que l'accueil des visiteurs. Ils sont employés par la structure comme agent animalier<sup>8</sup>, et doivent donc s'assurer du confort de chacun d'eux. En effet, ces agents, conformément aux règles imposées d'hygiène et de traitement des animaux, doivent suivre les consignes liées au type d'alimentation, au dosage et à la fréquence de nourrissage pour chaque animal ; ils doivent aussi s'assurer de la propreté du lieu de vie des animaux (boîtes, chatterie, infirmerie, parcs,...) ; et leur prodiguer les soins vétérinaires dont ils ont besoin quand il le faut. Leur mission est aussi de veiller à la bonne cohabitation des animaux et de prévenir les risques relatifs à cela. Ces activités se déroulent généralement le matin, quand la SPA est fermée, permettant aux animaux et aux soigneurs de profiter du calme, la SPA n'ouvrant ses portes qu'en fin de matinée. Mais leur tâche ne s'arrête pas là, ils doivent aussi entretenir les espaces verts pour permettre aux bénévoles de profiter du lieu avec les animaux, mais également d'offrir aux futurs adoptants un lieu agréable lors de leur visite. Visites qui sont obligatoirement accompagnées par un des agents animaliers, car une des particularités de cette SPA est que celle-ci n'est pas ouverte au public sans accompagnants. Effectivement, les agents présents sur le site guide les potentiels futurs adoptants lors de leur recherche, répondant à leurs questions et les conduisant selon leur mode de vie vers l'animal avec lequel, peut-être, ils pourront repartir. Ils sont aussi des référents pour les bénévoles. Les bénévoles et les agents animaliers travaillent ensemble et se complètent d'une certaine façon. Les bénévoles aident les soigneurs pour les balades des chiens et les soigneurs par leur présence constante dans la structure renseignent les bénévoles, notamment sur les animaux nouvellement arrivés. En effet, certains animaux ne peuvent, au début, pas forcément être baladés par certains bénévoles. De plus, ce poste demande alors une grande polyvalence, car leur statut d'agents animaliers leur permet d'intervenir également lors des saisies de maltraitance auprès de leur directrice. En effet, les bénévoles contrairement aux salariés n'ont aucun droit administratif de participer aux saisies. La présence de ces soigneurs est importante pour la structure, car ces personnes évoluent continuellement auprès des animaux qui ont été recueillis, malheureusement peu nombreux pour effectuer les sorties, ils sont aidés par les bénévoles.

Les bénévoles ont un statut plus particulier, en effet, ces acteurs sont présents comme leur nom l'indique à titre gratuit au sein de la structure. Ils ne possèdent pas le statut de professionnels animaliers, et n'ont donc pas le même rôle que les salariés. Lors de leur entrée à la SPA, les bénévoles doivent signer une convention, celle-ci fixant les règles et les missions du bénévole concerné relatives aux demandes et aux valeurs de l'association. Cette convention permet aussi à la

---

8 On leur attribue aussi le nom de soigneur animalier.

structure de se protéger et protéger les acteurs en cas d'accident : les bénévoles doivent alors posséder une assurance de responsabilité civile pour être enregistrés au sein de la SPA (Voir annexe n°2 – Convention d'adhésion des bénévoles). Ces bénévoles, relativement à leurs missions, se concentrent essentiellement sur l'animal et ne se *préoccupent* pas des aspects administratifs, des soins aux animaux, ou encore du nourrissage, de la gestion des ressources, ou des animaux ayant un comportement « agressif ». Les bénévoles s'occupent principalement des balades et des activités pour les animaux dans l'après-midi, leur rôle est de permettre à ces animaux de « prendre l'air », et de leur offrir un moment de sociabilisation. Le travail de ces acteurs est totalement dédié aux animaux. C'est par eux que passe le bien-être animal : « *Sans les bénévoles, ce ne serait pas possible* » [Entretien avec la Direction de la SPA], m'expliquent les dirigeants. N'étant pas tous présent sur le site chaque jour, les bénévoles se relaient et communiquent entre eux de deux manières, soit par leurs propres moyens (téléphone, réseaux sociaux, etc.), soit par tableaux, je m'explique. Les bénévoles possèdent un tableau blanc où sont référencés tous les chiens présents en refuge. Par ce tableau, les informations peuvent circuler : date de dernière sortie ; problème de santé ne permettant pas sa sortie ; comportement face aux bénévoles ; etc. comme me l'explique Christelle, bénévole à la SPA.

« Soraya: Je voulais vous demander par rapport au tableau des bénévoles que vous avez au niveau de l'infirmierie... Quand vous sortez les chiens, vous le marquez ?

Christelle : Alors on a un tableau avec donc une colonne pour les dates, on marque le chien qui a été sorti. Donc soit on le marque après, soit on le marque avant c'est selon les préférences de chacun et puis il y a une petite colonne pour les informations qui seraient intéressantes pour les autres bénévoles, donc heu on communique les informations comme ça, on met les choses qui pourraient être intéressantes par rapport à tel ou tel chien. », [Entretien avec Christelle, bénévole SPA].



Illustration 2: Tableau des bénévoles. cc. Yousfi Soraya.

Ce tableau est important, car il permet à chacun de savoir ce qu'il a à faire et surtout de permettre à tous les chiens de sortir et d'éviter les *doublons*. Les bénévoles se réfèrent à ce tableau généralement à leur arrivée. C'est ce que m'explique Élodie, lors de notre entretien, toujours accompagnée par sa fille, Eleanor. Eleanor est une jeune fille de dix ans, c'est elle qui a poussé sa mère à devenir bénévole à la SPA. N'étant pas majeur, c'est sa mère, Élodie, qui s'est inscrite à la SPA en tant que bénévole permettant alors à sa fille de l'accompagner tous les mercredis après-midi. Élodie me donne alors le déroulement de leur programme général quand elles sont présentes à la SPA.

*« Soraya : Quand vous arrivez à la SPA, généralement vous y faites quoi ?*

*Elodie : En fait le déroulement d'un mercredi après-midi ?*

*Soraya: Oui, par exemple oui.*

*Elodie : Quand on arrive déjà, il y a un tableau où il y a le chiffre du box, et sa date de dernière balade qu'il a fait. Voilà, on regarde tout ça et en général on essaye de sortir les chiens qui ont eu la dernière date de sortie la plus loin, pour remonter au plus récent, voilà. »[Entretien avec Élodie, bénévole à la SPA].*

Les bénévoles, de tout âge, vont participer au bien-être de tous les animaux, chiens comme chats. Ils travaillent en équipe avec les soigneurs animaliers et sont, tous deux, les acteurs principaux du bon fonctionnement de la structure. Même si l'association possède un système organisationnel de commandement très hiérarchisé, ainsi que des rôles distribués selon le statut de chacun, tous sont libres d'apporter leur expérience personnelle dans la structure. Aujourd'hui, la nouvelle direction, essaie d'introduire un nouveau fonctionnement, que ce soit au sein de ses équipes, que de la structure, avec notamment la création de nouveaux espaces pour les animaux, de nouveaux projets, etc. Mais la structure dépend également de l'intervention d'autres acteurs. Des acteurs que je nomme d'extérieur à l'association, puisque ceux-ci, ne travaillent pas quotidiennement dans la structure.

Il existe donc également de multiples agents extérieurs à l'association, qui amènent des services plus que nécessaires à celle-ci : vétérinaires ; ostéopathes ; toiletteurs ; éducateurs ; etc. sont autant d'acteurs à prendre en compte. La SPA ne possède aucun vétérinaire en son sein, elle fait alors appel à des vétérinaires du département. Leur rôle est de dresser le bilan de santé de chaque animal lors de leur entrée à la SPA et à long terme, pour permettre aux salariés de prodiguer les soins adéquats. Les vétérinaires ont un rôle plus qu'important dans l'association, car ce sont eux les premiers à intervenir auprès de ces animaux : stérilisation, vaccination, premier soin,... D'autres

acteurs comme les ostéopathes sont appelés à intervenir sur certains animaux comme les chiens âgés ou ayant subi des traumatismes. L'ostéopathie canine est une médecine manuelle douce qui permet de soulager les animaux et est à usage curatif, préventif ou encore complémentaire aux autres soins prescrits. De nos jours, énormément de propriétaires d'animaux font appel à cette médecine douce pour les soulager. Pour finir, on retrouve aussi des éducateurs canins, le plus souvent de gendarmerie, qui viennent prêter main forte lorsqu'un chien est, on pourrait dire, *indiscipliné*. Ces acteurs ont tous un rôle à jouer au sein de la structure et permettent à celle-ci de fonctionner correctement et surtout d'accueillir les animaux qui en ont besoin.

Mais comment cela se passe-t-il du côté des animaux ? Comment s'organisent-ils pour accueillir les animaux qui entrent au sein de la structure et quels en sont les causes ?

L'entrée à la SPA ne prend pas la même forme pour tous les animaux. En effet les causes et les raisons de leur présence dans la structure sont multiples. Lors de leur arrivée à la SPA les animaux sont inscrits administrativement sur le *registre des entrées*. Ce registre permet de garder une trace de leur passage au sein de la SPA, ce qui est obligatoire pour tout animal, chien comme chat. Le registre va prendre en compte les causes de leur arrivée : abandon, errance, saisie, etc. mais également d'autres informations – quand cela est possible – comme leur âge, leur état de santé, leur race, etc. Les motifs d'entrée de ces animaux sont aussi divers que leurs propres histoires personnelles. Selon ces causes, les animaux sont placés dans différents endroits sur le site. Des espaces que l'on peut catégoriser, et qui sont découpés spatialement sur la structure. Pour comprendre le fonctionnement des agents sur le site il faut donc replacer spatialement ces animaux.

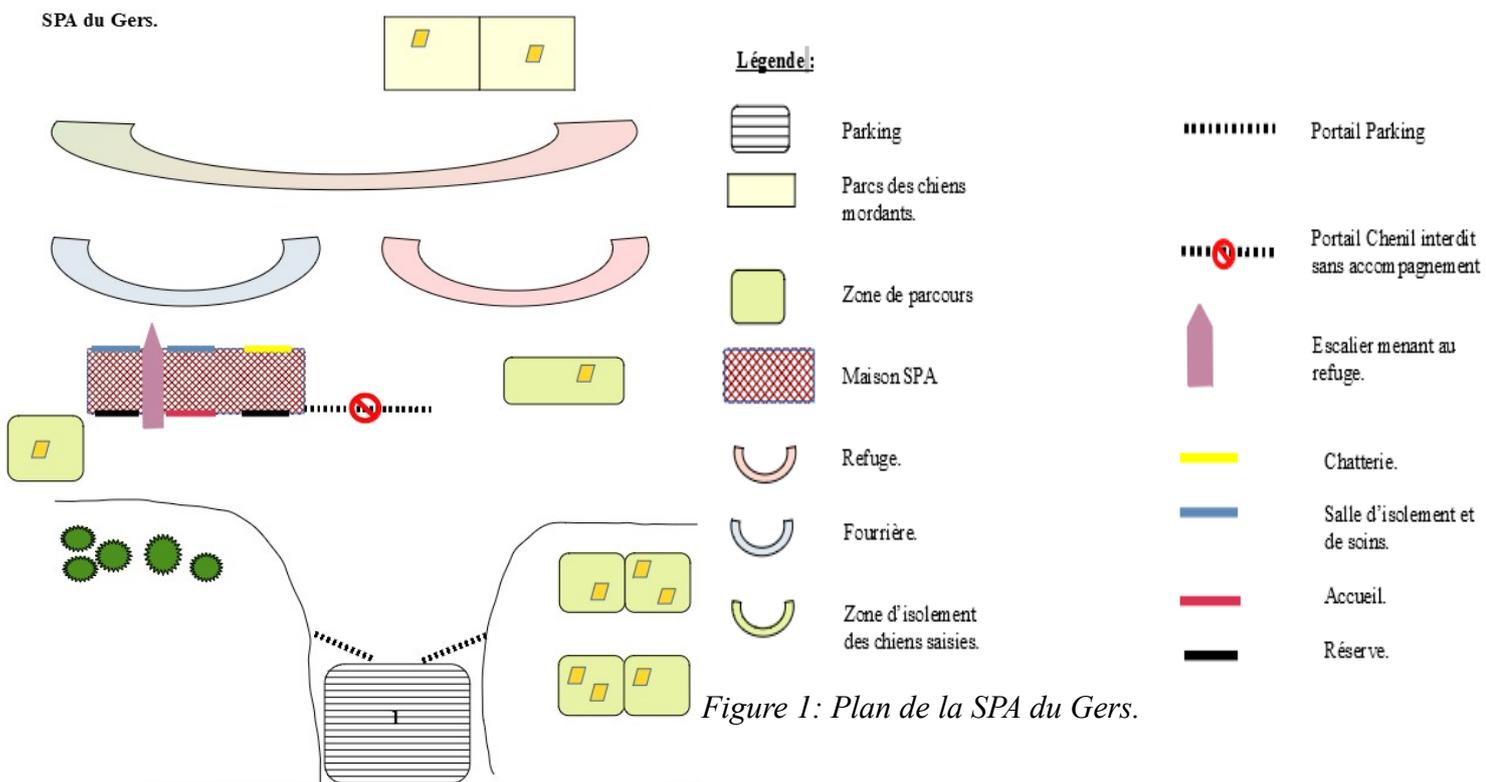
Les animaux *errants*, tout d'abord, sont ceux qui ont été ramenés par des particuliers ou retrouvés dans les campagnes. Ces animaux – qui sont généralement des chiens dit *vagabonds* pour la plupart et chats errants – passent donc, pour commencer, par un vétérinaire. Celui-ci va chercher s'ils sont porteur ou non d'une puce d'identification (soit une carte d'identité interne) ou d'un tatouage, pour permettre de retrouver son propriétaire. Il est ensuite amené à la fourrière et enregistré sur une décharge avec heure et date de son arrivée. À partir de ce moment là, l'animal est placé sous le régime des dix jours, cela signifie que le propriétaire a dix jours environ pour venir récupérer son animal, et si celui-ci ne se présente pas, alors l'animal devient juridiquement la propriété de la SPA et donc appartient à la structure. C'est alors qu'ils sont seuls décisionnaires de son futur.

Pour continuer, concernant les animaux *abandonnés*, cela est plus compliqué. Ces animaux appartiennent à un foyer déterminé et les causes d'abandon sont multiples, parfois perçus par les agents comme malheureux mais compréhensibles et d'autres fois comme inconcevable. Les

propriétaires qui viennent abandonner leur animaux doivent passer par l'accueil du refuge, si la structure accepte – ce qu'ils font en général si le propriétaire ne trouve pas d'autres solutions pour faire adopter l'animal – ils doivent alors remplir un document administratif cédant définitivement leur animal (Voir annexe n°3 – Contrat d'abandon), et également régler les frais d'abandon. Une fois que l'animal rejoint la structure l'ancien propriétaire ne peut plus se rétracter, l'animal appartient à la SPA jusqu'à ce qu'une nouvelle famille l'adopte, et est alors placé en refuge.

Une autre raison d'entrer au refuge pour les animaux est la *saisie*. Une saisie comme son nom l'indique, est le fait d'enlever à un propriétaire, considéré comme maltraitant, son animal. Il est par la justice jugé inapte à s'occuper de son animal. Les saisies sont effectuées par demande des services vétérinaires, ce service s'occupe de traiter les dénonciations de cas de maltraitances et une fois la demande enregistrée et traitée par ce service – et si la situation déclarée demande une intervention – les associations sont contactées pour intervenir auprès des gendarmes chez le propriétaire maltraitant. Ces animaux rejoignent ensuite les associations disponibles et sont enregistrés dans la structure. Lors de leur arrivée, ces animaux sont placés en salle d'isolement pour les chats, pour éviter la contamination entre congénères (SIDA, Typhus, Coriza), et dans des box à l'écart pour les chiens. Cet isolement permet d'une part aux animaux de se détendre après leur saisie et d'autre part de permettre aux vétérinaires de passer les voir pour dresser un bilan de santé de l'animal. Pour finir, dans des cas plus particuliers comme celui de mères avec des chiots ou enceintes, cela leur permet de pouvoir finir leur grossesse ou allaitement à l'écart de l'agitation.

Mais il existe une dernière catégorie d'animaux qui demande une certaine habilitation de la part des associations, je parle ici des chiens *mordants*. Les animaux saisis à leur propriétaire après avoir mordu sont amenés en fourrière par décision de justice et isolés. Le temps de la procédure de jugement les soigneurs animaliers, qui sont les seuls à pouvoir les approcher, vont essayer de les sociabiliser et le vétérinaire va fournir des rapports sur l'animal et son état psychologique et social. Le dernier mot est tout de même donné par la justice. Si la justice décide de leur laisser la vie, c'est à la SPA par la suite qu'en revient la charge. La plupart du temps ces animaux sont euthanasiés car il ne sont pas « *adoptables* ».



Les animaux, une fois enregistrés dans l'association, et pour certains une fois l'isolement passé, rejoignent le refuge. Les animaux placés dans le refuge, sont prêts pour une adoption, mais là encore, on retrouve de nouvelles *sous catégories* comme les animaux que nous pouvons nommer de « normaux » ou encore placés sous le sigle « SOS ». Les animaux dits « normaux », tout d'abord, sont proposés à l'adoption et n'ont aucun problème apparent, ils n'ont généralement aucune maladie, et sont d'un âge que l'on pourrait dire *acceptable*. À l'inverse, on retrouve les animaux placés sous « SOS », dont l'adoption est urgente. Ce sont des animaux qui ont généralement des problèmes comme des maladies chroniques ; qui sont atteints de pathologies ; qui sont d'un âge avancé ; qui sont atteints de détresse émotionnelle, ou encore qui sont présents à la SPA depuis trop longtemps. Mais une autre caractéristique est étonnante : le département concerné est très rural et possède énormément de groupements de chasseurs, et ces chasseurs ont bien évidemment avec eux pour les accompagner, un chien. Ces chiens font généralement tous partie de la grande famille des chasseurs courants (Cocker, Fox, Épagneul, Bouvier Bernois,...). Pour autant, la SPA accueille de nombreux « courants », et ces animaux sont très peu adoptés et restent très longtemps dans la SPA. La plupart d'entre eux sont des « *vagabonds* » et sont récupérés par le biais de la fourrière, c'est-à-dire que les propriétaires sont inconnus. Malheureusement, ces chiens sont très peu adoptés paradoxalement à ce que nous pourrions croire, et ces animaux sont alors placés sous le sigle des « SOS ». Ce sigle permet de signaler aux potentiels futurs adoptants que l'adoption de l'animal se

fait sous don libre. Le futur maître ne verse alors pas les mêmes frais d'adoption que pour un autre chien dit « normaux ». Cela permet à ces animaux de partir généralement plus vite car leur adoption est définie comme urgente par les soigneurs animaliers.

Nous allons maintenant parler des chats, car même s'ils suivent à peu près le même parcours d'entrée que les chiens, comme nous avons pu le voir, le leur possède certaines particularités. On peut différencier les chats rentrant au refuge selon certaines catégories. Comme pour les chiens, on retrouve les chats saisis de maltraitances, les chats abandonnés et les chats errants. C'est cette dernière catégorie qui est particulière et qui prend en compte notamment les chats sauvages qui ont un statut plus spécifique. Les chats considérés comme « sauvages », qui sont récupérés dans les rues des communes environnantes, sont placés dès leur arrivée en isolement pour être stérilisés, castrés et vaccinés, ceux qui auront les meilleures chances de survie seront relâchés dans leur commune, là où ils vivaient. Cette initiative est un grand projet qui existe depuis quelques années contre la prolifération de l'espèce et pour la protection de cet animal souvent porteur du SIDA. Mais nous reviendrons sur cette question plus en détails avec l'association du Gang des Matous. À l'inverse, ceux qui sont favorables à l'adoption, rejoindrons plus tard la chatterie (refuge pour chat) pour l'adoption.

Malheureusement, ces dernières années sont marquées par la prolifération de ce qu'on appelle le Typhus. Le Typhus du chat (ou panleucopénie féline), est une maladie infectieuse, décelée le plus généralement chez les chatons. Cette maladie, qui est due à un parvovirose, se transmet très facilement par contact oro-nasal via des sécrétions ou excréments. L'infection étant très rapide, l'animal, soit les chatons qui en sont les principales victimes, en succombent rapidement. Mal vaccinée pour ces jeunes chats, cette maladie fait des ravages depuis quelques temps dans les refuges. De nombreuses SPA et associations, comme la SPA d'Ordan-Larroque, pour éviter tout problème d'épidémie et protéger les chats n'en étant pas atteints, choisissent généralement l'euthanasie de ces jeunes porteurs. D'où l'importance pour eux de la phase d'isolement par encagement<sup>9</sup>. Pour les chats, ce passage est obligé pour éviter les propagations de maladies. Les chats sont donc soumis, contrairement aux chiens, à plus de contraintes sanitaires lors de leur arrivée. De plus, leur prolifération est aussi moins contrôlée. Nous avons déjà tous croisé des chats dits « sauvages » errant dans les villes et villages sans avoir vraiment de foyer propre. Ces chats sont alors libres de se reproduire s'ils sont, comme le disent les vétérinaires, « entiers »<sup>10</sup>.

---

9 L'encagement est le fait d'enfermer un animal dans une cage. Ici l'encagement est sanitaire pour les chats.

10 « Entier » signifie que l'animal n'a pas été stérilisé ou castré. Cette une manière de définir un animal qui peut se reproduire.

Alors comment les SPA s'en sortent-elles face à ces populations ? La SPA n'est pas seule sur le territoire, d'autres associations existent pour permettre d'avantage de points d'accueil pour ces animaux, des associations qui parfois se sont spécialisées dans l'accueil d'une seule espèce.

- **Le Gang des matous, collectif militant et association engagée.**

Le Gang des matous est une association de protection féline créée en 2019 par ses membres. Situé à Auch, ce collectif ne possède aucune structure d'accueil pour les potentiels futurs adoptants, et pour cause cet organisme travaille uniquement avec des familles d'accueil, soit essentiellement avec des bénévoles, des personnes engagées collectivement dans un même but, la protection de ces animaux. De sa directrice aux familles d'accueil, tous œuvrent gratuitement dans l'association. Leur directrice, Lilou, avait comme projet d'ouvrir une « antenne » à Auch par le biais d'une autre association pour s'occuper des chats de cette agglomération. Malheureusement, le projet ne pouvant pas aboutir du fait de divergences avec les anciennes associations dans lesquelles ces militantes ont pu déjà œuvrer, elle a décidé donc, avec une poignée de militantes de la protection animale, de fonder cette association. Après avoir « mûri », comme elle l'exprime, ce projet pendant un an, elles se sont lancées dans la création de ce collectif à but non lucratif. Cette association, ainsi que les nombreuses autres sur le territoire, permettent de *soulager* le travail de la SPA du Gers. Malgré tout, leur fonctionnement n'est pas exactement le même. En effet, l'association présentée ici, contrairement à la SPA, ne possède aucun salarié, même s'il existe une présidente, celle-ci est bénévole au même titre que les autres membres de l'association et est aussi famille d'accueil. On pourrait alors parler d'une organisation horizontale se fondant sur le principe de projet et travail commun, où tous sont concernés au même titre, « *le système pyramidal me déplaît assez, je trouve qu'on travaille mal comme ça...* », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].

L'association, même si elle est très jeune, possède de nos jours de nombreux adhérents en son sein : on dénombre environ une quinzaine de familles d'accueil et de nombreux bénévoles participant à leurs niveau aux demandes du collectif. Le noyau central de l'association se compose de familles d'accueil, comme l'exprime la présidente de l'association, « *Parce que une famille d'accueil s'est le prisme par lequel fonctionne l'association, sans famille d'accueil on est rien...* » [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou]. Mais qu'est-ce qu'une famille d'accueil et qu'est-ce qui les différencie des autres bénévoles comme ceux de la SPA ? À la différence des bénévoles présentés plus tôt, les familles d'accueil n'interviennent pas au sein d'une structure. En

effet, l'association ne possède aucun bâtiment d'accueil pour les animaux. Ce point est très important à relever pour la suite, car tout se passe dans la sphère privée de ces bénévoles pas comme les autres. Comme pour la SPA, les familles d'accueil doivent remplir et signer un contrat d'engagement auprès de l'association, elles sont alors les garantes du bien-être et de la sécurité de l'animal qui leur est confié. Leur rôle est donc de prendre soin des chats au sein même de leur propre foyer, jusqu'à ce que celui-ci soit adopté. Les soins, le nourrissage, la propreté, la sociabilisation, etc. les familles d'accueil s'occupent de tout. L'association prend en charge de son côté certains frais, comme la nourriture et les soins vétérinaires. Cette organisation leur permet de ne pas procéder à l'encagement des animaux, sa présidente refusant catégoriquement de devoir les mettre en cage :

*«Lilou : les familles d'accueil c'est le bien le plus précieux en fin de compte, si on peut penser en un bien, que l'association possède. Sans famille d'accueil rien. Parce que moi l'histoire du refuge, de mettre les animaux en cage, etc., jamais. Voilà, un animal n'a pas à vivre enfermé dans une cage. Non, non, non, sinon on a qu'à y aller nous aussi.»[Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

On remarque alors ici que l'animal est positionné par la présidente comme un égal à l'homme, si celui-ci est enfermé alors nous aussi, être humain, nous n'avons qu'à dormir dans une cage. L'encagement pour l'association est très rare et est même absurde dans leur conception de la protection. S'il doit y avoir un isolement de l'animal, alors ce sont des pièces entières qui lui sont dédiées. Certaines familles d'accueil, par exemple, ont procédé à des travaux dans leur propre foyer leur permettant alors d'accueillir les chats qui leur sont confiés dans de meilleures conditions, un « sacrifice » et un « investissement » important pour eux, comme me l'explique la présidente. Les seuls moments où l'encagement est obligatoire sont les cas d'isolement pour les soins ou en cas de maladie, le reste du temps les animaux sont libres dans le foyer. La seule règle pré-existante est l'interdiction aux familles d'accueil de faire sortir les chats qu'ils ont à leur garde, risquant alors un possible accident pour celui-ci et de possibles fugues.

Mais ce collectif possède également de multiples acteurs sur tout le territoire. Comme pour la SPA, l'association du Gang des Matous fait appel aux services de nombreux autres agents et praticiens pour permettre le bon fonctionnement de l'association, ainsi que le bien-être de ses animaux. Ils sont en lien avec de nombreux vétérinaires sur tout le territoire pour permettre aux nombreuses familles d'accueil d'accéder rapidement aux soins. À l'inverse de la SPA qui ne compte

que deux vétérinaires situés à Auch – notamment parce qu’il ne possède qu’une structure d’accueil – l’association présentée ici en compte une quinzaine, répartis sur tout le département permettant ainsi l’accessibilité aux soins pour tous les animaux en familles d’accueil. Le vétérinaire a le même rôle que pour la SPA : stérilisation et castration ; vaccination ; soin d’urgence et fréquent ; euthanasie s’il doit y en avoir une, etc. Ces vétérinaires sont en partenariat avec l’association qui bénéficie alors de tarifs différents que ceux appliqués pour les particuliers. Ces tarifs plus bas que la normale sont possibles grâce au statut d’association de protection animale que possède le collectif. Ce sont donc les familles d’accueil qui ont à charge d’amener leurs *protégés* chez les vétérinaires recommandés par l’association.

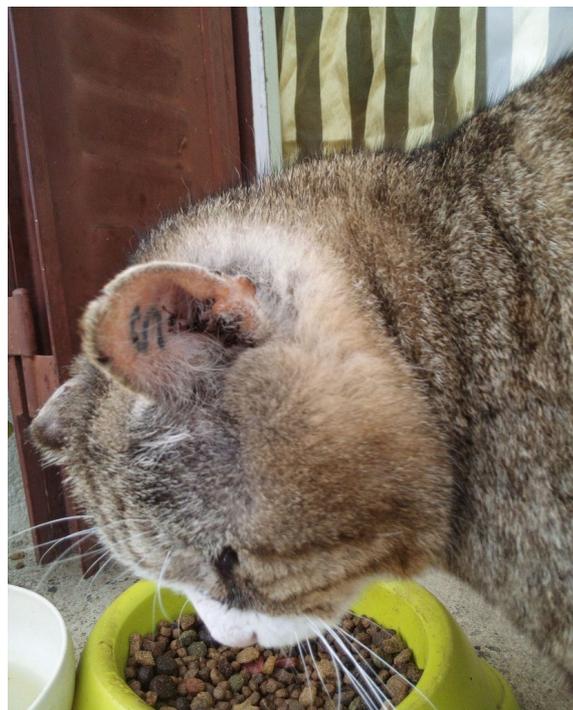
Comme pour la SPA, des ostéopathes ou encore des comportementalistes animaliers, sont appelés et leur rôle est souvent décisif quant à la relation entre l’homme et l’animal. Tel un éducateur animalier – pour avoir un point de comparaison – le comportementaliste essaie de résoudre les problèmes de comportement chez un animal ; par exemple, l’agressivité, la destruction, les problèmes alimentaires, les états de peur, les nuisances sonores ou la malpropreté, qui sont souvent dû soit à des traumatismes liés au passé de celui-ci – des mauvais traitements par exemple – ou encore des besoins de sociabilisation, ce que nous développerons par la suite.

D’autres personnes extérieures agissent au nom de l’association, des personnes intervenant bénévolement au nom du collectif, mais qui possèdent un statut plus spécifique. Présentons notamment un acteur que nous pourrions qualifier de nécessaire, voire indispensable aux associations de façon générale, soit l’enquêteur animalier. Qu’est-ce qu’un enquêteur animalier et quel rôle a-t-il au sein des associations de protection animale ? Les enquêteurs ont un statut particulier, ce sont des personnes qui, bénévolement, s’engagent à intervenir auprès des animaux maltraités. Leur mission est de constater les mauvais traitements infligés aux animaux et par la suite de déposer plainte auprès du service de référence pour retirer les *victimes* à leur maître. C’est ce que fait Myriam, enquêtrice dans le Gers, qui assiste le Gang des Matous lorsque cela est possible, tout en étant déjà bénévole dans une autre association (association exclusivement consacrée aux chiens et travaillant également avec des familles d’accueil). Son travail bénévole permet aux associations de retirer les animaux maltraités de leurs propriétaires, mais également d’aider sous d’autres aspects l’association (trappage, accueil d’animaux, etc).

Les bénévoles – qu’ils soient familles d’accueil, enquêtrice, ou simplement adhérents à la cause du collectif – sont actifs sur le territoire. On retrouve par exemple de nombreux nourrisseurs, ce sont eux qui s’occupent de leurs côtés de nourrir les chats errants dans les différentes communes. Cette activité, même si elle peut paraître très commune, est très importante car elle permet à

l'association de surveiller les populations de chats dans les villes et villages : contrôler l'état de santé des chats connus de l'association ; repérer les chattes *pleines* (enceintes) en prévision de leur trappage pour trouver une famille aux chatons et à leurs mères ; et surveillance de l'accroissement des populations de chats et trappage de ces populations croissantes dans les communes. Ces personnes sont donc très importantes pour l'association car elles sont les « yeux » et les « oreilles » du collectif, comme me l'exprime la présidente.

En effet, part cette surveillance de nombreux chats ont rejoint l'association notamment par ce qu'on nomme donc le trappage. Comme son nom l'indique, c'est une technique qui consiste à attraper des animaux, ici plus particulièrement des chats. De grandes cages sont disposées dans un village ou une ville, avec en son centre de la nourriture pour attirer les animaux concernés. Une fois que l'animal est entré la porte se referme derrière lui et il ne peut plus en ressortir. Cette méthode permet à l'association de récupérer les chats errants, soit sauvages, pour les faire stériliser ou castrer et identifier. Les chats les plus sociables seront par la suite, si l'association le peut, placés dans des familles d'accueil et les autres auront alors un statut de *chat libre*. Mais qu'est-ce qu'un *chat libre* ? On appelle les *chats libres* ceux qui sont relâchés, après le passage chez le vétérinaire, dans leur commune d'origine. Ces chats restent errants mais appartiennent d'une certaine manière à la mairie et à l'association. Un « S » leur est notamment tatoué sur l'oreille pour les repérer, c'est ce qu'on appelle l'identification par tatouage (qui a été remplacée depuis plusieurs années par la puce identificatoire pour les animaux de particuliers).



*Illustration 3: Mistou, chat libre du village  
– cc. Lacoste Marie. Photographie.*

Le trappage permet donc de contrôler les populations de chats sur un territoire donné. Ces animaux ayant une reproduction très active, les chats errants sont depuis quelques années un sujet qui revient énormément au sein des communes de France. Ces animaux redevenus sauvage et qui investissent nos villages ou nos villes, se reproduisent extrêmement vite. Un chat pouvant commencer à se reproduire vers l'âge de six mois, ils peuvent s'accoupler très jeunes et une femelle peut avoir deux à trois portés par an et mettre bas jusqu'à dix chats en moyenne. Cette facilité de reproduction des chats errants inquiète nos politiques publiques ainsi que les associations qui pour le bien de ces animaux ont mis en place de nouveaux programmes pour stopper leur reproduction, comme le trappage.

L'entrée dans l'association n'est pas seulement réservée aux chats errants, les chats récupérés par l'association peuvent venir d'endroits et de situations très différentes. Chaque cas est particulier mais nous pouvons en faire de grandes catégories pour mieux comprendre le travail qui est soutenu par ces militants. Comme pour la SPA, certains sont issus d'abandon, de saisies ou encore simplement récupérés dans la rue par l'association comme nous l'avons vu. Tous, une fois récupérés, vont rejoindre les familles d'accueil qui ont une place de libre pour les accueillir, après bien évidemment un passage chez un vétérinaire. Mais cela à condition que l'animal en question ne soit pas souffrant. Comme nous l'avons déjà exprimé, les chats sont victimes depuis quelques années du Typhus. Lorsque l'association retrouve des animaux atteints de cette maladie – souvent des jeunes chatons – ils les isolent et essaient de les sauver « coûte que coûte », comme l'exprime la présidente de l'association, mais malheureusement beaucoup meurent de cette maladie. Ce qui conduit les membres de l'association à devoir se tourner vers l'euthanasie pour abrégé les souffrance de l'animal. Les chats empruntent alors un parcours différent selon l'endroit d'où ils viennent, les chats récupérés, abandonnés ou encore saisi de maltraitance vont rejoindre l'association puis seront placés dans une famille d'accueil pouvant les accueillir, par la suite ils seront soit adoptés et rejoindront un foyer, soit passeront par l'euthanasie s'ils ne sont pas « *sauvables* ». Les chats issus du trappage, après leur passage chez le vétérinaire, emprunteront eux aussi deux parcours, soit ils rejoindront une famille d'accueil s'ils sont considérés comme sociables, soit seront relâchés sur « site » c'est-à-dire dans leur commune d'origine, où ils seront catégorisés comme « chat libre ».

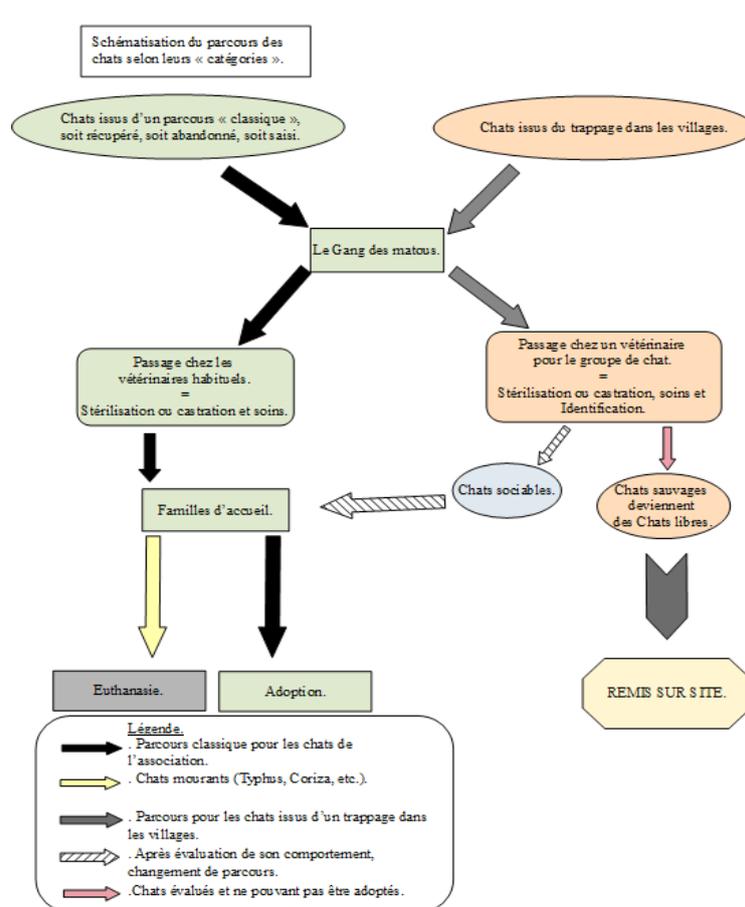


Figure 1: Schématisation du parcours des chats vers l'adoption (Voir annexe n° 4).

Cette double description permet donc de montrer comment fonctionne chaque association mettant alors en avant leur organisation, mais également leurs particularités. Cette vue d'ensemble permet de replacer les acteurs dans chaque association. À l'image, donc, du travail effectué par J.Michalon dans son article Fabriquer l'animal de compagnie. Ethnographie d'un refuge SPA, publié en 2013, j'ai essayé de mettre en avant l'organisation spatiale et humaine de ces associations. Cette description met en avant le fait que ces associations possèdent chacune un fonctionnement particulier, qui lui est propre, conduisant pour autant à un but commun, soit la protection et l'adoption de ces animaux. Ces associations (et bien d'autres), se complètent malgré tout sur le territoire et l'impactent tout autant l'une que l'autre.

Ces activités relatives aux associations et décrites plus tôt impactent donc également les populations sur le territoire. En effet, les associations présentées plus haut sont en lien direct avec la population gersoise et influent sur leur vision et leurs actes. Elles doivent alors interagir avec et auprès des gens pour permettre à chaque animal de rejoindre la structure dans les meilleures conditions. Pour cela, les associations doivent intervenir au cœur des communes et se faire une place sur le territoire. De

plus, les associations sont en dépendance des populations car sans elles les associations ne pourraient pas survivre sur le territoire. Ils deviennent alors des intermédiaires dépendants, car leur travail est autant de répondre aux besoins des animaux qu'aux demandes de ces populations.

### b) Lutte pour le territoire et lutte sur le territoire.

Les activités des associations sont donc autant internes, qu'externes, les acteurs interviennent aussi sur le territoire et même jusque dans les foyers quand cela est nécessaire. Mais comment se passent les échanges entre ces associations et la population qui les entoure ? Il est important de décrire les activités extérieures des associations, pour comprendre leur impact sur la population. La protection animale dépend énormément de celle-ci pour pouvoir continuer à vivre, mais est aussi un acteur dans le quotidien de ces populations. Une multitude de relations s'instaurent alors, et ces relations qui pour être décrites et analysées, doivent être illustrées par le biais de cas particuliers. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous nous situons dans un département rural du Sud de la France. Un département qui regroupe de grandes communautés de chasseurs, d'éleveurs, et d'agriculteurs. L'animal de compagnie, comme le chien, est encore utilisé comme *outil de travail* pour de nombreuses familles, même si leur statut a évolué et que l'animal est généralement inclus au sein du foyer. Mais alors comment s'organise les relations avec cette population et de quelles manières ces groupes de protection œuvrent sur le territoire ? Et quelles en sont les conséquences ?

Il est essentiel de passer par une analyse des relations entre ces deux acteurs, soit la protection animale et la population, pour comprendre les enjeux auxquels se confrontent les associations étudiées. Le travail des acteurs de la protection animale dépend également de ces relations et explique la présence de tel ou tel animal dans les structures et organismes. Ce détour est donc important pour la suite, permettant de mettre en avant les effets de telles relations sur le travail effectué en interne par ces agents.

Nous avons déjà évoqué certaines des activités effectuées par les associations sur le territoire, qui interviennent dans le quotidien des populations, mais nous allons essayer de les mettre en avant donc par des études de cas et des ethnographies plus précises. Nous verrons de quelle façon sont vues les associations sur le territoire, et de quelle manière les animaux de compagnie et les Hommes interagissent sur celui-ci. Les associations ont-elles d'une certaine manière un rôle d'intermédiaire entre ces deux espèces ? Et créent-elles des mouvements de réunification autour de ce projet qu'est la protection des animaux ? Pour comprendre, nous allons reprendre les activités externes de chaque

association sur le territoire et les conséquences de chacune d'elles sur la population, des conséquences plus ou moins positives et qui ont un impact direct sur les associations. Nous allons donc sous forme de cas particulier, décrire différents évènements où les associations sont en contact avec les population et analyser les relations qui s'y tissent.

Commençons tout d'abord avec l'exemple du trappage qui a été expliqué plus haut. Le trappage consiste donc à déposer dans les communes des cages pour attraper les chats errants. Cette mise en place est généralement soit demandée par les communes, soit proposée par les associations. J'ai pu participer, d'une certaine manière, à ce programme sur ma propre commune. Lors d'un entretien avec la présidente de l'association du Gang des Matous, j'ai appris qu'elle devait contacter le maire de mon village pour parler du *problème* des chats errants. Par la suite, le maire, Claude, lors des vœux de la nouvelle année deux-mille-vingt-trois a donc annoncé la mise en place de ce programme de trappage sur la commune de Lavardens. Quelques temps après, une réunion a été proposée pour discuter de la mise en place de ce service par l'association du Gang des Matous. En effet, depuis quelques années le village de Lavardens dans le Gers possède de nombreuses colonies de chats vivants dans ses rues et qui continuent à se reproduire. Les habitants qui vivent sur place ont de plus en plus de mal à cohabiter avec ces animaux, le problème des déjections en étant la cause principale. L'assemblée s'est déroulée dans la salle de réunion de la Mairie de Lavardens, vers 19h le 13 février 2023. Dix-sept personnes environ étaient présentes à la réunion, dont le maire, une enquêtrice du village, Myriam, qui travaille avec le Gang des Matous, et deux conseillers, ainsi que des habitants qui se sont sentis concernés par cette réunion. Celle-ci a été organisée dans le but d'informer la population sur les problèmes relatifs aux chats errants dans le village, mais également de chercher des solutions à cette cohabitation, ainsi que d'expliquer le déroulement du programme de trappage mis en place. Après avoir expliqué comment le trappage allait se passer, de nombreuses inquiétudes sont ressorties pour les habitants. La plupart des habitants ont déjà des chats chez eux, des chats qui parcourent les rues au même titre que les chats errants du village. Mais ces chats domestiques, qui appartiennent à un foyer, ne sont pas tous identifiés, castrés ou stérilisés. Pour autant, l'identification des chats domestiques est obligatoire, chaque propriétaire doit les faire *puce* pour être dans la légalité, la stérilisation et la castration ne sont pas obligatoires et ne peuvent pas être imposées, comme le rappelle, lors de la réunion, Myriam, ainsi que le maire. Voyant l'inquiétude de certains habitants concernant la possibilité de voir son chat enlevé lors du trappage, l'association a proposé plusieurs solutions pour que les animaux domestiques ne soient pas amenés. Premièrement, de les garder enfermés le temps de la trappe des chats errants, chaque propriétaire devait alors sur quelques jours garder leur chat en intérieur. Deuxièmement, de leur mettre un

collier pour les distinguer des autres chats. La dernière solution, était de donner des photos de chaque chat, de chaque foyer, à l'association qui après la trappe pourrait leur restituer. En effet, une solution doit être trouvée car les chats qui vont être attrapés seront par la suite stérilisés ou castrés, et certains, les plus sauvages, seront remis sur site, c'est-à-dire libérés à nouveau sur la commune et deviendront des *chats libres*. A l'inverse, les plus sociables, et les plus jeunes, seront envoyés dans des familles d'accueil pour être adoptés par de nouveaux foyers, à condition que celles-ci aient de la place. L'importance de faire identifier son chat et de prévenir l'association de son statut est d'éviter tout problème au sein du village, m'explique le maire, même si pour lui c'est aussi une façon de faire « *bouger les gens* » comme il me l'explique.

Pour continuer, le maire ainsi que ses adjoints expliquent pourquoi il est important de faire stériliser toute une population de chats, et de plus, que la commune ne va pas être débarrassée de ces animaux, car, pour la plupart, ils seront remis sur site. Alors comment vivre avec ces chats dont beaucoup se plaignent ? Le problème qui revient le plus est celui des déjections de ces animaux comme nous avons pu l'exprimer. L'urine des chats quand ils ne sont pas castrés, surtout chez le mâle, est très forte et peu poser problème. De plus, les parterres de fleurs font d'excellentes litières pour ces animaux car ils peuvent y gratter, et les citoyens retrouvent très souvent des déjections dans leurs pots de fleurs. Des conseils sont alors donnés aux personnes plaignantes pour les éloigner comme le poivre, non nocif pour l'animal et la plante mais très efficace. L'assemblée parle alors d'une possible litière placée dans une zone stratégique du village où les chats pourraient aller sans déranger personne, à l'image des « *canipot* » que l'on retrouve en ville, soit des « *catypot* ». Mais un autre problème demeure et contrarie alors les personnes présentes à la réunion, le nourrissage de ces chats. De nombreux habitants nourrissent au quotidien les chats errants et cela leur ait *reproché*. Une solution est alors proposée pour éviter la présence de gamelles dans toute la rue centrale du village. Mais les désaccords sont nombreux entre les habitants, soit entre ceux qui les nourrissent, ceux qui trouvent qu'il n'y a pas tant de chats errants que ça et ceux qui subissent les problèmes de mal propreté dans leur espace privé. Donc cette pratique, même s'il elle permet d'enrayer d'une certaine façon la propagation des chats errants sur la commune, et est donc bénéfique aux yeux de beaucoup, crée pour la population une certaine crainte et des dissensions. Tout d'abord, il persiste une crainte de se faire enlever son chat et de ne plus jamais le revoir par exemple notamment dû aux mots du maire :

*« Le maire : Par contre, tous ces chats vont revenir à Lavardens ! Très très peu vont être à l'adoption, peut être quelques uns, mais pas tous. Sont soumis à l'adoption les chats qui sont plutôt sympas, domestiques quoi. C'est pour ça qu'il faudra à tout prix que vous les identifiez pendant les*

*semaines qu'on va attraper les chats parce que si votre chat il est sympa et qu'on le donne à l'adoption votre chat vous ne l'aurez plus quoi. On va informer tout le monde quand ça va se faire. »*  
[Réunion du 13/02/23 à Lavardens].

De plus, s'ajoute à cette crainte une vision négative du retour des chats libres, même si cela n'est dit alors qu'à mi-mots. Une tension sous-jacente lors de cette confrontation entre militants, conseillers municipaux et habitants. Pour finir, une incompréhension règne entre les élus et les associations, en effet, la mairie doit également participer aux frais vétérinaires de ces animaux à hauteur de 30 %, une dépense conséquente pour cette petite commune du Gers. Lorsque l'association signe avec la mairie, un nombre de chats à trapper est convenu selon les observations faites par les habitants et les bénévoles. Mais les associations et les maires ne sont pas toujours en accord direct sur cette quantité approximative. Une relation d'incohérence et d'incompréhension entre la mairie et l'association se crée. L'association doit donc jongler entre les différents individus pour permettre de finaliser ce projet. C'est donc aux bénévoles de montrer *patte blanche* pour convaincre la population et trouver des solutions comme nous avons pu le voir. Les militants cause animale doivent alors faire valoir auprès de la population le bien-être des animaux tout en renégociant les termes pour que la population accepte leur projet.

Mais cette situation où les associations doivent jongler entre bien-être des animaux et population est aussi, et plus clairement, visible lors de la saisie d'animaux maltraités. Lors des saisies, des enquêteurs, comme Myriam, sont parfois envoyés sur site pour analyser la situation. Ce moment est capital pour permettre de retirer ces animaux sans problème. Les personnes en charge de la saisie doivent convaincre les personnes coupables de maltraitance d'abandonner leurs animaux. En effet, les acteurs sur le terrain que ce soient ceux de l'association du Gang des Matous ou encore ceux de la SPA m'expliquent que même face à l'horreur il faut faire preuve de tact face aux « bourreaux ». Il ne faut donc jamais accabler la personne pour permettre de récupérer l'animal plus facilement. Cette situation pousse les enquêteurs et soigneurs animalier à devoir adopter une certaine posture face à ces gens. Ils ne doivent pas exprimer leur ressentis mais faire comprendre à l'autre qu'il a juste besoin d'aide, jusqu'à parfois préférer accabler l'animal. Cette posture les place dans un rôle étrange où le combat n'est plus apparent mais caché sous des mots, non pas témoignant de cette maltraitance, mais mettant en avant les bienfaits que peut leur amener cette saisie, et nous reviendrons en détail sur cet aspect qui mérite d'être davantage développé dans une prochaine partie, car cet aspect de la protection animale donne à voire une relation toute particulière.

Cette situation est importante à prendre en compte, car on remarque alors que de manière générale les associations doivent sur le territoire, faire la liaison entre leur philosophie de la relation avec l'animal et la population, tout en trouvant les bons discours pour permettre une fluidité dans leur travail.

Un travail qui est pour beaucoup vu négativement. En effet, la SPA du Gers est vue par la population comme un lieu négatif. Par exemple, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas pourquoi la SPA n'est pas en accès libre, cachent-ils derrière ces murs des secrets qu'ils ne veulent pas révéler ? La vérité est tout autre pour l'association, qui empêche, comme ils l'expriment, l'accès à la SPA aux visiteurs sans accompagnement pour des questions de sécurité. Cette vision n'appartient pas seulement à la population locale mais fait partie d'un *imaginaire* global sur le territoire français. La SPA essaie pour autant de se sortir de cette image notamment en passant par les réseaux sociaux. Depuis le changement de présidence la structure a développé son réseau d'information pour montrer son activité interne et redonner une image plus agréable de la protection animale. L'association montre alors que les animaux ne sont pas *maltraités* dans la structure et pour cela vont ouvrir les portes de leurs activités de manière virtuelle.

Nous pouvons prendre pour exemple, un évènement particulier qui s'est déroulé en décembre deux-mille-vingt-deux, où la SPA avait organisé une soirée photographique à la cathédrale d'Auch, dans un premier temps pour mettre en avant certains de ses pensionnaires, ce qui a marché pour un d'eux, mais aussi s'ouvrir à la population. Ces photos ont été mises en ligne sur les réseaux par la suite. Les réseaux sociaux sont très importants pour eux, c'est la solution la plus simple pour permettre à tous de voir de quelle manière fonctionne cette institution et mettre en avant leurs pensionnaires, comme nous l'explique Émilie, bénévole à la SPA et qui s'occupe des réseaux.

*« Emilie: Mais voilà, on me dit à chaque fois que c'est bien que ça les met en valeur et ça me motive encore plus donc heu j'essaie de trouver de nouvelles façons de les mettre en avant avec des vidéos, avec des textes coup de cœur, fin j'essaie de trouver de nouvelles choses et heu... Là, en fin d'année j'avais pour idée de les faire voir en dehors du refuge, faire des photos devant la cathédrale à la base. Je m'étais dit bon un chien ça serait cool avec les lumières de Noël ça le ferait chouette. Puis Margaux la directrice m'a carrément dit « Ho beh on en amène... », je crois on en a amené sept, et du coup le soir sur leur temps perso ils nous ont amené les chiens et c'était super.*

*Soraya : Oui, j'ai vu les photos et c'était magnifique oui.*

*Emilie : C'était magnifique... On a fait intervenir le club Iso32, heu, dans lequel une de nos bénévoles y est là-bas et du coup voilà tout s'est bien enclenché et donc c'était parfait.*

*Soraya : ça vous a permis de faire de jolies photos.*

Emilie : Et une adoption !

Soraya : Et une adoption oui, c'est ce que m'a dit Margaux oui !

Emilie : Oui ! [Rire] J'aurai jamais cru ça, franchement ! J'aurai jamais cru que ça aboutisse à une adoption et en plus un chien de catégorie. Whouaw ! La dame l'a trouvé très calme, il a tenu la muselière, il était tout gentil donc c'est vrai qu'elle s'est dit « bon beh c'est peut-être lui, il a l'air bien quoi ». » [Entretien avec Émilie, bénévole de la SPA].



Illustration 5: Photographie prise à la cathédrale d'Auch par Iso32 - cc. Instagram SPA du Gers.



Illustration 4: Ninyo adopté après cette séance photo à la cathédrale d'Auch par Iso32 - cc. Instagram SPA du Gers.

Les réseaux sociaux sont des outils dont beaucoup d'associations se servent pour permettre une plus grande visibilité, dans un premier temps des animaux, mais également de leur travail. Ceci permet aux associations, comme la SPA du Gers, d'ouvrir leurs portes à la population et de mettre en avant leur quotidien au sein du refuge. Mais les réseaux sociaux ou les radios ne sont pas les seuls moments où les associations vont défendre leur cause.

Le Gang des Matous de son côté par exemple, en plus des réseaux sociaux, va participer à des vides grenier, permettant alors d'approcher la population en plus de faire rentrer des fonds dans

l'association. Malgré toutes les personnes pouvant douter, les associations ont de nombreux *partisans*, et cela se traduit de plusieurs manières, d'un côté par les dons qui sont faits aux associations et de l'autre par le nombre d'adhérents qui rejoignent ou assistent celle-ci. Cette visibilité ouvre sur un autre aspect de la protection animale, celle de la demande de don. Les associations dépendent énormément de la population quand il s'agit du matériel essentiel au bien-être des animaux.



*Illustration 6: Campagne de dons pour la SPA du Gers effectué à Maxi zoo d'Auch - cc. Instagram SPA du Gers.*

Les associations, comme toute organisation militante, font appel à la population pour des campagnes de dons. Ces dons permettent aux structures et organismes de continuer à exister. Ces campagnes de dons peuvent prendre différentes formes et passent par différentes activités : campagnes de dons en collaboration avec des magasins, lotos, collaboration avec des artisans, réseaux sociaux, etc. Cela permet aux associations d'avoir un impact plus large sur la population qui ne pense pas forcément à se déplacer dans les structures et organismes. Prenons quelques exemples pour illustrer ce propos. La SPA du Gers, pour les fêtes de Noël de l'année deux-mille-vingt-deux, a organisé en collaboration avec Maxi Zoo (magasins spécialisé dans la vente de nourriture et matériel pour les animaux) une campagne de dons pour les animaux. Jouets, nourritures, couchages, etc. ont été alors collectés par le magasin.

En plus du bien fait de cette collecte pour la SPA, les magasins profitent aussi de ce moment là pour mettre en avant leurs produits. Une coopération importante pour les associations où « *chacun y trouve son compte* », (Lilou, présidente du Gang des Matous). La SPA profite aussi de ces moments là pour faire passer une certaine morale, comme avec ce slogan « Un Noël pour TOUS ! ». Ces mots mettent alors en avant que même ces animaux qui n'ont plus leur place dans les foyers ont le droit de bénéficier de petits cadeaux pour Noël. Aujourd'hui, la culture du cadeau de Noël n'est plus seulement réservée aux humains, les animaux ont aussi leurs paquets sous le sapin. Ici, la SPA met en avant le besoin pour ces animaux de bénéficier des mêmes privilèges que les autres. Ces campagnes sont souvent des appels à l'aide des associations et portent une certaine morale pour toucher la population.

L'association du Gang des Matous, en plus des campagnes faites par ses bénévoles à l'entrée des magasins, fait appel aux « *petites mains précieuses* », comme les surnomme Lilou, présidente de l'association. Ces « *petites mains précieuses* », sont des artisans qui vont produire pour l'association des petits objets qui seront par la suite vendus aux particuliers. On retrouve par exemple des petits portes clés en forme de chat. A l'image de ce que pouvait faire à l'époque le téléthon, l'association propose de garder un petit souvenir du don qui a été fait. La présidente explique que :

*« En fin de compte ces magasins ils le savent, c'est donnant, donnant, parce que les gens savent très bien le travail que l'on fait sur le terrain et qu'on est que des bénévoles, etc., ça je crois que ça commence vraiment à rentrer dans... dans les consciences le fait que la SPA seule ne peut pas subvenir à tous les abandons qu'il y a, et à toutes les maltraitances, c'est pas possible. Nous on est des petites assos on est juste là pour essayer de faire un petit peu ce que l'on peut quoi, et les gens l'ont bien compris. » [Entretien avec la présidente du Gang des Matous].*



*Illustration 7: Porte clé en forme de chat acheté a l'association - cc. Yousfi Soraya.*

Mais les dons aux associations ne passent pas que par ces campagnes, on retrouve notamment dans l'exemple de la SPA de Ordan-Larroque différents types de Legs. Mais qu'est-ce qui différencie un legs d'un don ? Un legs est un don mais par testament, alors qu'un don simple se fait de son vivant. Certaines personnes avant leur décès choisissent, quand ils n'ont pas de descendants, de léguer à tel ou tel association leurs biens. C'est ce qui s'est passé notamment pour la SPA. Mais comment cela fonctionne t-il ? Un retour juridique doit être opéré tout d'abord. La SPA du Gers dépend de la Confédération de Lyon. Cette Confédération s'occupe de l'aspect juridique qui encadre les associations en ce qui concerne les dons et les legs. Il existe deux Confédérations, celle de Paris et celle de Lyon qui ont toutes deux un fonctionnement totalement différent. D'un côté, la Confédération de Paris récupérant les legs, va les inclure dans un pot commun puis les redistribuer de façon égale à toutes les associations étant adhérentes. La Confédération de Lyon de son côté, distribue les legs selon ce que les personnes légataires leur ont demandé. Si une personne ne veut donner qu'à la SPA du Gers alors son legs sera uniquement donné à cette association. Une commission à hauteur de 6 % est malgré tout récupérée par la Confédération pour les frais juridiques.

Alain, le président de la SPA m'a alors expliqué que : *« on nous a légué une maison avec du terrain mais nous on en a pas besoin, on a cette structure... Donc on va le revendre mais c'est pour nous... La personne l'a légué à la SPA du Gers »*, [Entretien avec la Direction de la SPA]. Ce legs effectué par cette personne va permettre à la SPA de répondre alors aux besoins matériels et immatériels de la structure et de ses pensionnaires. Par les dons et les legs la population qui y participe permet aux associations de continuer à exister et à prospérer.

Donc de nombreuses personnes adhèrent au travail de protection animale exercé par ces structures. Comme nous l'avons vu les associations présentées ont en leur sein des bénévoles qui viennent apporter leur aide. Alors comment et pourquoi les associations sont-elles attractives pour ces particuliers ? Les bénévoles présentés, qu'ils soient familles d'accueil pour le Gang des Matous ou encore bénévoles à la SPA, ont une certaine perception de ce que doit être la relation entre l'homme et l'animal. Une philosophie qui les conduit à se rassembler autour d'un but commun. Le discours des associations qui est comme nous l'avons vu, partager avec la population sous différentes formes y est d'ailleurs pour quelque chose. La protection animale place les animaux de compagnie sous un certain statut, celui d'individu qui sera développé un peu plus loin, et cette vision est partagée par de nombreux passionnés des animaux. Car c'est bien ici de ça que l'on parle d'une passion pour les animaux et cela ne se cantonne pas seulement aux animaux de compagnie qui sont étudiés ici. Cette passion commune conduit les personnes concernées à développer une philosophie propre de ce qu'est l'animalité.

Cette perception de la vie en communauté, de cette cohabitation avec les non-humains amène les personnes à se regrouper sous différentes institutions et associations, qui elles-mêmes ne prônent pas tout à fait la même vision de ce que doit être la protection animale. En effet, la SPA et le Gang des Matous en plus de ne pas fonctionner et s'organiser exactement de la même manière, vont avoir un *traitement* des animaux totalement différent.

Ces associations ont donc un impact direct sur la population, de façon plus ou moins positive, mais sont présentes malgré tout sur le territoire et amènent avec elles une certaine philosophie de ce que doit être la protection animale. Elles font prendre conscience au travers de différents outils, des problèmes de traitement des animaux de compagnie et essaient par la même occasion de montrer une autre facette de leur travail. De plus, leur présence sur le territoire est importante car elle permet d'intervenir dans la relation entre la population gersoise et les animaux qui s'y trouvent, une intervention que l'on pourrait nommer de *médiation transpécifique*. Les réseaux sociaux, les programmes de dons, les organisations publiques (lotos, vide grenier, par exemple pour le Gang des Matous et photo à la cathédrale pour la SPA), sont autant d'outils leur permettant de s'ouvrir à la population et de *donner envie* à certaines personnes d'adhérer à leur cause comme les bénévoles ou encore les familles d'accueil mais également de mettre en avant les pensionnaires de chaque association, car celles-ci sont de plus en plus débordées par le nombre d'abandons et d'animaux récupérés soit par des saisies, soit retrouvés errants. Les associations sont donc des intermédiaires entre la population et le mouvement de cause animale, et plus encore entre les Hommes et les animaux, mais nous y reviendrons plus tard, même si parfois des tensions ressortent entre les militants et cette population qui les entourent. Malgré tout, leur relation à la population les pousse à travailler d'une certaine façon avec les animaux et influe directement leur travail de tout les jours. Ils montrent alors l'importance pour eux, structure d'accueil pour animaux qui n'ont plus leur place dans la société, d'obtenir de l'aide pour progresser et s'améliorer jour après jour pour leur cause. Une aide qui est apportée par les familles d'accueil d'un côté et les bénévoles de l'autre, acteurs plus qu'importants dans le fonctionnement de ce travail militant.

## **Chapitre II. Un travail militant pour une parenté retrouvé ? Re-construire l'animal de compagnie.**

*“Le devoir le plus élevé de l'Homme est de soustraire les animaux à la cruauté”*  
- Emile Zola.

Les acteurs de la protection animale œuvrent au bien-être des animaux de compagnie qui ont perdu leur place au sein des foyers, ou qui en ont été retirés. Ils sont donc présents chaque jour auprès de ces animaux, dont la relation avec l'être humain a été interrompue, jusqu'à leur future adoption. En effet, ces animaux ont d'une certaine façon été écartés de leurs foyers, et les raisons en sont multiples : il peut être retiré de son foyer pour le protéger de son maître maltraitant ; abandonné par son ancien maître pour de multiples raisons, ou encore être en errance et ramené en fourrière sans que son maître ne soit jamais venu le récupérer. Les militants de la cause animale essaient alors de les *re-construire* et de leur apporter, le temps de leur passage au refuge, une proximité avec l'être humain – une proximité qui ne doit pas être rompue -, pour leur permettre par la suite de retourner dans une nouvelle famille. Mais par quelles étapes ces animaux doivent-ils passer avant d'être adoptés ? Comment *re-construire* cette relation préalablement rompue entre l'homme et l'animal ? Nous allons ici opérer dans un premier temps à une double description et analyse avec toujours pour exemple de cette recherche les deux associations présentées. Cette double étude permet de faciliter la compréhension des enjeux de la protection animale traversant alors ces collectifs, sans perdre l'idée d'une comparaison de ces deux associations différentes mais pour autant complémentaires sur le territoire. Nous suivrons tout au long de ce chapitre le parcours « classique » qu'emprunte l'animal de compagnie dans ces deux associations. Un parcours qui est entraîné par les militants de la protection animale. Nous analyserons le travail qui est effectué avec l'animal et ceci jusqu'à son adoption. Cette observation permettra de tirer les grandes lignes analytiques de ce qui construit la relation entre l'homme et l'animal de compagnie. De plus, nous verrons de quelles manières se passe l'adoption de ces animaux et comment se traduit la relation entre le maître et son animal lors de l'*après-refuge*.

### **a) Sociabilisation de l'animal de compagnie : un parcours d'éducation ?**

Les défenseurs de la protection animale ne sont pas seulement de simples soigneurs, leur rôle est beaucoup plus complexe. En effet, ces acteurs œuvrant dans ces associations, qu'ils soient soigneur animalier, bénévole, ou encore famille d'accueil, travaillent tous les jours pour réintégrer

les animaux qui sont à leur charge dans la société. Ce travail passe par ce que je nomme un *parcours de sociabilisation*, un terme qui doit être défini pour comprendre ce qui se joue au sein de la protection animale. Alors comment définir ce que je nomme la *sociabilisation* ? Les termes de sociabilisation et de socialisation ont une multitude d'interprétations, ils sont souvent confondus même au sein des associations. En effet, l'amalgame entre les deux termes est fréquent, car ils mènent tous deux à la même définition, soit le fait d'insérer ou ré-insérer un individu par son éducation dans une société donnée. Pour autant, il existe une différence entre ces deux synonymes, à mon sens, qui est rappelé par P. Schulz, médecin et psychiatre en neurosciences cliniques, dans son ouvrage Consolation par le chien, « *Un chiot doit pouvoir vivre pendant une période suffisante en compagnie de sa mère[...] : c'est la socialisation du chien. Un chiot doit aussi s'habituer à l'être humain : c'est la sociabilisation du chien.* », (p.28, 2010). Nous pouvons donc parler de sociabilisation lorsqu'il y a interaction entre individus d'espèces différentes, comme ici entre l'homme et l'animal, mais de socialisation entre deux partenaires d'une même espèce. C'est pour cela que je parle d'un parcours de sociabilisation de l'animal de compagnie. C'est ce parcours que nous allons suivre et analyser pour comprendre de quelle manière ces animaux, qui n'ont d'une certaine façon plus leur place dans la société, sont ré-insérés ou insérés dans celle-ci. Pour cela, nous étudierons le travail qu'effectuent tous les jours les acteurs de la protection animale qui accompagnent ces animaux de leur arrivée dans les associations jusqu'à leur adoption par de nouveaux maîtres. Cette activité qu'effectuent ces militants est par ailleurs qualifiée de « *vitale* » par les dirigeants des associations.

Nous allons donc à nouveau procéder à une double description, nous verrons au travers de la SPA comment les chiens sont pris en charge de leur arrivée dans le refuge jusqu'à leur adoption, en laissant de côté les chats dont nous parlerons surtout avec l'association du Gang des Matous.

Lors de leur arrivée au refuge de la SPA du Gers, les chiens sont pris en charge dans un premier temps par les soigneurs animaliers. Les animaux se situant dans d'autres catégories (*Cf. Chapitre 1*) comme les chiens fourrières ou encore en jugement sont pour l'instant en attente, soit de leur propriétaire, soit de la réponse de la justice et ils sont alors encadrés différemment par la structure. Bien évidemment, les mêmes soins leur sont apportés, mais aucun travail de sociabilisation n'est effectué avec ceux-ci. Les animaux qui entrent dans la sphère du refuge, à l'inverse, sont des animaux qui vont être, dans un futur plus ou moins proche, adoptés. Il faut alors les préparer à cette nouvelle vie et leur faire *oublier* le passé qu'ils ont connu, comme les mauvais traitements, l'abandon, etc. et les éduquer pour qu'ils répondent aux critères sociaux du *bon compagnon* réclamer de façon générale par la société.

Pour cela, les soigneurs vont dresser un premier *bilan* de l'animal. En effet, il est important pour l'animal de connaître autant son état de santé pour permettre d'évaluer les soins relatifs à son état, que son état psychologique pour sa sociabilisation. Mais comment évaluent-ils ces animaux aux parcours passés multiples ? Comme nous l'avons exprimé, les animaux qui sont présents dans le refuge viennent d'endroits très différents, mais aussi sont présents au sein de l'association pour des raisons multiples (abandon, maltraitance, errance,...). Ces multiples profils qui composent cette structure conduisent les soigneurs et les bénévoles à devoir s'adapter à chacun d'eux. Prenons un exemple, un animal errant ne possède aucun *bagage*, les soigneurs et bénévoles le prenant alors en charge ne connaissent alors rien de son passé. Les chiens dit *courants* en sont un parfait exemple, ces chiens de chasse nombreux au refuge sont souvent récupérés errants et placés en fourrière. Leurs maîtres ne les réclamant pas dans un délai de dix jours, les animaux sont alors pris en charge par la structure. Les militants se retrouvent alors face à un animal dont ils n'ont aucune information.

*« Soraya : Vous essayez de vous renseigner sur son histoire passée [Je parle ici de l'animal] ?*

*Margaux : Ha oui, le plus possible. On essaie de prendre le maximum d'informations, c'est plus facile après pour pouvoir les replacer dans une nouvelle famille. Quand on a un chien errant qui arrive, c'est souvent compliqué, on voit vite leurs caractères mais on ne sait pas si, admettons, un jour il a mangé le chat du voisin ou s'il n'aime pas les poules... Et souvent, on est à la campagne ici et il y a toujours des poules, des lapins et d'autres animaux et quand ce sont des chiens errants, c'est compliqué parce qu'ils ne sont pas abandonnés avec le sac à dos quoi !*

*Soraya : Oui, vous n'avez pas les bagages derrière...*

*Margaux : C'est ça. Du coup, c'est un peu compliqué et il faut prendre le temps.*

*Soraya : Ils sont un peu plus durs à sociabiliser.*

*Margaux : Ça dépend lesquels ! Il y en a qui se livrent très vite à nous et c'est rapide de pouvoir les replacer, ça dépend lesquels, après il y en a ils ont un peu leurs caractères et c'est pas pareil. », [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers].*

Les acteurs de la cause animale doivent alors s'adapter à la situation. Pour s'adapter, il faut donc d'abord connaître l'animal, et pour le connaître, ces militants doivent apprendre à décrypter les réactions, les émotions et les expressions de celui-ci, soit procéder d'une certaine façon à son *évaluation*.

Une fois ce travail effectué, les soigneurs animaliers de la SPA, soit les salariés, ne pouvant pas « gérer » la totalité du refuge et de ses pensionnaires, pourront informer les bénévoles qui à leur tour essaieront d'en apprendre plus sur l'animal, ainsi que de le sociabiliser. Par un échange d'informations relatives au comportement de l'animal, les soigneurs et bénévoles pourront

reconstituer sa « *fiche de renseignement* », leur permettant de travailler par la même occasion avec lui sur sa sociabilisation.



*Illustration 8: Fiche de présentation pour les bénévoles - cc Youşfi Soraya.*

Cette connaissance passe tout d'abord par ce qui est appelé les « *fiches de présentations* », que l'on retrouve sur les cages de chacun d'eux, reprenant alors les informations relatives à chaque individu présent dans le refuge. Mais comment sont-elles construites ? Les salariés habitués à l'arrivée de nouveaux pensionnaires vont dans un premier temps reprendre toutes les informations principales qu'ils ont en leur possession les concernant : nom ; âge ; sexe ; race ; stérilisé ou non ; date d'arrivée au refuge. Par la suite, ils vont passer du temps avec lui pour voir ses réactions que ce soit en balade avec ses congénères (comportement agressif ou non avec un autre chien) et donc voir s'il est « *OK chien* », comme ils l'expriment ; évaluer son comportement avec les êtres humains qui l'entourent (sociable et proche de l'humain ; peur de l'humain et manque de confiance en celui-ci et donc animal ayant besoin d'une plus grande attention et douceur ; ou alors animal menaçant et donc interdiction aux bénévoles de l'approcher pour le moment), et donc s'il peut être promené par les bénévoles et approché par les visiteurs ; et même sa réaction avec les chats (réaction primaire de

chasseur envers cette autre espèce de compagnie), et donc s'il est « *OK Chat* »<sup>11</sup>. Ces informations permettent par la suite de transférer aux bénévoles ces premiers renseignements, leur permettant de s'adapter par la suite en fonction de ceux-ci à l'animal lors des moments de sociabilisation. Prenons l'exemple de la fiche de présentation de Sultan (*Illustration 8*), qui est un vieux chien de dix ans placé en SOS<sup>12</sup>. Sa fiche d'information reprend alors les informations importantes le concernant : Labrador, non castré, arrivé au refuge en mars 2022, qui n'a pas de problème de comportement avec les bénévoles et donc avec l'être humain dont il est très proche, il s'entend bien avec ces congénères mais la rencontre avec un chat n'a pas été testée. C'est l'exemple type de fiche que l'on retrouve dans tout le refuge et qui donne les grandes lignes des spécificités de chaque pensionnaire. Ces informations sont importantes pour que les bénévoles et salariés puissent sociabiliser l'animal au mieux.

C'est donc avec le temps et le contact que les agents de la protection animale apprennent à connaître l'animal avec lequel ils travaillent. Cette *connaissance animale* permet à celui-ci de rentrer dans un parcours de sociabilisation qui lui correspond. En effet, chaque animal possède son propre profil détaillant son caractère comme nous l'avons vu (peureux, joueur, timide, agressif avec l'homme ou avec ses congénères, etc.) et ces informations, donnant les grandes lignes de *qui il est*, conditionnent son parcours dans l'association. Chaque chien, sera alors confié aux bénévoles qui lui correspond. En effet, les bénévoles ne sont pas des professionnels animaliers comme les salariés (soigneurs animaliers) mais possèdent des capacités, un caractère et des préférences propres à chacun. L'animal confié au bénévole doit correspondre au mieux possible à celui-ci, car comme nous l'avons exprimé, la sociabilisation passe par la connaissance de l'animal et pour que celui-ci se « *livre* », (Margaux, directrice de la SPA du Gers), il faut qu'il se sente en confiance. Mais comment savoir quel animal correspond à quel bénévole ou inversement ? Une fois les bénévoles inscrits, ce sont les acteurs de la protection animale qui vont les guider sur la structure et voir avec eux quel type de chien leur correspond selon eux. En effet, on possède tous une race que l'on affectionne plus que l'autre, choix souvent poussé par une préférence de taille de l'animal ou l'attirance pour un caractère (têtu, calme, peureux, joueur, etc.). Les races, les tailles, et les caractères sont multiples chez les chiens, les coupages faits par l'homme ont conduit certains animaux à devenir très grands et imposants, comme les Dogues allemand, ou à l'inverse tout petits, comme le chihuahua, et chacun y trouve alors son idéal. Pour les bénévoles, le constat est le même,

---

11 Cette information permet aux salariés lors des visites de renseigner les futurs adoptants qui peuvent déjà avoir chez eux un chat.

12 Les animaux placés sous le sigle SOS sont des individus qui doivent être adoptés rapidement sous don libre (*Cf. Chapitre 1*).

ils se dirigent vers la race et le caractère qui leur correspondent (cette attirance pouvant évoluer au fil du temps comme avec l'exemple d'Élodie qui après avoir intégré la SPA du Gers s'est tournée vers des chiens dit de « catégories ») permettant, si tout se passe bien lors de la rencontre, de trouver un équilibre avec l'animal et cela jusqu'à son adoption, facilitant alors sa sociabilisation ainsi que son passage dans la structure. L'animal est donc confié à une personne apte à s'en occuper et à l'accompagner pendant les balades et les sorties, que celle-ci soit en parc ou en extérieur.

Mais comment comprendre ce qu'il ressent alors qu'il ne possède pas la capacité de s'exprimer de façon raisonné ? Comment apprendre de l'animal pour l'*aider*, le sociabiliser, et par la suite le faire connaître des futurs adoptants ? La compréhension et l'échange vont se situer à ce moment là plus loin que sur le plan d'une simple production verbale. Un langage entre deux espèces différentes s'installe alors, une « *communication non verbale* », (P.Schulz, p.32 à 33, 2010), un échange que l'on pourrait nommer de transpécifique.

Depuis quelques années, de nombreux chercheurs se sont intéressés à l'étude de ce *langage animal* et plus précisément aux interactions qui composent la relation entre ces deux partenaires (Miklosi, 2007). Mais leurs recherches sont marquées par une forte dimension comparatiste, évaluant alors les compétences communicatives de l'animal à celles de son maître et ne s'intéressant pas à ce qui se joue entre les deux partenaires lors de ces interactions, comme le rappelle Chloé Mondémé, sociologue et linguiste, dans son article, « *Comment parle-t-on aux animaux ? Formes et effets pragmatiques de l'adresse aux animaux de compagnie* », (2018). À l'exemple de cette auteure<sup>13</sup>, ce paragraphe cherche à mettre en avant les interactions telles qu'elles me sont présentées, permettant de traduire de manière plus particulière cette sociabilisation dont les acteurs de la protection animale ont à charge. Pour cela, nous allons ici nous appuyer sur ce que C. Mondémé nomme des « *modalités principales* » de ce langage « *interespèces* »<sup>14</sup>, (2018). Nous allons donc nous appuyer sur ces modalités pour mettre en avant ce langage particulier entre l'homme et l'animal. Pour comprendre ce qui se joue lors de ces interactions, prenons un exemple observé auprès de mes interlocuteurs, soit les bénévoles et salariés de la SPA du Gers.

*[Interaction entre Rider et Émilie bénévole à la SPA du Gers lors d'une partie de jeu]*

*« Émilie : Donne la balle [d'une voix un peu plus aigue]!*

*[Rider reprend vite la balle]*

*Émilie : Donne mon grand, donne à moi !*

*[Rider pause la balle à mes pieds et me laisse la prendre]*

---

13 Étude analysant le langage interspécifique entre maître et chien, s'inscrivant dans un mouvement interactionniste (Goffman,1991).

14 Les modalités principales sont : l'analogie entre l'adresse à l'animal et celle d'un jeune enfant, le phénomène de ventriloquie, soit le fait de parler à la place de l'animal - et le « morphisme », qui est le fait de s'adresser à son animal par des modalités qui semblent pertinentes pour son écologie.

*Émilie : Ha ! Tu voulais que ce soit Soraya qui te la lance ! C'est bien Rider !*

*[Je jette la balle dans le parc et Rider la rapporte à Émilie, elle prend alors la balle et le caresse]*

*Émilie : C'est bien Rider ! Amuse-toi ! »*



*Illustration 9: Rider jouant dans le parc pendant l'entretien réalisé auprès d'Emilie, bénévole à la SPA  
- cc Yousfi Soraya*

Dans cet extrait, Émilie encourage Rider (Malinois), le félicite et cette action que mène la bénévole sur l'animal, ou plutôt cette interaction entre agents humains et non humains contribue à le sociabiliser, à lui faire prendre confiance en l'être humain. Ce passage est obligatoire pour beaucoup des pensionnaires de la SPA car ceux-ci arrivent souvent dans la structure apeurés par l'homme, notamment les animaux sortis de maltraitance. Cette façon de parler à l'animal comme on félicite un jeune enfant qui apprend à marcher permet aux agents et bénévoles de lui montrer que leur proximité n'est pas une menace pour lui.

De plus, celle-ci rajoute à cette félicitation verbale une incarnation physique : caresse, papouilles,... L'animal de son côté va répondre par le mouvement de son corps : balancement de la queue de droite à gauche, frottement, couinement,... autant de signes que C. Darwin nomme d'« *affectivité* », « *Toutefois, il n'est pas peu difficile de représenter l'affection chez un chien quand il caresse son maître et remue la queue, car l'essence même de son expression réside dans le mouvement de ses*

*ondulations incessantes* » (p.78 ; 1872). En effet, c'est surtout dans le mouvement que se passe l'interaction entre les deux partenaires, conduisant à une affectivité commune amenant l'animal sur le chemin de sa sociabilisation. Prenons l'exemple d'un animal maltraité par ses anciens maîtres, il peut avoir des réactions de « *recroquevillement* » (Christelle, bénévole à la SPA du Gers) sur lui-même lorsqu'un humain approche sa main pour le caresser, une main qui est devenue pour lui, l'objet de sa torture passée. C'est alors aux bénévoles et salariés d'agir pour lui faire *oublier* cette association entre le mouvement et ce qui en découle, soit les coups. Les balades et le parc sont donc des moments très importants pour la sociabilisation de l'animal en refuge, ils permettent à l'animal de se défouler, mais également d'interagir dans un espace neutre, avec ses congénères, mais surtout avec les bénévoles nombreux sur le site de la SPA. Mais ces balades sont aussi une « *caninocalino thérapie* » comme le nomme Nadine, bénévole à la SPA, un moment d'échange où les bénévoles « *font du bien à l'animal* » et inversement, une coprésence conduisant les individus à un certains sentiment de bien-être.

L'homme et l'animal lors de ce travail de sociabilisation entrent dans une relation de « *négociation* », (D. Lestel, 2004), de leur rôle respectif, l'être humain doit alors montrer qu'il est inoffensif pour l'animal mais qu'il fait également autorité. L'animal doit alors répondre aux normes demandées par l'être humain de ce que doit être un *bon partenaire* et obéir à cette autorité que l'on peut nommer de *parentale*. Quand on dit non à un enfant, celui-ci doit obéir à ses parents positivement et apprend au fur et à mesure de son apprentissage les normes imposées par la société, c'est ce qui est demandé également à l'animal. Prenons un exemple concret, lors des balades des plus jeunes chiens, on leur apprend par le rappel<sup>15</sup> à revenir près de son *humain de référence* en cas de besoin immédiat. Avec de l'apprentissage, l'animal va, par l'ordre donné, obéir et revenir aux pieds de son référent et donc répondre positivement aux normes inculquées par son partenaire humain. Les bénévoles et salariés essaient donc de *normaliser* l'animal de compagnie, de lui réapprendre comment il doit se comporter face à l'être humain, sans pour autant le transformer. Certains comportements doivent être alors rééquilibrés d'une certaine façon, comme la propreté, la confiance, l'agressivité, la patience,... Et cela passe principalement par les balades effectuées par les militants de la protection animale. Une mission qui est confiée en grande partie aux bénévoles.

Les bénévoles sont donc d'une grande importance dans la sociabilisation des animaux de compagnie, passant presque intégralement par les balades, moment clé de leur bien-être et de leur *éducation*. L'importance de leur travail est notamment mise en avant par la direction de la SPA. Par leur don de temps, les bénévoles permettent aux animaux de ne pas perdre le contact avec l'homme

---

15 Technique de dressage chez les chiens permettant de leur apprendre à revenir au pied de leur maître de façon instantanée.

et donc de faciliter les adoptions. De plus, ces acteurs apprennent, par le temps passé avec les animaux, à les connaître, et par la suite peuvent mettre en avant les particularités de chacun d'eux et leurs caractères, et par la même occasion partager au travers de leurs expériences personnelles leur relation avec l'animal, notamment par les réseaux sociaux. Les échanges qui se construisent entre les bénévoles et les animaux sont alors d'une grande importance pour l'association, comme l'annoncent Alain et Margaux lors de notre entretien : « *C'est une grande qualité humaine* », (Alain, président de la SPA du Gers). Ils sont là pour faire la transition entre l'animal et les futurs adoptants. Leur travail étant de prendre soin des animaux, de les connaître et de les faire connaître au travers d'un effort groupé. C'est par ce travail de sociabilisation et donc par la connaissance de celui-ci, de ses particularités, que les adoptions peuvent aboutir.

Cette *familiarité* permet donc d'une part aux acteurs de l'association d'appréhender l'animal pour le sociabiliser mais également de le présenter au public ou comme l'exprime J. Michalon, « *Les différentes tâches effectuées au contact des chiens permettent à l'animalier d'éprouver en direct leurs capacités sociales, leur comportement envers les humains et finalement d'estimer leur plaçabilité* », (p.176, 2013). Et cette présentation publique de l'animal de compagnie prend la forme de cartes d'identités<sup>16</sup> qui sont partagées sur les réseaux sociaux, le site internet du refuge ou encore à la radio locale. De plus, celles-ci permettent une plus grande visibilité du refuge par la population.

---

16 Terme qui n'est pas employé sur le terrain, mais que je leur attribue ici pour les différencier des fiches d'informations que l'on retrouve au sein de la SPA.

## Cartes d'identités animales



Calendrier de l'avant 2022 - cc Instagram SPA du Gers.



Coup de cœur de la semaine - cc Facebook SPAduGers.



Carte d'identité classique - cc Instagram SPA du Gers.

Illustration 10: Cartes d'identité mettant en avant les pensionnaires de la SPA du Gers sur les réseaux sociaux - cc SPA du Gers.

### Carte d'identité sur le site internet de la SPA du Gers de Nice (Malinois) - cc SPAduGers.fr.



### Carte d'identité sur le site de la SPA du Gers de Loulou (Sharpei) - cc SPAduGers.fr

Loulou est un adorable sharpei, calme, très affectueux, il a quelques bases en éducation et joueur. Il ne fugue pas, ne détruit pas et est propre.

Frais d'adoption 250€ comprenant l'identification, la castration, la primo vaccination, les antiparasitaires internes et externes



Illustration 11: Cartes d'identité de Nice et Loulou, pensionnaire à la SPA du Gers - cc Site internet de la SPA du Gers.

Les cartes d'identité reprennent les informations générales que l'on peut retrouver sur les *fiches de présentation* affichées sur les grilles du refuge (âge, race, arrivée au refuge, informations relatives à son comportement face à ses protagonistes, etc.), mais intègrent également d'autres informations plus spécifiques. En effet, les cartes d'identité présentées aux adoptants mettent en avant non seulement ses caractéristiques physiques, mais également ses capacités sociales et son histoire passée. On assiste alors à une véritable « *individualisation* », (J. Michalon, 2013), de l'animal de compagnie, en leur attribuant une personnalité qui leur est propre. L'animal est alors considéré comme un individu à part entière qui mérite de rejoindre un nouveau foyer. Ces cartes d'identité, ou fiches de présentation, sont créées par la coopération des acteurs de la structure et surtout du dévouement d'Émilie, qui s'occupe de mettre en avant chaque présentation. C'est alors qu'un travail de narration de la part de ces acteurs se met en place, jouant comme ils le disent sur la « *corde sensible* », (Margaux, directrice de la SPA). Pour cela, plusieurs méthodes de narration vont être mises en place, passant toujours par les cartes d'identité.

En effet, au travers de ces présentations, les acteurs concernés, mettent en avant les particularités de chaque animal mais surtout leurs qualités, comme dans l'exemple de Loulou (Illustration 11 - Sharpeï), dont certains qualificatifs positifs sont mis en avant : calme, affectueux, éduqué, joueur, etc. Des *qualités positives* exposées pour provoquer chez le lecteur un « *déclat* », (Émilie, bénévole de la SPA du Gers), ou plus précisément un « *coup de foudre* », (Élodie, bénévole de la SPA du Gers). Dans un autre registre de lecture, on retrouve les présentations par « *ventriloquie* », (C. Mondémé, 2018), soit le fait de donner, ici par l'écriture, la parole à l'animal, comme dans l'exemple de Sansa (Illustration 10 - Chien de chasse). On retrouve dans cet exemple sur « *une page du calendrier de l'avant* », qui a été créée récemment, mettant en avant un animal par jour avant les fêtes de Noël. Ici ce ne sont plus les agents qui parlent de l'animal, mais les agents qui donnent la parole à l'animal, « *je sais très bien que mon maître ne viendra plus, ça fait trop longtemps, mais j'aimerais tant donner mon affection à un autre.* », (Sansa, par l'intermédiaire d'Émilie). Un autre exemple est celui des présentations « *coup de cœur* », comme avec Patho. Cette méthode de « *ventriloquie* » permet de *toucher* les futurs adoptants. En effet, chaque présentation vient à nouveau appuyer l'idée de l'animal/individu qui pour exister doit trouver une famille, car tel un enfant, il doit appartenir à un foyer pour survivre autant physiologiquement, que socialement. La structure va donc construire autour de ces cartes d'identité une *narration animale*. Ils construisent l'individu par le dialogue, attribuant à celui-ci une identité qui lui est propre. Par la narration de son parcours de vie et de son attitude, ils viennent lui attribuer un certain statut que l'on pourrait

nommer de « *personne* ». Une *identité narrative*<sup>17</sup>, (P. Ricoeur, 1998), est donc donnée à ces *personne* pas comme les autres. Une identité construite par les agents de la protection animale espérant comme résultat une possible adoption d'un animal qui est considéré par la société comme « *socialement acceptable* », (J. Michalon ; 2013). En effet, P. Ricoeur, philosophe français, exprime que l'identité narrative est la capacité d'une personne à mettre en récit « *les événements de son existence* », (1998), ici ce n'est pas l'individu qui part la narration se met en avant mais le groupe d'individu qui prend la parole à la place de cet être qui ne possède pas la capacité de se mettre en avant de façon intelligible. Cette notion est quelque peut transformée, mais vient donner du sens à cette pratique. Ici, l'animal emprunte donc un parcours de sociabilisation qui le conduit à traverser différentes étapes avant son adoption. Son statut d'individu est alors mis en avant tout au long de ce parcours, créant alors au fil du temps sa « *carte d'identité* », c'est par celle-ci qu'il sera alors remarqué par les futurs adoptants et adopté.

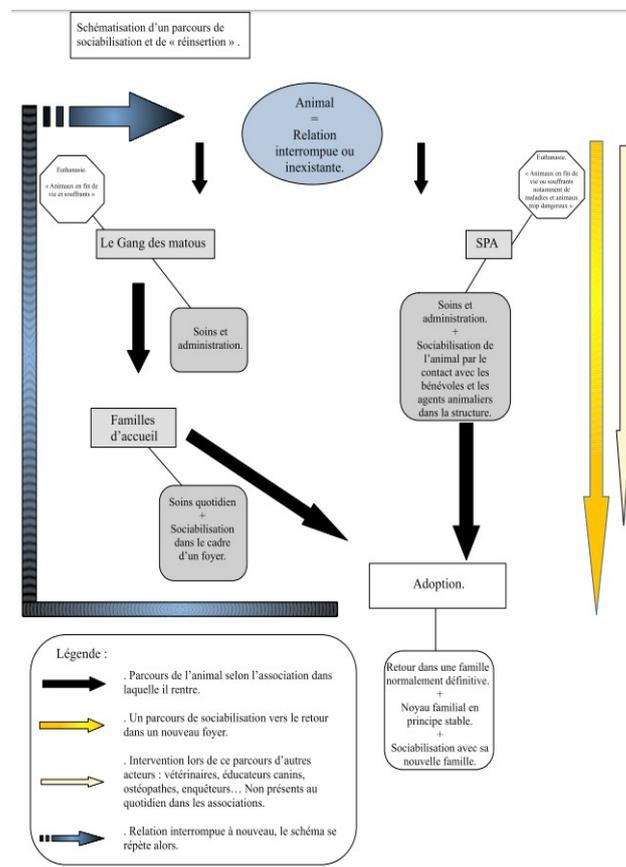


Figure 2: schématisation du parcours de l'animal de compagnie de son entrée au refuge jusqu'à son adoption (Voir annexe N°5).

17 Notion développée par P. Ricoeur mettant en avant l'idée d'une construction de l'individu par la narration au sein d'un groupe social. J'emprunte cette notion tout en me l'appropriant car ce n'est plus le « je » qui est construit, mais l'« Autre » à l'homme.

Nous avons donc laissé de côté les chats pour nous concentrer sur les chiens, mais revenons maintenant vers eux et la particularité de leur sociabilisation au travers de l'association féline, le Gang des Matous. Les chats ont un parcours de sociabilisation plus particulier que les chiens. Comme nous l'avons exprimé, l'homme demande à l'animal de suivre un certain schéma, de posséder un certain comportement pour répondre aux attentes de l'être humain, soit de ce que doit être un « *bon compagnon* », sans pour autant écarter leur bien-être qui est la priorité pour tous les acteurs de la SPA. Le chat, à l'inverse, est un compagnon un peu plus particulier. On le sait, les chats ont une image d'animal indifférent, solitaire, lunatique, etc., des animaux qui malgré cette image ont été totalement admis au sein de nos foyers. Bien évidemment, il est important de retenir que ce n'est qu'une représentation, tous les chats ne sont pas comme nous les décrivons, mais une image persiste de celui-ci comme individualiste et plus solitaire que le chien. Son éducation et donc sa sociabilisation sont très différents de celles des chiens, traduisant alors une autre relation de co-existence entre l'homme et l'animal en question. Les chats que nous allons présenter ici viennent d'endroits et de milieux de vie différents, tantôt récupérés dans les rues (comme nous l'avons vu avec le trappage dans les villes et villages) et d'autres venant de foyers (abandon, maltraitance, etc.). Un grand nombre de leurs pensionnaires sont des chatons. Comme nous l'avons exprimé, une femelle pouvant avoir de nombreuses portées en une année. Ces chatons sont souvent sauvages et suivent alors un véritable parcours d'éducation et surtout d'apprentissage.



*Illustration 12: Praline chaton récupéré par l'association avec sa mère et sa fratrie - cc Instagram le.gang.des.Matous*

Ils sont alors confiés aux familles d'accueil – l'association du Gang des Matous ne fonctionnant pour l'accueil de ces animaux que par ces dernières, car ils ne possèdent aucun bâtiment d'accueil. Créant alors un espace plus particulier que celui de la SPA car l'animal se retrouve directement dans l'espace intime de son soigneur, même si celui-ci n'est en général que provisoire. Aucun encagement n'est donc fait, les animaux sont libres, ou ont des espaces qui leur sont entièrement dédiés et évoluent directement auprès de leurs soigneurs bénévoles. Cette méthode permet d'après la directrice d'éviter le « stress » de l'enfermement par encagement pour l'animal, mais fait surtout partie de son idéologie de ce que doit être la condition animale, « *Parce que moi, l'histoire du refuge de mettre les animaux en cage, etc., jamais. Voilà, un animal n'a pas à vivre enfermé dans une cage. Non, non, non, sinon on n'a qu'à y aller nous aussi.* », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].

Lorsqu'un chat rejoint l'association, celui-ci est placé presque automatiquement dans un foyer libre. Il faut alors trouver la bonne famille d'accueil, car, comme pour les chiens présentés plutôt, son parcours dépend entièrement de son entourage direct. Par exemple, un animal stressé et apeuré ne sera alors pas placé dans une famille d'accueil ayant des enfants ou d'autres animaux. Contrairement aux chiens, les chats vont se livrer rapidement aux soigneurs, exprimant alors très clairement leurs émotions sur l'instant. La peur conduira l'animal à griffer ou feuler<sup>18</sup> l'être humain, il se dissimulera alors dans les zones qu'il considère non accessibles à l'être humain ; à l'inverse, s'il est sociable, alors il viendra très rapidement au contact et se laissera plus facilement caressé. Les acteurs de l'association sauront alors dans quelle famille bénévole le placer.

*« Lucie : Donc oui, heu... deux semaines plus tard on m'a proposé si je voulais en garder un autre même si le premier m'avait tout détruit. Donc j'ai dit « Oui, je veux ! Mais si possible qu'il soit un peu plus « pépère » » on va dire, et au final on m'a du coup donné celui-ci », [Entretien avec Lucie, famille d'accueil].*

À l'image de ce qui est fait à la SPA, les familles d'accueil s'occupent de l'animal qui va venir correspondre le plus à leur capacité personnelle d'accueil.

*«Lilou : Moi il y a certains chats, je l'ai dis aux filles, j'ai essayé et tout mais je ne ferais plus parce que, ça n'a rien de voilà, textuellement je fais de la merde. Je suis en train en fin de compte de faire régresser l'animal plutôt que de le faire évoluer... je fais n'importe quoi... Je m'en débarrasse ! Je m'en débarrasse pas dans le sens voilà ! Je m'en débarrasse dans le sens où je ne suis pas capable, donc il faut absolument trouver une solution et la personne la mieux pour cet*

---

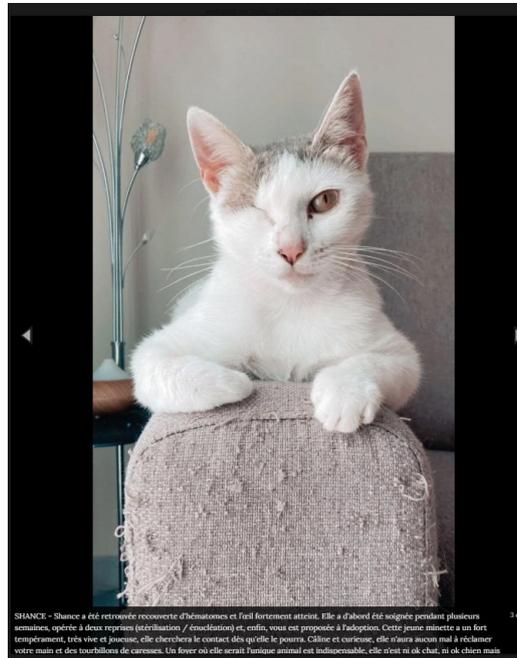
18 Le feulement est un réflexe de défense pour les chats se sentant menacés.

*animal là. Donc il y a des familles d'accueil qui sont beaucoup plus aguerries que moi à certains animaux et d'autres beaucoup moins. », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

La sociabilisation passe alors par cette étape : analyser l'animal, l'évaluer pour lui trouver la famille d'accueil qui lui correspond le plus, qui est « capable » de l'accueillir. C'est ensuite aux familles d'accueil de sociabiliser le chat qui leur est confié. La sociabilisation chez le chat est plus complexe que chez le chien, espèce territoriale, sa sociabilisation passe surtout par l'apprentissage de la vie en communauté autant avec d'autres congénères, qu'avec l'être humain, ainsi que la propreté. À l'image de ce que nous avons pu exprimer avec l'analyse du travail des militants de la SPA du Gers, les familles d'accueil vont alors partager avec leurs protégés un langage transpécifique : utilisation d'un niveau de voix plus aigu, répétition de gestes et de paroles, et surtout beaucoup de patience pour approcher les plus craintifs. Pour réussir à sociabiliser l'animal, les familles d'accueil doivent apprendre à connaître chaque détail le concernant, l'espace du foyer étant alors un avantage certain, « M : Au début, il était très craintif, avec le temps je l'ai approché et il est venu vers moi, mais pour cela il a fallu que je sois patiente. Je te le dis, il avait du mal. Après l'avoir avec moi toute la journée à la maison ça m'a bien aidé », [Myriam, enquêtrice et bénévole].

Une nouvelle fois, cette *connaissance animale* permet donc aux familles d'accueil de sociabiliser le chat qui est sous leur responsabilité, mais également de le faire connaître au monde extérieur. Des fiches de présentation, comme pour la SPA, soit des cartes d'identité de l'animal sont produites et publiées sur le site internet de l'association. Ces cartes d'identité construites en coopération entre les différents acteurs permettent de mettre en avant les animaux pour une future adoption. Prenons comme exemple la carte d'identité de Shance, une chatte dont l'histoire m'avait particulièrement touché lors de mes recherches sur le terrain. Shance est une chatte recueillie par l'association, à son arrivée les bénévoles se rendent alors compte que son corps est couvert d'hématomes, et perd par la suite son œil droit dû à la maltraitance qu'elle a subie. Malgré son traumatisme, l'association la présente comme vive, joueuse et câline même si elle possède un fort caractère. Au travers de sa présentation, plusieurs observations peuvent alors en ressortir. Tout d'abord, on retrouve une idée d'« individualisation », (J. Michalon, 2013), de l'animal de compagnie, son caractère est mis en avant pour prévenir que ce n'est pas seulement un animal, mais un individu possédant, dans l'exemple de Shance, un fort caractère compliquant son inclusion dans un foyer avec d'autres congénères. De plus, dès le début de sa présentation est mis en avant son passé, un passé complexe dans cet exemple car emprunt de maltraitance, une narration pouvant

alors *toucher* les futurs adoptants, poussant vers une potentielle adoption. Comme pour la SPA, les cartes d'identités permettent aux associations de mettre en avant leurs pensionnaires pour les faire adopter, mais également de mettant en évidence leur statut d'*individu animal*, idéologie partagée par l'ensemble des militants de la protection animale.



*Illustration 13 : Carte d'identité de Shance placé en famille d'accueil - cc Site internet du Gang des Matous.*

« Lilou : Donc j'ai cette chatte qui est mal sevrée, elle nous montre son affection en nous mordant donc c'est le signe qu'elle est mal sevrée, elle est fuyante parce qu'elle a peur des pieds, elle a peur des balais, on sait qu'elle a été battue et en plus il faut la soigner ! Voilà, donc, avec un œil perdu, un œil qui faut opérer. [...] Cela a été épique ! Elle ne supporte pas les autres chats, c'est une dominante et elle est encore à l'association. C'est Shance, elle commence à progresser, ça va être long, ça va pas être simple. Et la famille d'accueil, en fin de compte, on a pris la nana la plus calme et la plus patiente qu'on connaisse. Et celle qui avait le moins d'animaux parce que Shance n'est pas très sympa avec les animaux, donc il lui fallait un chat qui a du répondant ou pas de chat du tout. Il fallait vraiment quelqu'un voilà, qui puisse être en capacité de s'en occuper. Pour les détendre on utilise des plantes, des diffuseurs, du CBD, on peut leur donner des antidépresseurs, comme le Prozac, après c'est les vétérinaires qui nous les prescrivent, c'est à certaines doses aussi. On fait appel aussi à de l'ostéopathie, à de la communication animale, c'est un véritable investissement en fait, quand on a un chat qui est quasiment asociale, ou un chat sale, on sait que ça va énormément coûter à la famille d'accueil en terme de temps, de patience, etc., il faut être très patient, très psycho, très, voilà... », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].

Shance est un bon exemple pour parler de sociabilisation féline, elle regroupe les caractéristiques précises d'un chat qui passe de l'état domestique à celui de sauvage. Un dernier état qu'elle n'a pas eu le temps d'atteindre grâce au travail de sa famille d'accueil. En effet, les chats peuvent redevenir des chats sauvages (*Cf chapitre 1*), leur sociabilisation passe aussi pour certains par leur domestication.

Une autre particularité de cette association est le fait que leur philosophie ne porte pas sur une conception infantile de l'animal de compagnie. En effet, l'association n'humanise pas l'animal de compagnie, même si son statut d'individu est totalement admis. Les besoins de l'animal passent en priorité, l'affection que nous leur portons conduisant à son infantilisation est donc mise, en principe, de côté faisant valoir son bien-être et ses sensibilités avant tout. L'animal est alors vu comme un individu certes, mais ne dépend pas des mêmes besoins que l'homme. De plus, sa directrice met alors en objection totale le terme de propriétaire comme nous le montre l'extrait suivant.

*« Soraya : Si ce n'est pas indiscret, pourquoi vous n'aimez pas ce terme de « propriétaire ».*

*Lilou : Je ne comprends pas comment un animal peut posséder un animal. On est des animaux. Homo sapiens sapiens. Voilà. Donc ce terme de propriété je n'aime pas, je possède un bureau, une agrafeuse, ce que vous voulez, je peux posséder quelque chose d'inerte, cela ne me dérange pas, mais voilà, donc j'aime dire que je suis responsable des chats pour lesquels, que j'ai décidé de garder chez moi, et que j'espère, alors je vais pas dire heureux parce qu'être heureux c'est un sentiment humain, mais en tout cas j'espère que je satisfais leurs besoins éthologiques et physiologiques. Un chat est un chat, un être humain est un être humain, voilà, chacun sa place. Je ne fais pas d'anthropomorphisme, je suis, voilà, je ne vais pas dire « Ho pauvre petit chat, machin, etc, heu... «coupe le jambon plus petit ou, heu... non mais tu te rends compte son dodo cela fait une semaine qu'on ne l'a pas lavé ». Non mais il s'en fou en faite le chat ! Le chat il s'en fou complètement que le linge sente bon la lessive ou que ses plaides ils soient repassés ! Il s'en tamponne ! Voilà, c'est nous, on se dit « Est-ce que ? » voilà, non, il faut se dire « est-ce que j'ai satisfait ses besoins à lui ? » Et ses besoins à lui ne sont pas nos besoins à nous. Donc, voilà. C'est comme quand on me dit tu es anti-corridas, mais en fin de compte c'est parce que tu es sensible, tu fais de l'anthropomorphisme, je dis non... non... C'est parce que l'animal a une sensibilité et que je ne vois pas du tout au nom de quoi on se permet nous en tant qu'être humain, animaux dit supérieur, de les martyriser, je ne saisis pas le concept... En fin de compte d'aimer la souffrance infligée à un être doué de sensibilité. Si ça t'amuse, je ne sais pas, tu prends une carotte et tu la découpe en petit*

*morceau, je veux dire, personne n'a jamais entendu le cri de la carotte ! Voilà. Par contre, la souffrance d'un animal, si. Donc heu non. Donc la « propriété de... », non. Voilà. », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Pour autant, certains termes utilisés pour parler avec ou de ces animaux les y ramènent, notamment par le fait que cette infantilisation de l'animal de compagnie conduisant à la construction d'une certaine *parentalité transpécifique* est totalement intégrée dans les mœurs de notre société occidentale, comme nous le montrent les prochains extraits d'entretiens :

#### Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou, du 26/12/2022 :

*« [Lilou m'explique que de nombreuses personnes l'appelle pour venir chez elle voir les chats qui sont à l'adoption, sans savoir que l'association n'est pas un refuge]*

*Lilou : Monsieur, si tu viens chez moi tu vas voir mes chats [rire].*

*Soraya : Oui, mais cela ils ne sont pas à adopter [rire] !*

*Lilou : Ha oui, non, cela ils restent avec maman et papa, voilà, même si ce n'est pas bien de le dire comme ça. ».*

#### Entretien avec Myriam, enquêtrice et famille d'accueil :

*« Myriam : Au début, j'étais pas trop chat, pourtant, j'ai mon gros déjà, mais il n'est pas câlin. Mais maintenant, ce petit chat, c'est mon bébé.*

*Soraya : Il a su te convaincre ?*

*Myriam : Oui, et quand l'association m'a demandé si je voulais le garder, j'ai dit oui, il reste avec maman ».*

On remarque alors avec ces deux associations que la relation entre l'homme et l'animal, est ramenée à une certaine affiliation entre les partenaires, un phénomène inscrit dans notre société occidentale. L'animal ne possède alors plus un simple statut utilitaire mais est un membre de la famille dans laquelle il est affilié. L'affecte joue alors beaucoup dans cette relation, comme nous allons le voir. Le travail de ces deux associations s'inscrit alors dans une dynamique d'inclusion de l'animal de compagnie comme individu. Un individu particulier, car il conserve des caractéristiques juvéniles, et cette jeunesse est appuyée par son parcours de sociabilisation, « *La jeunesse se caractérise aussi par le fait d'être en permanence dans un état d'apprentissage, d'accumulation de nouvelles expériences* », (P. Shulz, p.61, 2010). En effet, l'animal même s'il est déjà éduqué à son entrée dans les associations il peut continuer à être sociabilisé, car comme l'exprime Myriam, « *c'est des enfants qui ne grandissent pas* », (Myriam, enquêtrice et bénévole). L'animal est de nos

jours acteur d'un nouveau type de relation, l'humanisant et l'infantilisant, et cette représentation est cultivée par la protection animale depuis sa création et inscrite dans nos mœurs, « *De nouveaux rapports se sont établis, d'un type « amical », et qui ne sont pas sans rappeler ceux que les hommes entretiennent entre eux à l'intérieur d'un groupe* », (André G.Haudricourt, p.40, 1962). Étant des membres à part entière de ces groupes transpécifique, ils doivent alors répondre aux représentations de ce qui fait un « *compagnon de vie* ». À l'image d'un enfant que l'on éduque, nos chiens et chats sont alors sociabilisés pour répondre aux normes sociétales.

### b) Un retour dans un nouveau foyer ?

La fin du parcours pour ces animaux est donc marqué par leur adoption, l'aboutissement pour les bénévoles, les salariés, et les familles d'accueil de leur accompagnement. Ainsi que la fin d'un plus ou moins long parcours en association pour ces animaux, soit le commencement d'une nouvelle vie dans un nouveau foyer. Mais comment se passe l'adoption d'un animal ? Nous verrons que l'adoption n'est pas un acte anodin et est contrôlée par les associations, c'est un acte juridique et financier mais surtout « *humain* » pour les acteurs de la protection animale. De plus, le schéma d'adoption n'est pas le même selon l'association dans laquelle on se trouve. Pour autant, des similitudes administratives persistent.

Commençons tout d'abord par présenter le schéma d'adoption de la SPA du Gers. Lors de leur première visite, les potentiels adoptants sont accompagnés par les salariés qui vont alors les guider dans le refuge. Cet accompagnement est obligatoire, tout d'abord parce que la structure est interdite au public, mais également pour informer les visiteurs sur leurs *choix*, toujours dans l'idée du bien-être animal car ce sont les besoins de l'animal qui sont mis en avant. Comme nous l'avons vu, les acteurs présentés connaissent chaque pensionnaire et peuvent donc renseigner les visiteurs pour qu'ils trouvent l'animal qui leur convient, ou inversement, trouver à l'animal le maître qui lui convient, « *Il y a eu un espèce de « coup de cœur »* » [Entretien avec *Émilie*, bénévole de la SPA du Gers].

Un « *coup de cœur* » s'opère alors entre les futurs partenaires, comme l'exprime *Émilie*, bénévole à la SPA du Gers, qui conduit le visiteur à adopter un nouveau compagnon, soit la création d'une « *relation d'amour entre bête et gens* » (C. David, 1985) spontanée. Mais si la famille correspond au besoin de celui-ci et veut l'adopter, ils devront signer un *certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce* (certificat visant à informer l'adoptant sur les besoins de l'animal, l'engagement de son identification, etc. (Voir annexe n°6 – Certificat d'engagement et de connaissance) et attendre sept jours avant de pouvoir récupérer l'animal

(nouveau décret passé le 22 juillet 2022, obligeant les futurs adoptants à réfléchir à leur choix d'adopter). Avant la création de cette nouvelle norme, « *visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes* » (Site officiel de la SPA)<sup>19</sup>, beaucoup d'adoptions découlaient par la suite sur le retour de l'animal au sein des structures d'accueil. Comme l'expriment mes interlocuteurs, il ne faut pas confondre l'adoption « *coup de cœur* » et celle sur « *un coup de tête* ». Après sept jours de réflexion, le futur maître pourra alors revenir, toujours muni de ce certificat, et signer les documents relatifs à l'adoption (Voir annexe n°7 – contrat d'adoption SPA du Gers et Gang des Matous), et par la suite payer les frais correspondant à celle-ci (frais incluant les soins vétérinaires qui ont été donnés à l'animal comme sa stérilisation ou sa vaccination complète). Après ces étapes franchies, le demandeur est officiellement le *propriétaire*<sup>20</sup> de cet animal, dégageant alors la SPA du Gers de toutes responsabilités. Ces étapes marquent un moment décisif pour l'animal et son maître. En effet, lors de la signature de ces documents, l'animal va alors *prendre* le nom de son nouveau propriétaire et être placé sous sa responsabilité. Cet acte juridique établit des rapports légitimes de *parenté* directe entre ces personnes, ces individus non liés par le sang. Ces documents d'adoption lient directement le propriétaire à son animal, comme le font des parents lors de l'adoption d'un enfant<sup>21</sup>, ce *parent* accorde alors à l'animal une place dans son foyer et plus encore dans sa famille. Cette responsabilité manuscrite, car c'est bien de cela qu'il s'agit et il est important de le rappeler, forme un lien légal aux yeux de la loi mais crée aussi un lien affectif entre les deux partenaires. Cette *inclusion administrative*, marque légitimement cette relation.

Concernant les adoptions qui s'effectuent au travers de l'association féline du Gang des Matous, on peut en retirer quelques particularités. Tout d'abord, il faut rappeler que les animaux proposés à l'adoption dans cette association se situent déjà dans des foyers – et non dans un établissements que l'on peut visiter sans vraiment prévenir de son arrivée - auprès de leurs familles d'accueil qui ont déjà tissé un lien particulier avec l'animal. Ces circonstances dans lesquelles nous nous trouvons changent totalement l'approche de l'adoption animale mise en avant par l'autre association. La rencontre que l'homme effectue avec l'animal est d'abord digitale, car la seule façon de voir les chats dans un premier temps est par le site internet de l'association<sup>22</sup>(en effet, la SPA du

---

19 [Certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce : qui est concerné et comment l'obtenir ? | La SPA \(la-spa.fr\)](#)

20 Le terme de *propriétaire* est ici employé sous un aspect administratif, les animaux étant encore sous le régime des biens, même s'ils sont de nos jours reconnus comme des êtres doués de sensibilités. Ce terme fait par ailleurs débat au sein de la protection animale.

21 L'adoption est un acte juridique établissant entre deux personnes des relations de droit analogues à celles qui résultent de la filiation.

22 [Accueil | Le gang des matous](#)

Gers possède malgré tout un établissement ouvert au public). Après avoir pris connaissance des informations relatives à l'animal, le potentiel futur adoptant peut contacter la direction. C'est alors à elle de l'orienter dans un premier temps sur son *choix*. Par la suite, la famille d'accueil et le futur adoptant seront mis en contact pour qu'une réelle rencontre soit effectuée. L'adoptant vient donc directement au cœur du foyer de la famille d'accueil, permettant la rencontre « *sur un terrain connu pour l'animal* », comme l'exprime la plupart de mes interlocuteurs. Cette rencontre ne s'effectue pas seulement entre le visiteur et l'animal, mais également entre ce potentiel nouveau maître et la famille d'accueil.

Effectivement, la particularité de cette association est que les familles d'accueil ont le droit d'évaluer la personne qui se présente à eux. Si cette personne ne convient pas aux attentes de la famille d'accueil, qui connaît tout particulièrement le chat concerné, alors celle-ci l'exprime à sa directrice qui par la suite refusera l'adoption. Cette règle conduit très souvent à des mésententes entre les différents individus, comme nous allons le voir avec l'extrait suivant où Lilou, directrice du Gang des Matous, me donne quelques exemples :

*« Soraya : Le principal, c'est le bien-être du coup de l'animal ?*

*Lilou : En fait, les gens ne réalisent pas parfois que leurs demandes va a l'encontre en fin de compte du bien-être de l'animal. Et ils sont tellement... arcbutés dans cette position de « je veux un animal », « je suis capable d'avoir un animal », « j'ai un animal », mais si nous asso et responsables d'animaux, on sent que toi tu n'es pas en capacité de percevoir ce que ça implique, on dit non, c'est tout.*

*[...]*

*Lilou : Et je vous dis ça parce qu'en fin de compte on a opposé un non à une femme pour un chat et elle m'a téléphoné, elle était en larme, elle ne comprenait pas. Mais en fin de compte, ce n'était pas contre elle. C'était juste que ce chat là avait souffert plus jeune et qu'il n'était pas en capacité de donner sa confiance à quelqu'un d'autre qu'à la famille d'accueil qui l'avait recueillie. Donc la famille d'accueil a décidé de le garder parce que ce chat là est hyper stressé et est très malheureux dès lors qu'il est en contact avec d'autres personnes... Il est hyper sensible... voilà...*

*[Elle me décrit alors la réaction de ce chat lorsqu'il est mis en contact avec des personnes extérieures à son espace habituel, comme l'agressivité].*

*J'explique à cette adoptante que ce n'est pas contre elle... Et au bout de quelques minutes elle me dit « je comprends », je dis « Par contre moi, je comprends votre peine », parce qu'elle s'était projetée avec ce chat là et je lui en ai proposé un autre et elle a adopté un autre chat, qui correspondait à son profil, à sa demande, et le chat correspondait en fin de compte à sa façon de vivre à elle. Il y aussi ça, il faut se dire que quand on oppose un non, c'est jamais contre les gens,*

*c'est toujours pour l'animal. Et ça, il y a très peu de monde qui sont capables de le percevoir et de l'impacter, et de ne pas le prendre pour eux. Il y a une femme qui nous a contacté, quatre enfants, entre deux et dix ans – je n'ai rien contre les enfants – et elle voulait un chaton qu'elle a trouvé magnifique. C'est très bien mais un chaton très craintif qui est élevé chez une de mes familles d'accueil qui a deux enfants mais elle s'en méfie toujours parce que les enfants, les enfants c'est les enfants : ça bouge, ça crie, c'est tout à fait normal ! Et on a dit non, et elle m'a dit « en fin de compte le chaton, vous voulez le garder pour vous quoi ! » ... non, c'est juste que vous avez quatre enfants, que c'est un chaton craintif et qu'on préfère le mettre dans une famille où il y a peut-être des enfants plus vieux ou moins ou plus calmes etc. Donc elle s'est sentie un petit peu offusquée parce qu'elle avait quatre... bon. Voilà, à un moment, si les gens n'ont pas envie de discuter etc. et d'entendre ce qu'on a à dire aussi... », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Les familles d'accueil ont donc plein pouvoir sur la décision d'adoption de leur protégé, même si cette décision n'est pas toujours bien accueillie par les potentiels adoptants. Ce *pouvoir* qui a été confié aux familles d'accueil permet à l'association de faire passer en premier ordre les besoins de l'animal, ce qui est une priorité pour l'association. En effet, les familles d'accueil sont les plus à même de savoir ce qui est bon pour l'animal, et d'après la directrice, ce sont elles qui les connaissent le mieux. Le Gang des Matous va donc choisir le foyer en fonction de l'animal et non l'inverse. Comme pour la SPA, l'animal qui est présenté répond du mieux possible à l'environnement de vie de l'adoptant. Ce n'est pas sur un *choix* seulement physique sur lequel l'animal doit être adopté, mais sur ces besoins. Les associations essaient alors de rapprocher l'animal et l'homme de manière à ce que l'un comme l'autre puisse coexister tout en répondant aux attentes et besoins de chacun.

Une autre particularité de l'association du Gang des Matous vient alors en résonance à ce principe là. Les familles d'accueil possèdent également la priorité sur l'adoption de l'animal, c'est-à-dire qu'une famille d'accueil voulant adopter pourra se placer en premier sur sa garde, et même si celui-ci a été choisi par un potentiel adoptant. En effet, la directrice demande toujours à ses familles si, avant de donner une réponse aux futurs adoptants, elles veulent adopter l'animal :

*« Lilou : les familles d'accueil arrêtent généralement d'être famille d'accueil, parce qu'elles tombent, comme on dit au Québec, elles tombent en « amour » pour un des chats qu'elles ont, elles le garde et elles n'ont plus la place ou la capacité, et donc elles deviennent adoptantes, on garde toujours des liens, je veux dire, moi j'ai eu deux ou trois familles d'accueil qui ont adopté l'année dernière et on est toujours en contact les uns avec les autres, etc. Mais elles me disent « on peut faire une urgence », ça veut dire qu'elles peuvent garder un chat, trois quatre jours dans une salle*

*de bain si j'ai besoin et qu'on est dans une situation très compliquée mais comme elles me disent « on n'est pas bon pour faire famille d'accueil parce qu'on est trop attaché » et l'affect a pris, leur propre affect sur l'animal qu'ils ont eu en garde, a pris le pas sur la vocation pour laquelle ils avaient signé au départ [Sourie]. Mais ça on le sait, on sait voilà, parce que moi-même j'ai été famille d'accueil et tous les chats que j'ai viennent de là. » [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Le choix d'accorder aux familles d'accueil une certaine priorité pour l'adoption de l'animal qui est à leur garde n'est pas anodin. Les familles d'accueil coexistent déjà avec l'animal qui est pleinement intégré dans leur foyer, elles sont donc les mieux placées pour comprendre ses besoins et sa personnalité.

En revanche, si les familles d'accueil acceptent que l'adoption aboutisse, alors les adoptants pourront remplir avec l'association les documents relatifs à celle-ci. Comme pour la SPA, un *certificat d'engagement et de connaissance* devra être signé, puis les adoptants devront attendre une période de sept jours pour réfléchir à leur *choix* avant de pouvoir finaliser l'adoption et s'acquitter, par la suite, des frais relatifs à celle-ci (Les frais d'adoption concernent toujours les soins vétérinaires comme nous l'avons déjà exprimé). À nouveau, un lien administratif et affectif se crée alors entre les deux partenaires, l'animal intègre un nouveau foyer, légitimant officiellement son appartenance au groupe de ces adoptants (je n'utilise donc pas ici le terme de propriétaire, n'étant pas un terme voulu par mes interlocuteurs dans cette association).

Mais comment se passe l'*après-adoption* de l'animal pour les familles d'accueil et les agents de la SPA, après avoir accompagné ces animaux jusqu'à leur départ ? En effet, les familles d'accueil ont vécu intimement avec l'animal et les agents (bénévoles ou salariés) de la SPA, qui ont coévolué dans la structure avec ces animaux, ont créé une relation de confiance et d'affectivité avec leurs *protégés*. Par exemple, une des anciennes familles d'accueil, s'adressant à la directrice, exprime le fait que « *On est pas bon pour faire famille d'accueil parce qu'on est trop attaché* » [Entretien avec la directrice du Gang des matous, Lilou]. On retrouve également ce phénomène à la SPA du Gers, certains bénévoles s'attachent très rapidement à certains des pensionnaires, un attachement presque inévitable quand on choisit de coévoluer avec ces espèces.

*« Soraya : Comment vous réagissez quand il y en a qui sont adoptés et qui partent ?*

*Émilie : ça dépend lesquels, ceux que j'aime beaucoup, j'ai une petite larmichette [Rire], j'espère qu'on ait des nouvelles derrière. Mais après, je suis très contente pour tous, dès qu'ils sont adoptés*

*on est tous contents, c'est une nouvelle victoire, c'est un chien qui va vivre heureux, loin du refuge... » [Entretien avec Émilie, bénévole à la SPA du Gers].*

La séparation, même si inéluctable dans l'idéologie portée par les associations, cause parfois de grands vides dans les foyers qui ont pris alors, pendant un temps, le rôle de famille intermédiaire ou pour les bénévoles dont les balades sont devenues de vrais rituels. Cette séparation, même si elle est toujours inconsciemment présente dans l'esprit des concernés, peut devenir avec le temps abstraite jusqu'au jour de l'adoption. L'adoption marque donc la fin du parcours de l'animal au sein des associations, elle est le but que tous les organismes de protection animale cherchent à atteindre pour leurs pensionnaires. Celle-ci ouvre alors un nouveau chapitre dans la relation que tisse l'animal et l'être humain. Il est à nouveau socialement admis dans la société comme compagnon de vie et rejoint un foyer normalement définitif.

Mais comment se passe l'arrivée dans une nouvelle famille ? Il est compliqué sur le terrain de pouvoir décrire cette situation, l'adoption étant un moment très particulier pour les nouveaux maîtres, il est complexe de s'immiscer dans cet espace particulier, l'étude sur ce sujet se limite donc à quelques exemples.

L'adoption administrative dont nous avons parlé marque dans un premier temps l'entrée de l'animal dans sa nouvelle famille, mais son arrivée dans le foyer est déterminante pour son inclusion. Les adoptants attendent généralement impatiemment l'arrivée de leurs compagnons<sup>23</sup> : préparation de son « *dodo* », de « *son coin gamelle* », de ses jouets,... Tout est mis en œuvre pour que son accueil soit facilité. Il est très important de noter, qu'à l'image de l'adoption de l'enfant à qui on dédie une chambre, les futurs adoptants lui font, dans la mesure étudiée, une véritable place dans l'espace de la maison, et donc par cela dans le foyer familial. Mais il est important de noter que l'animal perturbe alors autant ses nouveaux maîtres dans leur quotidien, qu'il est perturbé lui-même par la présence de ces nouveaux individus et de son nouvel espace de vie. Ses nouveaux maîtres doivent alors s'imposer comme référents pour lui et cela s'inscrit une nouvelle fois dans sa sociabilisation. À nouveau, une relation de « *négociation* » (D. Lestel, 2004), du rôle respectif de chaque individu se met en place, où l'un comme l'autre vont devoir apprendre à coexister et à coévoluer. Il est important de rappeler par ailleurs que les animaux sortis de SPA n'ont connu, pendant un temps plus ou moins long, que l'encagement et n'ont donc pas pu profiter de l'expérience d'un foyer comme pour les animaux de l'association du Gang des Matous. Certaines

---

23 Une analyse plus détaillée des raisons poussant l'humain à adopter un animal de compagnie serait intéressante à développer, comme nous le montrent Christel Elies et Silke Schauder dans leur article « *La relation de l'homme au chien familial : symptôme de sa dynamique psychique ?* », (2018).

règles de propreté sont souvent à revoir. La sociabilisation ne s'arrête donc pas aux portes des associations mais continue lors de l'entrée dans un nouveau foyer. Le maître doit alors jouer le rôle de *parent adoptif* et *imposer* à l'animal les règles qui sont pour lui la norme. N'oublions pas que de nos jours l'animal est infantilisé, il est alors en perpétuel apprentissage. Sa sociabilisation se prolonge alors à l'intérieur du foyer et celle-ci toujours accompagnée de l'idée de l'animal/enfant au travers du vocabulaire utilisé pour le nommer. On ne parle pas simplement de lui comme l'animal de la famille, mais est annoncé comme étant un membre à part entière de celle-ci. L'exemple le plus concret qui m'est possible de donner ici est celui de Marion, depuis l'adoption de son chien. Me montrant des photos de celui-ci, elle exprima « *Il est beau mon fils hein !* ».



*Illustration 14 : Une sieste sur le canapé - photo prise par Marion – cc. Marion.*

On retrouve alors lors de cet échange, et de bien d'autres, un vocabulaire de parenté marquant un peu plus le statut de l'animal en tant qu'enfant de nos jours. L'animal est, avec le temps, totalement intégré dans une certaine filiation construite par nos représentations. Effectivement, aujourd'hui notre raison nous pousse à s'inquiéter pour sa santé, pour son bien-être, certains maîtres occultent même parfois son animalité, poussant alors jusqu'à son anthropomorphisation la plus totale : il est porté comme un bébé, habillé comme on habillerait un enfant, certains mangeant même à table avec *leurs parents*. Et ces exemples ne sont pas pris au hasard, car ce sont des situations observées lors de mes recherches.

Ces représentations déterminant la relation entre l'homme et l'animal, qui sont induites par l'idéologie apportée par la protection animale, conduisent l'homme à le représenter et à le traiter comme un enfant. En effet, nos échanges avec l'animal de compagnie dépendent de normes validant ou invalidant nos interactions transpécifique. La maltraitance et l'abandon sont alors jugés par

rapport à celle-ci, comme l'explique J. Michalon, « *il s'agit de défendre une conception non utilitaire de la relation à l'animal, placée sous le signe de l'affection réciproque, du respect des besoins liés à l'espèce et à l'individu animal* », (p.165, 2013). Lors de l'adoption d'un animal de compagnie, les propriétaires s'engagent alors à respecter les règles de ce qui fait une *bonne relation* entre ces deux partenaires, et cela pour la vie (Annexe n° 8 - Guide de l'adoptant). L'adoption inscrit l'animal dans une représentation généralisante de la relation que nous devons partager avec lui, une relation que l'on peut nommer d'« *étrangement apparenté* », (L. Zaietta, 2019), soit d'une *parenté transpécifique*.

Le parcours qu'empruntent les animaux de compagnie dans les associations est complexe, une *mise à l'épreuve* et une *évaluation* du « *potentiel de plaçabilité* », (J. Michalon, 2013), de chaque individu est opérée, permettant alors dans un premier temps aux associations de leur fournir l'accompagnement dont ils ont besoin, soit de les sociabiliser, mais surtout de leur trouver un foyer par la suite. Cette étape est donc importante pour que les animaux soient adoptés. Un travail de mise en avant de son individualité est alors effectué. Ce travail passe notamment par la narration de son individualisation, permettant de dévoiler au public son *identité animale*, et cela par l'utilisation comme nous l'avons vu d'un outil indispensable, les cartes d'identité.

Pour finir, cette narration accentue un peu plus l'idée de l'animal/enfant, humanisant sa parole, comme pour la SPA, et le personnifiant. Une personnification mise en évidence pour toucher le potentiel adoptant ou lecteur. L'animal pris dans ces représentations n'est alors plus vu comme un simple « *compagnon domestique* », on lui attribue un statut d'« *enfant* », appuyé notamment par l'adoption. Celle-ci étant généralement vue comme « *le sauvetage de l'enfant abandonné, [...] où l'enfant rejeté est mis en danger,...* », (M.-O. Goubier-Boula, 2005). En effet, la protection animale appuie consciemment l'idée que l'animal doit être adopté pour le sortir d'une certaine exclusion sociétale et cela permettant alors à ces animaux de ré-intégrer ou intégrer un nouveau foyer. Cette image projetée par la protection animale à la population est importante pour éviter à ces animaux de rester dans les refuges à vie. La société occidentale s'est alors construite avec le temps une représentation de l'animal/enfant. On remarque alors une évolution du statut de l'animal dans notre société et dans le temps : passant d'un statut utilitaire, à celui d'animal familier, pour devenir des compagnons de l'homme au sein du foyer, conduisant de nos jours à les voir comme de vrais êtres infantiles qui ne peuvent pas vivre sans l'homme. Une coprésence qui est alors vue comme indispensable pour beaucoup de maîtres : « *Je ne pourrais pas vivre sans animaux, je ne sais pas comment font les gens qui n'en ont pas* », (Marion, maîtresse de Rooky). Ce besoin de l'homme de posséder un animal de compagnie s'inscrit dans une relation de *dépendance transpécifique*. Une

dépendance instaurée en partie par la protection animale et le développement de ce qui est appelé la morale animale. Les maîtres amènent alors une « signification radicale » à cette relation comme l'exprime M. Cegarra, ethnologue spécialiste de l'identité, « *La relation de dépendance avec l'animal domestique peut revêtir une signification radicale : « déçues par les humains, jamais par son chien » peut-on lire sur une pierre tombale du cimetière des chiens d'Asnières »*, (1999, p.53). En effet, de nos jours, l'animal a été *ré-inventé*, on lui a, au fil des siècles, attribué de nouvelles représentations venant s'inscrire dans les mœurs de cette société.

Malgré tout, le travail effectué par les soigneurs et bénévoles jusqu'à l'adoption ne conduit pas toujours les animaux à rester au sein des foyers qu'ils ont rejoints. Effectivement, l'animal peut parfois être ramené auprès de l'association après son adoption, on parle alors d'un « *retour d'adoption* ». Un moment très particulier qui conduit à nouveau l'animal à quitter son monde social pour retourner dans le refuge ou la famille d'accueil. Un moment que l'on pourrait qualifier de *basculement* dans cette relation transpécifique.

### **Chapitre III. Un statut controversé et en perpétuel basculement.**

*“Nous avons vu que les sens et les intuitions, les différentes émotions et facultés, comme l’amour, la mémoire, l’attention et la curiosité, l’imitation, la raison, etc., dont l’homme se vante, peuvent être trouvés à l’état naissant, ou même pleinement développées, chez les animaux inférieurs. Les animaux dont nous avons fait des esclaves, que nous ne voulons pas considérer comme égaux.”*  
- Charles Darwin

Le statut de l’animal de compagnie est particulier, il est devenu avec le temps un véritable membre de la famille. L’animal intégré dans ces représentations est alors personnifié et humanisé par l’être humain. Il est devenu un proche, un ami, ou même un enfant au sein des foyers. Cette place qui lui est faite est notamment liée au travail de la protection animale, certains idéaux de la relation entre maître et « compagnon » sont devenus la norme dans nos sociétés. Pour autant, ces normes qui font lois, définissant le schéma de vie de ces partenaires, peuvent être transgressées, faisant basculer la relation, et avec elle le statut de l’animal, et comme le rappelle Katcher, « *le statut de l’animal familial comme membre de la famille peut-être constamment remis en cause* », (1984). Ce phénomène de basculement du statut de l’animal de compagnie n’est pas anodin et fait partie intégrante de la relation entre l’homme et l’animal de nos jours, il est important alors de ne pas l’occulter. En effet, tantôt enfant, animal inférieur, ou encore machine, son statut est redéfini en permanence par l’être humain selon les attentes que nous en avons. C’est l’identité que nous leur donnons qui donne par la suite le statut que nous lui attribuons. Ce statut n’est pas unique, un animal de travail peut être aussi traité comme un enfant, des variations souvent très floues et difficiles à décrypter. Le *statut animal* n’est donc pas fixe et dépend de nombreux facteurs que j’aimerais nommer d’ *humains*, des facteurs fixés par l’homme pour l’animal, soit une identité et une *persona* instable qui les inscrivent dans une représentation produite par l’homme. Par exemple, l’adoption, qu’elle soit en association, chez un éleveur, ou encore par un particulier, ne découle pas toujours sur une conception idéelle des choses. En effet, et c’est pour cela que les associations de protection animale sont toujours présentes dans nos sociétés. La relation peut basculer entre les deux partenaires et conduire l’animal à changer à nouveau de statut. Un statut en perpétuel débat dans notre société et que donc nous pouvons qualifier de controversé. Comment le statut de l’animal est renégocié selon les conceptions de chacun ? Comment les frontières qui séparent potentiellement l’animal et l’homme se déplacent-elles ? Quelle est la définition d’une bonne relation entre l’homme et son compagnon ?

### a) Un statut particulier : Abandon, Maltraitance et Euthanasie.

Il est important de comprendre que même si des normes encadrent la relation entre l'homme et l'animal, nos représentations de ce que doit-être l'animal de compagnie et des soins que nous leur accordons sont des déterminismes individuels, propres à chaque être humain, et cela vient constituer la relation que nous partageons avec eux, conduisant alors à redéfinir constamment sa place au sein de nos sociétés. Plusieurs exemples peuvent être pris pour donner les grandes lignes formant la *frontière* entre ce que nous pouvons nommer de *bonne relation* et à contrario de *mauvaise relation* avec l'animal de compagnie.

#### Un retour dans un parcours d'adoption ?

Comme nous l'avons évoqué, l'adoption n'est pas toujours pour l'animal de compagnie la fin du parcours, en effet, si nous reprenons le schéma concernant le parcours des animaux au sein de la SPA du Gers (Figure 2 – Schématisation de sociabilisation – Annexe n°5), l'on constate que l'animal même une fois adopté peut revenir dans l'association, on parle alors d'un *retour d'adoption*. Ces retours sont craints par les associations de façon générale car leur but est de trouver à l'animal un foyer définitif et non de « *balader* », comme il me l'est exprimé par plusieurs de mes interlocuteurs, l'animal entre les associations et les foyers. De plus, ces retours peuvent marquer les animaux les plus sensibles, l'engagement dans le cas de la SPA étant pour certains un moment pénible et cela se ressent au travers du comportement de certains individus.



*Illustration 15: Appel à l'aide pour Arya - cc. Instagram SPA du Gers*

Pour illustrer ce propos, nous pouvons prendre l'exemple d'Arya (Illustration 14), chienne de chasse courante, qui depuis son arrivée au refuge « *déprime* » dans son box. Celle-ci, si elle devait être ramenée après son adoption, serait certainement totalement dévastée.

Ces retours sont, pour les acteurs de la protection animale, considérés comme un nouvel abandon avec lequel ils doivent composer si l'animal ne le supporte pas. Mais qu'est-ce qui motive ces adoptants à ramener les animaux qu'ils ont pour autant choisi d'adopter ? Les circonstances conduisant à un retour de l'animal au sein des associations sont multiples et peuvent parfois conduire à une incompréhension des raisons de l'abandon pour les acteurs de la protection animale. Il faut comprendre que les animaux sorties de refuge et qui ont été engagés, sont des animaux qui retrouvent en quelque sorte un sentiment de liberté, ils sont à nouveau libres dans un foyer, avec un jardin le plus souvent, leur permettant d'exprimer librement leurs besoins. L'engagement les prive de ce sentiment (bien évidemment le travail des bénévoles consiste justement à adoucir leur captivité par les balades). On peut alors remarquer que chez certains chiens, surtout, une période d'hyperactivité peut se faire ressentir lors de leur sortie. Les retours d'adoption, dont j'ai pu suivre le déroulement, sont souvent dû à cette hyperactivité. Deux cas raisonnent alors, le premier est celui de Tara (chienne croisée Anglo-pointer qui à l'époque de son retour n'avait que six mois). Sa nouvelle maîtresse l'*abandonna* à cause de son hyperactivité, cet état ayant conduit la chienne à presque faire tomber sa maîtresse. Un autre cas similaire a eu lieu, une chienne a été ramenée car je cite alors Émilie, bénévole, avec qui j'ai pu en discuter lors d'échanges de messages : « *Une honte à écrire. Elle se roulait partout par terre et ils en avaient marre de la laver* », [Émilie, bénévole à la SPA du Gers, message du 15/ 05/ 23]. Des raisons de retour considérées par mes interlocuteurs comme une « *honte* », soit un acte *injustifié*.

L'animal, voulu et attendu, ne répond finalement pas aux attentes de la famille, il est alors ramené par son nouveau foyer dans la structure ou l'association. L'adoption n'est alors pas totalement à l'image de l'adoption d'un enfant, l'animal, même s'il est de nos jours considéré comme un individu, est pour autant parfois ramené à un statut d'*objet*, que l'on peut ramener après l'avoir essayé.

Malgré tout, des circonstances particulières conduisent à l'obligation du retour de l'animal au sein des associations. Effectivement, mes interlocuteurs m'expliquent que certains animaux ayant été adoptés se retrouvent alors en cohabitation avec un autre animal, cette cohabitation, même si elle est encadrée et surveillée, n'aboutit pas toujours à l'acceptation de l'autre dans le foyer. Les maîtres doivent alors trouver des solutions, le retour dans l'association étant l'une d'entre elles.

Un nouveau travail de sociabilisation est alors mis en place et le choix de sa prochaine famille est réévalué pour lui éviter à nouveau la frustration des barreaux ou du changement de foyer, quand il est en famille d'accueil. Certains d'entre eux subissent plusieurs fois cette expérience dans leur vie, une expérience vécue comme un *échec* pour les militants de la protection animale :

*« Émilie : Malheureusement, des fois il y a des choses qui font qu'il y a des retours, pour x ou y raisons, mauvaise entente avec le chien de la famille ou le chat, les lapins, les poules, ... Des fois, les gens se souviennent qu'ils ont d'autres animaux et qui ne l'ont pas dit : « Oui mais nous on vous l'a dit qu'il était pas ok poules, pourquoi vous ne nous l'avez pas dit ? », « Mais j'ai oublié ! », « Ha beh oui mais heu.. c'était marqué sur sa fiche », « Ha beh j'avais pas vu ». Des choses comme ça, et les fugueurs, nous on ne peut pas savoir au refuge s'il fugue ou pas, sauf si les abandonnants le disent, mais sinon... et c'est compliqué à gérer parfois, c'est un peu un échec, parce que l'animal est à nouveau au refuge... [Nous sommes coupés par Rider]. » [Entretien avec Émilie, bénévole à la SPA du Gers].*

Lors de l'adoption, il est compliqué de savoir comment l'animal va réagir quand à son entourage direct, même si chaque animal a été *évalué* par les associations. De plus, les militants doivent composer avec les adoptants et anticiper les questions pour permettre à l'animal un foyer fixe.

Le certificat d'engagement et de connaissance signé lors de l'adoption de l'animal de compagnie est alors une solution pour pallier ces retours, mais pour autant cet abandon après adoption est un phénomène qui perdure. Son statut d'animal/enfant est alors, dans certains cas, ramené à celui de simple *animal dont personne ne veut*, et est à nouveau réinjecté dans les rouages de la protection animale.

### Un souci de masse : l'abandon, une forme de maltraitance ?

Les associations de protection animale accueillent chaque année un grand nombre d'animaux abandonnés, et celles-ci luttent activement contre ce « fléau ». Les abandons, plus nombreux en été, ne concernent pas que les animaux déposés dans les associations, mais également les abandons dits sauvages, considérés comme illégaux, car l'abandon se fait alors en pleine nature ou sur la voie publique<sup>24</sup>. Cet acte, en dehors de son aspect illégal, met aussi en danger l'animal qui est contraint à l'errance : manque de nourriture et d'eau, accidents de la circulation, etc. En effet,

---

24 L'abandon en refuge et l'abandon sauvage sont deux choses différentes, d'un côté l'abandon dans le refuge, qui est encadré par la structure d'accueil, est légal ; de l'autre l'abandon dit sauvage peut conduire le maître à encourir à une peine de trois ans d'emprisonnement et une amende de 45000 euros selon l'article 521-1.

même si l'adoption en association se multiplie, possiblement suite à une prise de conscience de la population de la souffrance animale, et grâce au travail des acteurs de la protection animale, les abandons persistent toujours : « *La SPA lutte activement contre l'abandon, ce fléau qui fait chaque année de nombreux orphelins que nous tâchons de recueillir dans nos refuges pour leur offrir une seconde chance* », comme nous pouvons le lire sur le site officiel de la SPA<sup>25</sup>.

Comment se passe alors l'abandon en refuge et de quelle manière les animaux ayant subi un abandon sauvage sont-ils accueillis par les acteurs de la protection animale ? Comme nous l'avons brièvement exprimé lors de la présentation des associations dans la première partie de cet écrit, l'abandon en refuge est encadré juridiquement par les militants de la protection animale. Le propriétaire voulant abandonner son animal doit d'abord avoir l'approbation des associations pour pouvoir amener son animal. En effet, les associations n'acceptent pas toujours les animaux, et cela pour plusieurs raisons : manque de place, race déjà trop présente dans les locaux et qui ne sont pas adoptées, etc. L'exemple le plus parlant est l'appel téléphonique reçu à la SPA du Gers lors d'un des entretiens réalisés auprès de la directrice de la structure. La secrétaire rentre alors dans le bureau où nous discutons expliquant qu'un homme a appelé pour abandonner un Malinois de six ans au refuge, la cause étant une procédure de divorce, une demande qui a été immédiatement refusée.

*« Soraya : Vous avez beaucoup d'abandon en ce moment ?*

*Margaux : Des abandons un petit peu, mais c'est surtout qu'on a beaucoup de Malinois. Donc là, prendre un Malinois qui a déjà six ans, on en a qui ont entre deux et dix ans, donc en prendre encore un de plus alors que cela fait un an qui sont là tous, c'est pas possible quoi. Pour eux, ils pètent les plombs de suite en plus, donc ce n'est franchement pas cool. Je préfère qu'ils essaient de trouver une autre solution, quitte à devoir le replacer ailleurs, plutôt que... C'est des chiens qui quand ils sont en box pètent très très vite les plombs !*

*Soraya : Ils supportent mal.*

*Margaux : Ouais, c'est pas un petit Labrador mignon qui est content de sortir. Eux, ils ont besoin de tout le temps être dehors, donc...*

*Soraya : De courir beaucoup.*

*Margaux : C'est ça, donc on préfère qu'ils essaient de les replacer directement dans une famille plutôt que de devoir les mettre en box. Après, si vraiment en dernier recours ils n'ont pas le choix, on le fait mais bon, si on peut d'abord essayer de les placer dans une famille avant d'arriver ici c'est mieux.», [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers].*

---

25 [Notre combat : lutter contre l'abandon | La SPA, Société Protectrice des Animaux \(la-spa.fr\)](http://la-spa.fr)

Les associations sont en effet en droit de refuser un animal si celui-ci n'est pas en danger direct, pour autant ils accompagnent malgré tout les personnes qui les contactent pour leur permettre de trouver des solutions.

Les structures d'accueil ou associations proposent en général d'autres solutions et n'acceptent vraiment qu'en dernier recours. J. Michalon met aussi en avant dans ses recherches ce caractère « *potentiel* » de l'abandon dans une structure ou une association :

*« il faut insister sur ce caractère « potentiel » : en théorie, rien n'oblige la SPA à accepter des animaux ou à laisser partir, et la volonté des salariés de ne pas voir leur activité confondue avec un « service public » place l'association en tant qu'instance de filtrage des demandes d'abandons et d'adoption. Les abandonnants doivent justifier leur acte face au personnel du refuge qui cherche à s'assurer que les conditions de la cohabitation actuelle maître/chien sont insatisfaisantes en l'état et ne peuvent être améliorées », (2013, p.173).*

Effectivement, l'abandon n'est pas un acte anodin et doit être réfléchi, les raisons de l'abandon sont donc une des premières questions qui est posée au maître.

Plusieurs fois, j'ai pu assister lors de mes visites à la SPA ou encore lors d'entretiens avec la présidente de l'association du Gang des Matous à des appels de ce genre, où le maître voulant abandonner son animal devait alors expliquer son choix. Lors de ces appels, les acteurs vont alors demander les raisons de l'abandon, même si la question peut aboutir à une réponse très personnelle de l'abandonnant.

Par contre, si les structures acceptent alors il devra se présenter avec son animal devant un responsable de l'association concernée (que ce soit à la SPA du Gers ou encore en passant par le Gang des Matous), qui lors de cette rencontre pourront discuter des raisons de l'abandon, ainsi que de l'animal : le propriétaire donnant alors les informations prioritaires sur celui-ci (âge, sexe, numéro d'identification s'il en possède un et son caractère), qui seront également retranscrites sur les documents d'abandon. Par la suite, la personne voulant abandonner son animal signera les documents relatifs à celui-ci, soit un contrat déclarant « *cédant définitivement au refuge de la SPA du Gers [par exemple] l'animal désigné* », (Voir annexe n°3), et s'acquitter des frais d'abandon. Ce contrat vient rompre alors toute relation entre les deux partenaires, car l'association aura toute autorité sur l'animal. L'abandon marque alors une véritable rupture entre l'homme et son animal, une rupture administrative mais aussi affective entre les partenaires.

Les causes d'abandon sont multiples et toujours très différentes : problème financier, problème personnel (divorce...), décès du propriétaire ou encore absence de celui-ci, problème de comportement de l'animal, etc. Mais comment réagissent les acteurs de la protection animale ?

L'abandon en association est vue par les acteurs de la cause animale sous forme d'une dichotomie, où s'oppose alors l'abandon par *force*, et l'abandon par *irresponsabilité*.

Il faut comprendre que l'abandon n'est pas toujours vu par ces acteurs comme un acte malveillant de la part du propriétaire envers son animal. Parfois, il arrive que les animaux qui sont amenés ont toujours été bien traités, sauf que la vie faisant des drames peuvent toucher n'importe qui, et les militants le savent. Une situation qui peut être prise pour exemple est le jour où une famille, dont la maison a pris feu, n'a pas pu garder son chien après cet événement, ils ont dû alors l'amener au refuge. D'autres situations conduisent à ce cas, certains animaux peuvent être récupérés car leurs maîtres sont décédés, la famille ne pouvant pas le prendre en charge, il est amené en refuge ou pris en charge par des familles d'accueil : « *La dame était âgée, elle avait ce chat, et il est très calme et câlin donc elle devait beaucoup s'en occuper. À sa mort, l'animal a été confié à l'association, sûrement parce que personne ne pouvait s'occuper de Tiger. Il a été abandonné par la force des choses le pauvre* », [Entretien avec Lucie, famille d'accueil].

Cette forme d'abandon n'est donc pas jugée car il respecte les règles de la relation entre le maître et son animal, qui par responsabilité et affection pour leur animaux vont préférer l'abandonner. L'abandon peut être un acte que l'on va considérer comme *responsable* si celui-ci prend en compte en premier lieu le bien-être de l'animal.

À l'inverse, certains abandons sont considérés comme « injustifiés » par les militants de la protection animale. Un des exemples les plus récurrents étant l'abandon de l'animal à cause de son comportement. En effet, les acteurs de la protection animale partent du principe que le comportement qu'a l'animal lui est inculqué par l'éducation qui lui a été donnée, comme l'exprime Myriam lors d'une discussion informelle : « *Tu sais, les abandons j'en ai vu, les gens rejettent la faute sur le comportement de l'animal, mais j'ai envie de leur dire, l'animal, le chien, il a l'éducation que toi tu lui as donnée, hein ! Non mais parfois on tombe sur des cas...* », [Myriam, enquêtrice et bénévole pour plusieurs associations].

L'acte d'abandon est alors considéré comme injustifié et incompris par les acteurs, qui pour autant auront proposé à l'abandonnant d'autres solutions, comme par exemple de passer par un éducateur ou un comportementaliste animalier (spécialiste dans l'éducation et la sociabilisation des animaux, ainsi que dans le rapport maître/chien).

De nombreux animaux ayant été abandonnés auprès des associations vont donc suivre le même parcours de sociabilisation que les autres, pour autant la plupart d'entre eux qui ont été dans des foyers sont déjà éduqués, ou du moins en partie, la sociabilisation n'est alors pas soutenue de la même manière et celle-ci passe davantage par un maintien de la relation avec l'être humain, soit maintenir *une coprésence transpécifique*.

Donc une fois l'acte d'abandon signé par les deux parties, l'animal n'est plus *sous l'autorité* de son ancien maître et celui-ci ne peut pas revenir sur sa décision, les associations sont responsables de l'animal jusqu'à son adoption par une nouvelle famille. Mais l'abandon n'est pas toujours opéré dans ces règles.

Revenons donc sur les abandons sauvages, cet acte, qui est puni par la loi et illégal en France, est une des causes principales de la surpopulation dans les refuges, surtout lors des départs en vacances d'été. Les plus concernés par cet abandon sont les jeunes animaux venant de naître. En effet, même si la stérilisation et la castration sont conseillées de nos jours pour le bien de nos animaux, beaucoup d'entre eux vivant chez leur maître n'ont pas ou non pas pu bénéficier de cet acte chirurgical. Les animaux se reproduisent alors, une chienne pouvant avoir six chiots en moyenne par portée et une chatte pouvant concevoir huit chattons par portée, les maîtres se retrouvant « coincés » avec ces animaux « sur les bras », comme l'expriment mes interlocuteurs, se débarrassent de ces jeunes animaux sur la voie publique (on retrouve beaucoup d'exemples de portées abandonnées sur les abords des poubelles ou près des points d'eau).



*Illustration 16: Abandon sauvage de cinq chiot de quelques jours - cc. Instagram SPA du Gers.*



*Illustration 17: Nouvelles données à la population concernant les cinq chiots abandonné pris en charge par la SPA du Gers, soignés par la directrice de la SPA O.Margaux- cc. Instagram SPA du Gers.*

Ces animaux retrouvés par des particuliers sont alors amenés au refuge ou à l'association, et très souvent ces jeunes individus doivent être allaités pour pouvoir survivre, n'étant alors pas sevrés<sup>26</sup>. Les militants de la protection animale doivent alors endosser le rôle de vrais parents et prendre soin de ces jeunes jusqu'à leur sevrage complet. Cette année est marquée par le nombre de jeunes animaux retrouvés sur les bords de routes, près des poubelles ou encore dans les conteneurs, un abandon se transformant alors en maltraitance.

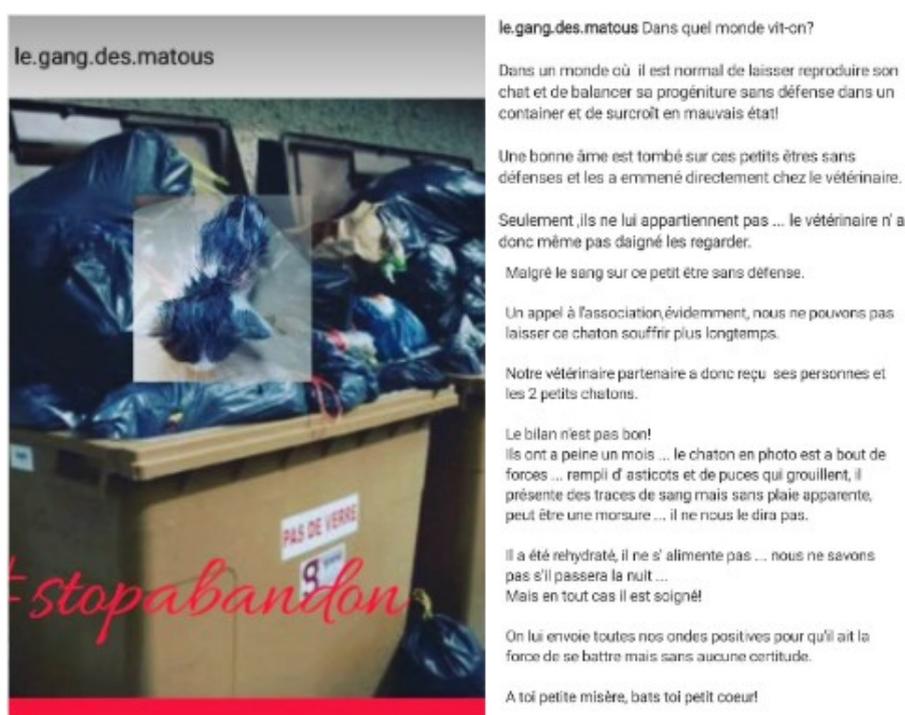


Illustration 18 : Chatons récupérés dans un conteneur à ordures dans un état critique.

Ces jeunes animaux sont très fragiles et demandent alors à leurs soigneurs une attention toute particulière. Pour autant, nous pouvons noter que ces animaux qui sont très jeunes sont plus facilement adoptés, la jeunesse étant un critère de « *plaçabilité* » (J. Michalon), important pour de nombreux adoptants. Les plus âgés, issus d'errance notamment, sont moins adoptés, l'âge étant un des plus importants critères d'adoption. Les adultes ne sont pour autant pas exclus de cet abandon. Tous les ans, de nombreux animaux adultes sont retrouvés sur les bords des routes errants ou dans les villes. Ils sont alors récupérés par les associations, qui les soignent. Ces saisons estivales sont marquées par de forts taux d'abandon et chaque année des « records » d'abandon sont alors

<sup>26</sup> On considère qu'un animal est sevré aux alentours de ces deux mois et plus.

enregistrés (il ne faut pas oublier que ces animaux se retrouvent alors attachés ou encore laissés errants par leurs propriétaires, les conduisant à manquer d'eau ou encore de nourriture, ce manque peut conduire à une détérioration rapide de leur état de santé).



*Illustration 19 : Chats abandonnés par leurs maîtres et récupérés par l'association du Gang des Matous - cc. Instagram Le.gang.matous.*

L'abandon marque alors une cassure dans cette relation de parenté transpécifique, où l'échange est interrompu entre le maître et son compagnon. Les protecteurs deviennent alors des intermédiaires, c'est-à-dire des individus qui vont maintenir un certain lien entre l'homme et l'animal, ou plutôt entre le futur parent et l'*orphelin*<sup>27</sup>. Le processus de sociabilisation est alors mis en place dans de nombreux cas, surtout pour les animaux issus de l'abandon sauvage, permettant à ces militants de maintenir un lien de *coprésence transpécifique* pour que l'animal puisse être accepté dans un nouveau foyer. Un lien plus qu'important car il permet à chacun de conserver sa place, soit son statut, au sein de cette société dont l'animal a été rejeté. L'abandon est alors un moment complexe, motivé par une multitude de raisons conduisant à des situations particulières entre les agents et les abandonnants. L'abandon n'est donc pas un acte anodin, il doit être tout autant réfléchi que l'adoption, même si cela n'est pas toujours le cas. Malgré tout, lors d'une discussion avec une des bénévoles du Gang des Matous, l'on m'explique que parfois l'abandon en association est préférable car il vaut mieux préférer l'abandon, fait de manière légale, à la négligence, qui est une forme de maltraitance.

<sup>27</sup> Le terme « orphelins » est très souvent mis en avant par les militants de la protection animale. En effet, gardons à l'esprit que l'animal est considéré comme un individu juvénile qui a besoin pour survivre de ses parents humains.

## La maltraitance : où se situent les limites de la protection animale ?

Les associations de protection animale ont été créées pour lutter contre la maltraitance animale, c'est leur but premier : protéger, soigner et aimer les animaux en danger. Les associations saisissent alors au maître maltraitant l'animal en péril<sup>28</sup>. Mais où se situe la maltraitance ? Comment est-elle caractérisée ? En effet, déterminer les comportements qui sont considérés comme de la maltraitance est complexe, il est donc important de l'analyser pour comprendre de quelle manière les associations interviennent chez les particuliers et par la suite prennent en charge ces animaux.

Dans un premier temps, il faut définir et caractériser ce terme de maltraitance. La maltraitance est définie le plus généralement par le fait qu'un individu produise envers un autre individu de la violence physique, induisant alors un rapport de domination entre l'auteur de la violence et sa victime. Effectivement, la maltraitance passe dans un premier temps par la violence physique et répétée d'un individu sur un autre, instaurant une relation de force entre les deux acteurs. Cette violence physique est une des premières raisons conduisant à la saisie de l'animal de compagnie, un acte caractérisé par S. Tardif, travaillant sur la médecine de comportement chez les carnivores domestiques, et E. Gorins, journaliste animalière, comme de la « *maltraitance active* », ce qui signifie « *une volonté délibérée de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de l'animal.* », (2020). L'animal n'est alors plus du tout humanisé, et devient l'objet de la méchanceté de son partenaire humain. C'est ce qui est pensé par les acteurs de la protection animale, celui-ci n'est alors vu par son « bourreau » que comme un objet sans sensibilité<sup>29</sup>.

Les formes de cette *maltraitance active* sont multiples : absence de nourriture ou d'eau, enfermement ou attachement abusif de l'animal dans un endroit qui n'est pas adapté au besoin de son espèce, violences physiques et répétées sur l'animal, etc. Des comportements face à l'animal qui sont de suite réprimés par les acteurs que j'ai pu rencontrer, et dénoncés par la population : « *Ce ne sont pas les animaux qu'il faut enfermer, c'est ce qui leur ont fait subir ça* », exprime un visiteur de la SPA en apprenant qu'une chienne doit être secourue, par les agents au plus vite, dans une maison où elle est enfermée depuis plusieurs jours sans nourriture et son eau, dans le noir le plus total et dans ses propres déjections. D'autres cas de saisie pourraient parfaitement illustrer la

---

28 Nous avons exprimé dans une première partie comment fonctionnent les saisies en cas de maltraitance avérée. Nous avons par ailleurs noté que les associations étudiées possèdent toutes deux un fonctionnement assez différent, intégrant différentes structures et acteurs.

29 E. Baratay, revient dans son ouvrage *Le point de vue animal*, sur la violence de l'homme sur l'animal et exprime ceci : « *Paradoxalement, [la violence] prouve que l'animal n'est jamais considéré comme une machine[...], mais bien comme un acteur, un vivant contre lequel on s'emporte parce qu'il ne fait pas immédiatement comme on veut mais d'abord comme il veut* » (p.173). Une vision de la maltraitance qui n'est pas évoquée par mes interlocuteurs mais qui fait résonance malgré tout.

maltraitance, comme celle effectuée en Mars de cette année deux-mille-vingt-deux, où dix chiens ont été récupérés par la SPA du Gers dans des états de santé inquiétants comme le montre la photo ci-dessous.



*Illustration 20: Saisie de dix chiens dans un état de santé grave - cc. Facebook SPA du Gers*

Pour autant, la maltraitance peut prendre d'autres formes, une forme plus « *passive* » pour revenir sur l'analyse de Tardif et Gorins, « *Dans un cas de maltraitance « passive », la personne ne souhaite pas faire du mal à son animal et n'a pas conscience de lui porter préjudice* », (2020). Ici, la maltraitance qui n'est pas conscientisée par les maîtres conduit les acteurs de la protection animale à réévaluer leur discours face aux propriétaires étant dans l'incompréhension. En effet, la directrice du Gang des Matous, exprime le fait que la forme verbale, soit le discours, amené par les protecteurs est primordiale dans ce genre de situation, où l'enquêteur, et les soigneurs, doivent alors être « *intuitifs* », et cela que la maltraitance soit « *passive* » ou « *active* ».

Aujourd'hui, la maltraitance des animaux de compagnie est *mise en avant* par les médias, une médiatisation permettant de déployer le combat des protecteurs des animaux. La *maltraitance passive* est alors au centre de ce discours, surtout sur les réseaux sociaux, et ces personnes alertent

sur cette maltraitance que l'on peut définir d'*involontaire*. Prenons un exemple simple, qui ne vient pas de mes recherches avec les associations mais bien de mon observation personnelle. De nombreux propriétaires *gâtent*, comme nous l'exprimons avec mon entourage, beaucoup leurs animaux. Certains d'entre eux prennent alors beaucoup de poids jusqu'à être atteints d'obésité, car oui, l'obésité animale existe. Ce besoin de donner plus à son animal que ce qu'il a besoin physiologiquement peut devenir de la maltraitance « passive » (attention l'obésité animale n'est qu'un exemple et n'est pas toujours dû à son alimentation, les problèmes de santé déjà diagnostiqués peuvent y conduire). Mais cela est un exemple parmi bien d'autres.

Il faut malgré tout bien comprendre qu'il n'existe pas de caractérisation claire de la maltraitance. Les actions de saisies menées par les militants de la protection animale dépendent donc du respect, par le propriétaire, des conditions de vie répondant « *aux impératifs biologiques de son espèce* » (Art. L214-1, Code rural et de la pêche maritime). Ces conditions se fondent sur cinq principes de libertés fondamentales du bien-être animal imposés par l'organisme mondial de la santé animale (OIE) : avoir accès à l'eau et à la nourriture ; ne pas souffrir de contraintes physiques ; ne pas souffrir de blessures ou de maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux propres à son espèce ; être protégé de la détresse. Mais ces principes restent très flous et ne délimitent que de façon abstraite les actes de maltraitements. Ce qui est considéré comme ne rentrant pas dans le cadre des normes de ce qui fait maltraitance est vu par mes interlocuteurs comme de la maltraitance. L'exemple le plus parlant étant celui de l'animal enchaîné qui est mis en avant avec la présidente de l'association du Gang des Matous, Lilou, lors d'un entretien :

*« Lilou : Pour qu'un animal soit enlevé, il faut qu'il y ait une enquête, il faut que le juge signe. Moi j'ai contacté des services administratifs français sur des cas de maltraitements où j'avais photos, vidéos à l'appui, etc, les gens y ont été et en fin de compte aucun animal n'a été sorti parce qu'en France la preuve de la maltraitance doit être ou extrêmement médiatisée, ou extrêmement dense pour que l'animal soit de facto récupéré. Ça ne marche pas, ça vraiment c'est un gros point noir. En France on intervient sur les cas de maltraitance quand c'est trop tard quoi... »*

*Soraya : Par exemple un chien qui est attaché dehors, qui est nourri et qui a de l'eau, mais qu'y est tout le temps attaché ?*

*Lilou : Beh, s'il est nourri, s'il est abreuvé, s'il a un coin pour dormir et si la longe fait plus d'un mètre, on n'a rien le droit de dire.*

*Soraya : D'accord. Même s'il est attaché toute l'année et qu'il ne peut pas bouger.*

*Lilou : On n'a rien le droit de dire. C'est un mètre. Il n'y a que si la laisse fait moins d'un mètre qu'on a le droit de dire quelque chose et si la personne qui a ce chien rallonge sa corde, sa longe ou ce qu'on voudra, heu, voilà, c'est tout, on lui tape un petit peu sur les doigts, on lui dit « monsieur, ce que vous faites ce n'est pas bien », voilà. » [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Ce sont alors les limites de la protection de l'animal de compagnie, les associations ne peuvent pas agir pour protéger l'animal de ce qu'ils considèrent pour autant comme de la maltraitance. Ces deux associations en sont un bon exemple, le Gang des Matous de son côté en tant qu'association bénévole dépend entièrement des enquêteurs, très peu nombreux sur le territoire gersois, et ne peuvent intervenir comme ils le veulent, de l'autre côté la SPA du Gers qui même en tant qu'institution ne peut agir sans autorisation des services vétérinaires et de la gendarmerie.

La lutte contre la violence envers les animaux de compagnie est donc le principe même de la protection animale. La violence envers ces êtres qui sont considérés comme sensibles est alors punie par la loi. Mais, comme nous l'avons abordé, la maltraitance n'est pas toujours un acte physique délibéré, il peut aussi être involontaire et dépendre de circonstances multiples, conduisant les acteurs de la protection animale à agir au sein des foyers pour intervenir et récupérer l'animal en danger. Alors comment procèdent-ils et comment sont effectuées les saisies ?

Comme nous l'avons évoqué, les saisies ne sont pas effectuées à l'aveugle par les associations, elles ne peuvent pas intervenir sans autorisations et informations. Comme nous l'avons rapidement montré dans la première partie de cet écrit, les associations dépendent de tiers personnes pour intervenir dans les foyers.

La SPA du Gers, dans un premier temps, dépend entièrement des services vétérinaires qui traitent les signalements de maltraitance et les demandes d'intervention. Une fois la demande transmise et le cas évalué par les services, les agents de la SPA du Gers sont contactés et doivent alors intervenir très rapidement pour éviter que le maître maltraitant ait le temps d'enlever les animaux :

*« Margaux : Oui, on a récupéré pas mal de monde. C'est pour la bonne cause. Mais on n'était pas seul, il y a la SPA de Paris qui était avec nous et l'association Brigitte Bardot et il y a eu de tout, il y a eu des chèvres, des poules qui ont été saisies.*

*Soraya : Chez un particulier du coup ?*

*Margaux : Oui, chez un particulier par demande des services véto, avec eux et la présence de la gendarmerie.*

*Soraya : Et vous intervenez directement ?*

*Margaux : Ouais, quand eux [Les services vétérinaires] nous appelle, on prend tout et on y va le plus vite possible. Parce qu'en général, c'est la surprise quand ils arrivent chez les gens, ils sonnent à huit heure le matin et avec un papier en disant qu'ils viennent récupérer les animaux.*

*Soraya : Je sais qu'il y a eu des histoires où ils avaient caché...*

*Margaux : Et oui, parce que s'ils sont prévenus deux jours avant, après il n'y a plus personne. C'est le problème, ça arrive de temps en temps. », [Margaux, directrice de la SPA du Gers].*

Une fois les animaux saisis, ils sont donc répartis dans les associations compétentes (qui s'occupent de l'espèce en question) et inscrits dans celles-ci.

Le Gang des Matous, de leur côté, passe par une enquêtrice, Myriam, qui travaille activement et bénévolement avec plusieurs associations. Les enquêteurs ont un statut particulier dans le mouvement de protection animale, ils peuvent intervenir plus rapidement après un signalement de maltraitance. Leur travail bénévole permet aux associations, comme le Gang des Matous, d'intervenir au sein des foyers. Mais il faut préciser que le Gang des Matous, contrairement à la SPA, n'effectue pas de saisies que l'on pourrait qualifier de « musclées » :

*« Lilou : En fin de compte, il faut que les enquêtrices ou les enquêteurs avec lequel(elles) on bosse soit vraiment aguerris... je vais dire, sont presque un peu manipulateurs pour convaincre quelqu'un d'abandonner son animal parce qu'ils sont maltraitants, parce qu'il ne faut pas dire le mot « maltraitance ». Il faut... il faut être très intuitif et je crois que les gens qui enquêtent comme ça ont une capacité presque comme les commerciaux à appréhender la personne en face d'eux de façon très intuitive et à savoir leur dérouler un discours qui en fin de compte va leur faire penser que ce qu'ils font c'est normal, que c'est bien, etc. C'est jamais dire « abandon », dire « cession », ne pas dire « maltraitance », dire « nous comprenons que vous n'avez pas le temps, etc, mais regarder votre chien n'a pas l'air heureux, on connaît des gens qui, voilà... ».*

*Soraya : Jamais les accuser et éviter de les blâmer.*

*Lilou : Jamais. Si, lorsque les enquêtrices avec lesquelles je bosse vont voir ces gens là, si elles se les mettent à dos, si elles se les braquent, on obtient rien. Le but, c'est de sortir l'animal de façon légale, voilà, c'est-à-dire avec un certificat de cession, signé des deux parties, la copie de la pièce d'identité, la conscience pour la personne qu'elle va nous laisser l'animal, parce que il faut être malin mais il ne faut pas être mal honnête non plus quoi, je veux dire,...», [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Le propriétaire doit alors signer un contrat d'abandon (ou de cession) pour permettre à l'association de la récupérer, ce résultat est dû au travail de *négociation* effectué par l'enquêteur. En effet, ces

bénévoles interviennent généralement auprès de foyers qui ne se rendent pas forcément compte que le traitement opéré sur l'animal est caractérisé par de la négligence. Les animaux sont donc enlevés sans force à leurs propriétaires, qui se rendent alors compte qu'ils ne peuvent plus s'en occuper, et placés dans les associations compétentes qui les prendront en charge.

La maltraitance conduit les animaux à garder après ces expériences des traumatismes, comme la peur de l'homme ou encore des *lubies* (l'animal qui reste dans un coin sans bouger et se nourrir). Ces animaux ayant subi des violences physiques ou psychologiques doivent alors « *réapprendre à vivre* » comme l'expriment les acteurs de la protection animale lors de ces recherches, un travail de sociabilisation est alors mis en place, les traumatismes doivent être brisés, et cela passe par la coprésence avec l'animal et la patience de son protecteur, qu'il soit bénévole, salarié ou famille d'accueil. C'est donc ce que je nomme la sociabilisation, et c'est ce que m'explique Christelle, bénévole à la SPA du Gers, qui s'occupe de deux des dix chiens récupérés lors d'une saisie et qui *re-découvre* avec elle la vie avec l'homme (Illustration 20 – Saisie de dix chiens dans un état de santé grave) :

*« Christelle : Sur les chiens qui sont présents à la SPA, il y en a quatre dont je m'occupe particulièrement, notamment au niveau de la sociabilisation, parce qu'ils sont très très timides. Et qui sont vraiment... qui ont un gros besoin d'aide pour pouvoir accueillir des futurs adoptants sans en avoir peur. Donc, c'est vrai que ces quatre chiens là je m'en occupe beaucoup, et évidemment je suis touchée par ces chiens là et par leurs histoires. Alors sur les quatre, il y en a deux qui ont été trouvées errantes et il y en a deux qui ont été saisies. [...] Et sur ces quatre là, il y en a deux qui sont arrivées dans un état déplorable de maigreur extrême et ils étaient dans un groupe de, je crois, dix chiens qui sont arrivés très très maigres, qui avaient été maltraités physiquement et moralement aussi puisqu'ils avaient très très peur des humains. Donc, c'est vrai que quand on voit des cas comme ça, c'est très difficile, c'est révoltant, et on se dit qu'on est bien content d'être bénévole parce qu'on va essayer de redonner une autre image de l'être humain à ces chiens là. Mais, en même temps ce qui est impressionnant, c'est de voir que finalement, tous ces chiens que j'ai pu voir qui avaient été saisis de mauvais traitements, ils n'en veulent pas à l'être humain, ce n'est pas des chiens qui vont être violent, agressif. [...] Il y a beaucoup de chiens comme ça, qui découvrent qu'à la SPA on peut jouer, il découvre aussi que les caresses c'est sympa, et il y a plein de choses qui se mettent en place par le biais des agents et des bénévoles », [Entretien avec Christelle, bénévole à la SPA du Gers].*

La maltraitance des animaux de compagnie est une lutte permanente pour les associations de protection animale, même si la plupart du temps des limites juridiques les empêchent d'agir. Mais les violences et la maltraitance ne sont pas toujours volontaires ou conscientes, les agents doivent alors apprendre à réévaluer leurs discours pour permettre de saisir l'animal sans difficulté. Un travail de *négociation*, non plus avec l'animal de compagnie, mais bien avec l'homme se met en place. Les agents étant une nouvelle fois des intermédiaires au sein de la relation entre l'homme et l'animal. Les saisies sont donc des moments de tension, où chaque acteur négocie sa place, l'animal étant alors le facteur central de ces dissensions. Mais les associations ne peuvent pas toujours intervenir et sauver les animaux de leur maltraitance, une maltraitance abusive conduisant à la mort de l'animal.

### La mort animale, un sujet en débat : l'euthanasie de l'animal de compagnie.

La mort animale est un grand sujet au sein de la protection animale, conduisant à de nombreux débats d'éthique concernant l'acte de mise à mort des animaux. On peut alors considérer qu'il préexiste deux façons de voir la mort de l'animal de compagnie, la *mauvaise mort*, passant par la maltraitance abusive de l'animal, et la *bonne mort*, effectuée dans le but de *protéger* l'animal, soit l'euthanasie clinique. En effet, celle-ci, interdite en France sur l'être humain, (J-C. Billier, 2010), est autorisée sur les animaux. Mais comment est pratiquée l'euthanasie ? L'euthanasie est une pratique qui consiste, par la sédation, à la mise à mort d'un animal. L'animal concerné est amené chez un vétérinaire qui lui administre un fluide létal qui lui permettra, sans souffrance, de « *partir* ». Les associations présentées pratiquent l'euthanasie des animaux de compagnie, un phénomène que J. Michalon nomme de « *paradoxal* » car les associations de protection animale doivent alors, dans une idée de protéger, tuer les animaux qui rejoignent les structures. Pour autant, ce phénomène est plus qu'une simple mise à mort irréfléchie pour les acteurs interrogés ou même encore une question de « *choix entre les animaux que l'on garde alors qu'ils ne trouvent pas de nouveau maître, et ceux que l'on « fait partir* » », (2013, p. 165).

Alors quand doit-on recourir à une euthanasie ? Sur quel type d'animal est-elle pratiquée ? Pour quelles raisons doit-on le faire ?

Une des définitions que l'on peut donner au sujet de l'euthanasie, explique que celle-ci est un ensemble de méthodes qui provoquent une mort sans souffrance, afin d'abréger une agonie très longue, ou une maladie douloureuse à l'issue fatale. Cette mise à mort de l'animal est souvent vue comme *une mort heureuse*, permettant alors à celui-ci d'échapper aux souffrances de son âge ou de

sa maladie. Un des cas qui m'a été conté par la directrice de la SPA du Gers est celui d'un chien croisé Setter Gordon du nom de Endel abandonné à la SPA. Ce chien de chasse aux oreilles tombantes était atteint d'otites s'étant infectées par manque de traitement :

*« Margaux : Il y en a eu un qu'on a dû faire euthanasier chez le vétérinaire. C'était un chien de chasse, un Setter Gordon, un croisé Setter Gordon. On l'avait abandonné avec un petit Chihuahua. Le petit Chihuahua n'avait plus de dents, plus une dent, et ce chien, Endel, le Setter, avait les oreilles tombantes et généralement c'est sujet à des otites, à des infections, tout ça. Et là, c'était le cas, il est arrivé, on lui a levé les oreilles et c'était collé, du pu qui coulait, fin, c'était vraiment pas propre... On l'a fait opérer trois fois des oreilles, il avait dix ans, on la fait opérer trois fois.*

*Soraya : C'est lourd en plus à cet âge là.*

*Margaux : Oui... On lui nettoyait tous les jours les oreilles, à la fin il voulait même plus nous voir le chien, il nous voyait arriver le matin, il se mettait au fond du box, il en avait vraiment marre. Il avait mal, il en avait marre. Et la dernière opération qu'on lui a faite, on lui a ouvert, on lui a découpé un morceau de l'oreille pour essayer d'adhérer, pour plus qu'il n'y ait toutes les bourres de poils et tout ça. On lui a ouvert une partie de l'oreille de chaque côté et même avec cela, ça continuait de couler... Avec la collerette, ça ce collait à la collerette, c'était plus possible. Et là, ce qu'on a fait, ... c'est quand même un chien qu'on a gardé un an, qu'on a soigné et opéré pendant un an, c'était un chien qu'on adorait tous... Il était vieux et c'était compliqué... On y a été avec... Il avait sa bénévoles qui le sortait tous les jours, et on y a été avec elle là-bas... Mais c'était le seul pour cause de maladie qu'on a du...*

*Soraya : Impossible de le soigner.*

*Margaux : Oui, non, impossible, malgré les opérations... Et puis pour lui, ça devenait invivable... Il nous voyait, c'était un enfer, il se mettait au fond du box, il avait les yeux qui lui sortaient de la tête, c'était plus possible pour lui. Il en pouvait plus, il en pouvait plus. [...] Surtout il n'avait pas deux ans quoi... Il avait déjà dix ans... Il avait de la bouteille le pauvre... Puis, il n'avait pas eu une vie très très rose donc... », [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers, Margaux].*

Quand les soigneurs animaliers n'ont alors plus eu de solutions pour aider cet animal, ils ont pris la décision de le faire euthanasier. Cette décision est souvent douloureuse à prendre pour eux car, ne l'oublions pas, ils tissent avec l'animal une relation d'affect, que ce soit entre les bénévoles ou salariés et les chiens dont ils s'occupent, ou entre les familles d'accueil qui prennent en charge au sein de leur foyer les chats.

*« Lilou : Mais j'ai deux familles d'accueil qui ont beaucoup trinqué cette année et je suis pas absolument sûre qu'elles aient la capacité morale de rempiler parce que ça a été... Elles ont eu un courage extraordinaire... mais ça été une folie furieuse cette année de décès ça a été vraiment très éprouvant, très très éprouvant, et pourtant elles ont l'habitude ... mais parfois la peine est un petit peu trop lourde... »*

*Soraya : Il y a l'affect qui rentre en compte aussi.*

*Lilou : Et surtout on ne comprend pas parce qu'en fait, ce qui se passe très souvent je crois dans les associations de protection animale, toutes, c'est que le plus grand nombre de morts c'est des petits... et, il y a ce truc de se dire : « c'est pas juste », et ça ne l'est pas, de toute façon ça ne l'est pas, parce que la plus grande mortalité chez les chiens c'est... chez les chiots, c'est quand il y a des épidémies de Parvovirus, et chez les chatons, c'est quand il y a des épidémies de Typhus, c'est grosso modo des espèces de gastro-entérite fulgurante et heu... on n'arrive pas à comprendre pourquoi on n'arrive pas à les soigner, comment on n'arrive pas à les soigner, il n'y a pas de traitement, il n'y a rien quoi [...]. Et c'est compliqué... On en a perdu je ne sais pas combien cette année... Moi, j'en ai perdu deux, mais les filles en ont perdu encore plus... Et l'accompagnement, c'est ce qui a... on le vit toutes différemment ! Magali elle ne peut plus... elle me l'a dit : « je ne peux plus, je ne peux plus... ». Manu, elle fait comme moi, elle accompagne jusqu'au bout du bout. C'est quelque chose de très compliqué à gérer, parce que je pense que comme on est aussi des mères, je pense que quelque part même si on ne le veut pas, en tout cas en ce qui me concerne, on fait un peu l'amalgame. Même si je sais que c'est un chaton, que les animaux ne perçoivent pas du tout la mort comme nous on l'aperçoit, ce n'est pas voilà... Alors perdre un chat de vingt ans c'est difficile mais on est pas en colère, ça n'empêche pas la tristesse etc., le chagrin, ce n'est pas ce que je veux dire, mais perdre un chaton de deux ou trois semaines... Pfff... voilà, surtout que le typhus souvent les fait souffrir... donc voilà... », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous].*

Un affect qui conduit les associations à se poser énormément de questions sur la mort de ces animaux, qu'elles soit d'ordre naturel ou de la main de l'homme. Mais nous pouvons nous demander qui sont les animaux qui sont conduits à cette mise à mort. À la SPA du Gers, nous retrouvons plusieurs cas conduisant à l'euthanasie : l'euthanasie pour pallier à la souffrance des animaux malades ou blessés et de l'autre la mise à mort des animaux considérés comme dangereux, soit les animaux « mordants ». Nous allons nous intéresser donc aux animaux dits « mordants » (ce statut ne concernant que les chiens). Nous avons déjà évoqué ce statut particulier de l'animal, soit un animal qui a déjà mordu un être humain et donc qui est considéré comme dangereux. Ce n'est donc plus son statut d'être malade qui le conduit vers l'euthanasie, mais son comportement. Le comportement comme nous l'avons exprimé ne dépend pas, pour les acteurs de la protection

animale, d'une simple affirmation de son caractère, mais bien de l'« éducation » ou plus tôt de l'absence de *bonne éducation* que l'animal n'a pas reçue. L'animal mordant se retrouve alors sous jugement. Comme nous l'avons décrit rapidement dans la première partie, l'avenir de l'animal dépend, dans un premier temps, entièrement de la justice, qui décidera si l'animal est apte à retourner dans un foyer, ou si son acte de *sauvagerie*, conduit par son maître, doit amener l'animal vers une euthanasie pour prévenir les risques de récurrence. Si la justice donne un avis favorable pour l'animal, celui-ci sera libre et échappera à sa mise à mort, et c'est donc à la structure qui l'accueille de le prendre à sa charge. La SPA du Gers possède un « mordant », un animal qui a été placé sous justice avec deux de ses congénères (Illustration 21 – Chiens sous jugement), et qui attendent encore la fin de leur jugement. La directrice, lors d'une visite dans la structure, m'emmenant les rencontrer, m'explique que même s'il est libre, les animaux ayant du mordant ne sont jamais adoptés :

*« Soraya : Pourquoi ce chien a du mordant et pas les autres ?*

*Margaux : C'est le propriétaire qui l'a dressé à l'attaque...*

*Soraya : Qu'est-ce qu'il va lui arriver du coup ?*

*Margaux : Beh, selon la décision de justice, soit il sera euthanasié, soit il sera libre mais on ne pourra pas le faire ré-adopté... Il faudra l'euthanasier dans tous les cas je pense...*

*Soraya : Pourquoi ?*

*Margaux : Il a du mordant. Et je ne veux pas qu'il reste toute sa vie enfermé ici. Je préfère le faire partir, ce serait inhumain de le laisser comme ça. », [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers, Margaux].*



*Illustration 21 : Espace réservé aux chiens "mordants" - cc. Yousfi Soraya.*

L'animal n'échappe alors pas à l'euthanasie, mais cette fois-ci, celle-ci n'est plus à considérée comme un acte de *punition*, mais bien comme un acte de *protection*. Une protection passant par la mort légale de celui-ci, et cette décision peut paraître paradoxale, créant alors de nombreux débats au sein de la protection animale : quand doit-on euthanasier, et surtout qui doit-on faire partir ? Nous avons vu que la SPA du Gers euthanasie sous deux cas de figure, dans un premier temps les animaux atteints de maladie ou blessés, et dans un second temps les chiens dits « mordants ». On

remarque alors qu'il existe des différences entre les associations concernant l'euthanasie, c'est pour cela que nous pouvons parler d'un « débat », même si celui-ci n'est pas clamé. Cette différence concerne surtout les chatons. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de cet écrit, les chatons sont victimes depuis quelques années du Typhus (panleucopénie féline), qui rappelons le, est une maladie mortelle. Les animaux étant affectés par ce virus souffrent alors énormément (coliques, affaiblissement, déshydratation, douleurs abdominales, perte de poids, vomissement, etc.), et la guérison est lente et difficile. Les associations doivent alors réagir lors des épidémies, la maladie se transmettant d'individus à individus, chacune d'entre elles réagit différemment. Commençons tout d'abord par la SPA du Gers, celle-ci, lorsque le Typhus est décelé chez un chaton, va préférer procéder à l'euthanasie de l'individu.

*« Soraya : Sur un sujet un peu moins joyeux. Concernant tout ce qui est euthanasie, quels profils d'animaux y sont envoyés ?*

*Margaux : Alors, au niveau des chats, c'est tous les chats... Cette année, on a eu une vague de Typhus malheureusement, et tous les chats qui sont atteints du Typhus on ne peut pas les sauver donc on n'a pas d'autre choix que de les faire piquer. Là, malheureusement, les chats... ça va tellement vite, il suffit qu'il éternue sur le voisin et qu'il attrape le postillon, et machin, et après lui on va le déplacer et il va éternuer sur le copain et là, c'est le serpent qui se mord la queue et ça ne s'arrête pas. Donc les chats, il n'y a pas d'autre raison mise à part quand on... C'est arrivé quelques fois cette année, on nous a amené des chats accidentés, mais vraiment... Le chat, il est fracassé... Il y en avait un, il avait la moitié du crâne qui était reculé et tout enfoncé... C'était pas possible... Les véto, même eux ne pouvaient rien faire quoi... Donc dans des cas extrêmes comme ça, oui.», [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers, Margaux].*

L'association du Gang des Matous fonctionne alors différemment, l'euthanasie étant le dernier recours en cas de maladie. Les chatons récupérés et atteints par le Typhus sont quand même soignés jusqu'à ce que les familles considèrent que l'accompagnement vers la fin de vie, l'euthanasie, soit nécessaire.

*« Lilou : Sur un animal qui est en fin de vie, qui est malade, voilà, évidemment, ça va être une euthanasie de... ça va être une euthanasie d'humanité, juste pour ne pas que l'animal... l'animal va mourir, on va lui enlever quelques heures, quelques jours, peut-être une ou deux semaines, mais on lui permet en fin de compte de mourir sans souffrances. Moi, j'ai euthanasié mon propre animal parce qu'il avait un cancer extrêmement douloureux, et on pouvait prolonger d'une ou deux semaines... Je voyais pas l'intérêt. Il souffrait atrocement, rien ne pouvait le calmer... Les corticos,*

*etc. Et pour le mettre dans un état de sédation profonde, je ne voyais pas l'intérêt. Voilà. Donc ceux sont des décisions qui sont prises toujours avec un avis vétérinaire, voire deux parfois... Et où... C'est jamais des décisions faciles, mais en fin de compte c'est toujours des décisions qui permettent à l'animal de mourir sans souffrir, c'est tout. Et on essaie toujours de prolonger jusqu'à la fin de la fin, mais quand la maladie prend le dessus sur ce qu'il reste de vie, on arrête les frais... Et ce concept là, tout le monde dans l'équipe est d'accord avec, moi j'ai aucune familles d'accueil, on en a une vingtaine, qui ne sera pas d'accord avec. », [Entretien avec la présidente du Gang des Matous, Lilou].*

Dans cette partie de l'entretien réalisé avec la présidente du Gang des Matous, elle m'explique que l'euthanasie de l'animal en souffrance est effectuée s'il n'existe pas d'autres solutions de soins. Mais elle considère que cette mort est un choix d'« humanité », un moment où l'être humain prend la décision de tuer, sans souffrance et peur, l'animal qu'il a à sa garde pour son bien. Le terme d'« humanité » est intéressant, il montre que la frontière entre l'animalité et l'humanité n'est pas une barrière fixe, et nous allons y revenir.

Lors de cette discussion, la présidente exprime que même les chatons atteints du Typhus sont soignés, jusqu'à ce que les familles d'accueil ne puissent plus rien pour eux. L'euthanasie des chatons malades et atteints de ce virus n'est donc pas automatique dans l'association.

Ces deux façons de faire, ou de voir la mort animale – même si elles sont comparées sur des détails de variation de conception infimes – ne sont pas à critiquer, loin de moi l'idée d'une telle chose, mais on remarque que même au sein de la grande famille de la protection animale, les manières de faire sont multiples et dépendent de chaque association. Il est important de comprendre, que la protection animale est régie par des règles, qui sont les mêmes que pour les familles adoptantes. Mais chaque association dépend également de son idéologie propre qui lui est attribuée par ses membres, car en effet, ces structures et associations construites sur les bases d'une idée commune instaurée par les idéaux de la protection animale, dépendent également de la construction individuelle d'un groupement de personnes volontaires et réunies autour de celle-ci. Chaque entité, soit association, a sa propre vision de ce que doit être la protection animale et de l'encadrement de l'animal de compagnie au sein du mouvement général pour la cause animale.

Pour continuer en dehors du cadre de la protection animale, la question de l'euthanasie au sein des foyers peut être aussi posée. Tout propriétaire d'animaux a dû, probablement, déjà vivre le choix d'euthanasier son animal de compagnie. Malheureusement, nous laissons de côté cette question, cet

aspect n'ayant pas été étudié lors de ces recherches. Pour autant, nous pouvons malgré tout citer le livre de C. Rémy, chargée de recherche au CNRS et membre du centre de l'innovation de l'Ecole des mines de Paris, *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, qui met en évidence les rapports qui s'instaurent entre le vétérinaire et les maîtres de l'animal lors d'une euthanasie, mais également l'évolution du statut de l'animal dans ces situations. L'euthanasie de l'animal de famille est un sujet vaste et intéressant qui mériterait d'être développé et étudié plus en détail.

J'aimerais revenir pour clore cette partie sur la mort animale au sein des associations de protection animale, mais cette fois-ci du côté de ce qui est appelé *une mauvaise mort*. En effet, l'euthanasie est considérée comme *une bonne mort*, car elle est pratiquée pour soulager et apaiser un animal en souffrance (maladie, accident,...). Mais quand est-il de ce que nous appelons la *mauvaise mort*, quel acte de mise à mort est considéré comme ne respectant pas les règles de mort animale ?

L'exemple le plus parlant pour expliciter le cas de *mauvaise mort*, est l'acte réalisé par l'ancienne présidente de la SPA du Gers, dont je tairai le nom. Le Jeudi 28 Avril 2022, l'ex-présidente a été mise en examen pour « *abus de confiance et complicité d'atteinte à la vie d'un animal* », (La Dépêche du Midi, n°01-111-28, parue le Vendredi 29 Avril 2022). Cette mise en examen découle d'un événement sombre qui vient entacher alors un peu plus la vision qu'avait la population des services de la SPA de façon générale – et nous reviendrons dans une dernière partie sur cette vision populaire de la protection animale sur le territoire – l'ex-présidente a volontairement porter préjudice à un animal de compagnie. En effet, deux chiens errants avaient été récupérés par la présidente et une tierce personne, mais ceux-ci ne seront jamais inscrits au registre des entrées de la fourrière. Le propriétaire, qui se rend compte de l'absence de ses deux chiens, décide alors de contacter la SPA, mais on lui annonce que sa chienne est « *décédée d'épuisement* », sans lui remettre de certificat de décès (une obligation normalement pour la structure). Une plainte est alors déposée, amenant à une enquête, qui dévoilera de nombreuses controverses concernant les activités de l'ex-présidente de la structure. L'un des deux chiens fut finalement rendu à son propriétaire, mais la seconde est retrouvée abattue d'un coup de fusil. L'ex-présidente, mise en cause, sera placée sous contrôle judiciaire et aura interdiction de se représenter à la SPA ou encore de pratiquer une activité en lien avec les animaux. Cette controverse a alors marqué tout le département et choqué plus d'une association. Cet acte est bien évidemment récriminé et considéré comme cruel, et donc jugé comme *une mauvaise mort*. Cet exemple est pris ici, non pour placer la SPA en défaut, mais bien pour montrer que la mise à mort prend deux formes, qui dans un cas – comme l'euthanasie par protection – répond aux normes sociétales de ce que doit être la relation entre ces partenaires transpécifiques,

et de l'autre – comme la mise à mort par abattage – déroge à ces règles qui sont pour autant fixées pour permettre une stabilité de cette relation.

Le débat entourant la mise à mort des animaux de compagnie est vaste. Les règles de mise à mort de l'animal de compagnie dépendent donc des normes sociétales instaurées par la protection animale. Pour autant, il ne faut pas occulter que l'animal dans ces situations est à nouveau réévalué. Reste-t-il un individu ? Un être presque humain ? Ou est-il alors totalement Autre de l'homme ? Quand on parle d'euthanasie, les questions de frontière entre l'homme et l'animal sont poreuses. En effet, mes interlocuteurs n'expriment pas totalement le fait que l'animal n'est plus un individu, il oscille entre son statut d'individu et celui d'animal. Des nuances sont alors à poser, car en effet, les acteurs savent que la mort par sédation est interdite sur l'homme en France, mais pensent que celle-ci aiderait de nombreuses personnes, une phrase revient alors souvent et marque le fait qu'il préexiste une frontière palpable en France sur ce sujet, mais qu'en tant qu'individu égaux, celle-ci pourrait être partagée :

*« Margaux : Pour nous malheureusement, on n'a pas le droit d'en arriver là [d'euthanasier un être humain], mais malheureusement je pense que des fois cela aiderait certaines personnes, mais pour les chiens quand on peut les soulager, quand on a tout essayé... Surtout il [Elle me parle alors de ce Setter Gordon, Endel, euthanasié pour des soucis d'otites infectieuses] n'avait pas deux ans quoi... Il avait déjà dix ans... Il avait de la bouteille le pauvre... Puis, il n'avait pas eu une vie très très rose donc... », [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers, Margaux].*

La *mauvaise mort* de son côté, prend des formes très vastes, abattage pour « son bien-être » comme dans le cas de l'ex-présidente de la SPA du Gers, torture conduisant à la mort de l'animal dans d'autres cas juste par cruauté, etc. Certes réprimée par la loi, elle est toujours présente dans nos sociétés. Ces exemples, même s'ils peuvent paraître à certains comme très flous, sont des lieux et des situations où l'animal se retrouve, malgré lui, dans une situation de réévaluation de son statut, de son identité et de son rapport à l'homme. Son *rôle* dans la vie de l'homme est alors totalement remis en doute et retravaillé. Les cas de figure évoqués : abandon, maltraitance, euthanasie, etc. sont des moments où l'animal va traverser plusieurs états : tantôt animal inférieur, objets ne répondant plus au critère de ces maîtres, individus en souffrances, etc. Autant de situations mettant en avant la complexité de cette relation transpécifique découlant sur des concepts multiples définissant notre rapport à l'animalité. Comment de nos jours peut-on définir l'animalité ? Comment ce situer par

rapport à l'idée d'humanité ? De quelle manière peut-on définir ces frontières que nous pensions immobiles et comment ont-elles varié dans le temps ?

## b) Une frontière en mouvement : l'animal de compagnie comme objet de nos représentations.

Les débats sur ce qui est appelé l'éthique animale, sont multiples et divisent énormément nos sociétés. Où doit-on placer ces Autres presque humains dans nos sociétés occidentales ? Comment doit-on les traiter ? Quelles frontières pour nous différencier, nous être humain, de ces individus que nous avons choisi d'intégrer dans nos communautés ? Autant de questions plus diverses les unes que les autres et développant alors en sciences sociales de nombreuses recherches sur cette relation que j'aime à nommer de transpécifique. Soit, une parenté qui nous lie intrinsèquement à ces animaux, et plus encore pour les militants de la cause animale que nous avons présentés, qui luttent chaque jour pour protéger les animaux qui sont recueillis en association. Le statut animal est-il universel dans la société occidentale ou dépend-t-il de la vision de chaque individu ?

On peut voir au travers de la présentation de ces deux associations (la SPA du Gers et le Gang des Matous) que leur gestion comme leurs idéaux varient, une vision différente de la protection animale conduisant pour autant à un même but, protéger et sauver les animaux qui en ont besoin. En effet, la protection animale, prise dans son aspect général, prône un seul et même but : sauver les animaux en danger. Mais chaque association a sa propre conception de cette cause, l'euthanasie étant un exemple très parlant.

Les visions de ce que doit être la relation avec l'animal sont donc nombreuses : végétarisme, végétalien, animaliste, antispéciste, etc. Autant de principes idéologiques conduisant à une autre vision de la protection de ces êtres que nous avons reconnus comme sensibles, soit les animaux, et plus largement de la nature.

Ces modes de pensées l'animal de compagnie, ou de façon plus générale les animaux, conduisent à de multiples représentations de la relation que nous devons entretenir avec eux. Comme nous l'avons déjà exprimé, la relation dépend entièrement d'une vision individualiste de chaque personne ou groupe de personnes : une association peut tout autant décider d'euthanasier des chatons juste nés ou inversement considérer que le chaton né doit être préservé : « L : *En fait, l'autre association pratiquait l'euthanasie des chatons juste nés. Et... moi non... ce concept-là, non. Il est né, il est né. Il a quelque heures, quelque mois, quelques jours, non. Je n'euthanasie pas point !* » [Entretien

avec la présidente du Gang des Matous, Lilou]. Chacun négocie alors la relation à l'animal de compagnie en fonction de leur propre vision de ce que doit contenir leur coexistence.

Pour autant, nous avons vu que la protection animale a fondé depuis sa création une définition de ce que doit être cette relation. Une relation d'amour et de partage entre non pas deux êtres opposés mais deux individus, soit l'être humain et son partenaire juvénile qu'est l'animal. Une relation placée sous les traits d'une certaine filiation par l'adoption, conduisant l'adoptant à un engagement durable envers son partenaire. Cette conception de l'animal comme fragile et dont il faut prendre soin est portée par les idéaux de la protection animale, donnant une place plus centrale à l'animal de compagnie au sein des foyers. Effectivement, l'animal n'est alors plus un simple objet mais, comme nous l'avons vu, un membre de la famille et ce statut lui est attribué par la reconnaissance de sa sensibilité et donc de sa place en tant qu'individu dans nos sociétés. Les lois encadrant la relation entre le parent/animal et l'animal/enfant, sont d'ailleurs les marqueurs de l'évolution du statut de l'animal depuis la création de la Société Protectrice des Animaux en 1845, qui a été suivie par l'établissement de nombreuses lois. Avec le temps, ces deux partenaires, ont donc construit une nouvelle relation, instituée par le mouvement de protection animale, ainsi que par la naissance de nouvelles normes sociétales, (E. Baratay, 2012).

Effectivement, lors de mes recherches dans les associations, j'ai pu remarquer que les acteurs de la protection animale n'éduquent pas seulement les animaux par leur sociabilisation, ils interviennent auprès de la population de façon à dénoncer les mauvais comportements et donner alors la ligne de conduite à adopter (Annexe 8 – Guide de l'adoptant). Celle-ci est propagée notamment par les réseaux sociaux ou encore les radios pour les associations étudiées, mais nous retrouvons aussi d'autres techniques comme les collectes ou encore la télévision (comme avec l'exemple de l'émission « Animaux à adopter » qui nous amène alors au cœur des refuges pour montrer le quotidien des militants y évoluant). Cette propagation d'information, et donc d'opinion, permet de rappeler à la population la place que nous devons donner aux animaux de compagnie et donc la ligne de conduite que nous devons respecter au sein de cette relation transpécifique.

Malgré tout, ces lois – même si elles sont de nos jours totalement insérées dans notre société – qui induisent les *valeurs* de cette relation, ne sont pas toujours respectées. Maltraitance, abandons sauvages, etc. sont autant d'exemples qui montrent que l'animal de compagnie possède un statut instable, qui peut basculer à tout moment.

Ce basculement n'est pas anodin et fait partie intégrante de la vision que nous nous faisons au quotidien dans nos sociétés occidentales de celui-ci. Tantôt enfant, animal « inférieur », machine, etc., son statut est redéfini en permanence par l'être humain selon les attentes que nous en avons.

Comme nous l'avons exprimé, c'est l'identité que nous leur donnons qui donne par la suite le statut que nous lui attribuons. Ce statut n'est pas unique, il est redéfini par l'homme constamment comme une certaine *frontière* possédant un caractère instable.

Nous pourrions reprendre pour définir ce phénomène, le « *système de carrière* » qu'emprunte J. Michalon à Howard S. Becker (1985), soit un « *système qui n'a pas été mis en place par l'individu qui s'y trouve inséré [...], mais dans lequel ses actes auront une influence, positive ou négative, sur son évolution* », (2013, p.170). En effet, l'animal pris dans nos représentations est constamment soumis aux normes humaines qui définissent son statut et la place qu'il doit occuper auprès de l'être humain. Si son comportement est considéré par son humain de référence comme importun, alors il sera rejeté et jugé comme un « mauvais compagnon », à l'inverse s'il obéit à son référent, alors il sera considéré comme un « bon compagnon de vie ».

Cette dichotomie entre individus classés comme « bon compagnon » et animal n'ayant aucune éducation, est soumis aux mêmes règles que les normes fixées à l'homme. Un animal doit répondre aux normes de bonne compagnie pour être considéré comme éduqué et donc adoptable. Un animal qui n'est pas sociabilisé n'est donc pas adopté et son « *potentiel de plaçabilité* » (J. Michalon, 2013), est diminué. Il faut donc que l'animal, par son éducation, réponde aux normes de « plaçabilité » demandées par les adoptants, et donc par la population, et de l'autre que l'adoptant réponde aux principes fondamentaux de respect constituant cette relation transpécifique, qui sont fixées par les conceptions sociétales de ce qui est appelé la *morale animale*.

Peut-on alors réellement parler dans ces situations d'une frontière directe et implicite entre ces partenaires ? L'historien E. Baratay revient justement sur cette dichotomie entre l'animal/ objet et l'animal de compagnie, c'est-à-dire sur l'opposition qu'il pourrait exister entre l'animal que l'on considère comme un enfant ; et l'animal machine qui travaille pour l'homme, et qui ne possède qu'un statut d'accessoire utile. De fait, nous ne pouvons pas nier qu'avant le développement en France de cette *morale animale*, ceux-ci étaient dans de nombreuses situations totalement objet de l'homme, leur statut d'êtres vivants simplement oublié par celui-ci. Mais cette *vision animal* a évolué, conduisant l'être humain à voir en lui un véritable partenaire de vie (nous nous intéressons aux chiens et chats, mais nous pourrions élargir ce terme pour y inclure de nos jours beaucoup plus d'animaux, comme les NAC<sup>30</sup>). De nos jours, ces animaux que l'on peut caractériser par leur aspect utilitaire (comme les chiens truffiers, les chiens de chasse, les chiens soldats, les chats de fermes, etc.), sont pour autant traités de façon égale à leurs congénères répondant aux critères de compagnie

---

30 Les nouveaux animaux de compagnie (NAC), sont ceux qui ont été socialement admis dans les foyers mais qui pour autant ne font pas officiellement partie de la liste des animaux de compagnie, s'éduisant en France de plus en plus de particuliers.

(ou nous pourrions parler d'*animaux de canapé*, comme l'exprime mes interlocuteurs lors de la description de certains d'entre eux). Et E. Baratay exprime le fait qu'il ne faut pas opérer à une dichotomie radicale entre les « animaux objet », soit utiles et les animaux de plus en plus « personnalisés », soit les « compagnons » :

*« Au contraire, ces derniers illustrent encore toute la continuité, voir l'imbrication des situations : ils sont le fruit d'une transformation historique les faisant passer d'un statut à l'autre ; ils sont aussi fréquemment renvoyés de l'autre côté en étant abandonnés ou en étant quelques fois utilisés à des travaux », (2012, p.250).*

Les situations et moments de lien entre l'animal et son maître sont multiples et à l'inverse de ce que J-P. Digard exprime : « *ceux-ci ne peuvent accéder aux hautes fonctions de compagnons de l'homme que lorsqu'il n'ont plus rien d'autre à faire* » (1990, p.199), l'animal de compagnie n'a pas acquis ce statut seulement par son inutilité, ou pas totalement, car beaucoup sont encore de nos jours utilisés pour le travail, non plus comme de simples bêtes que l'on peut exploiter mais bien comme des individus qui partagent, non plus avec de simples maîtres, mais avec des partenaires un avenir commun. Prenons l'exemple de Raïka, devenue chienne policière après son arrivée au refuge.

*« Soraya : Il y a des cas particuliers qui vous ont touché ?*

*Margaux : Il y a certains chiens qui nous ont marqués, il y en a eu oui. Il y en a une, elle est en photo sur le bulletin qu'on a sorti, c'est une petite chienne qu'on a sortie de maltraitance, une petite femelle croisée Berger allemand et Malinois, et elle a fini à la gendarmerie, la petite Raïka. Beh elle, elle a marqué tout le monde parce qu'elle est partie pendant des mois et des mois faire les tests d'entrée en gendarmerie, sachant que quelques mois avant on l'avait sortie d'un foyer où ça se passait très très très très mal quoi ! Il y en a certains comme ça qui nous marque, il y en a ils ont leur petite histoire ou on y est tous attaché. », [Entretien avec la directrice de la SPA du Gers, Margaux].*

Ce Malinois, dont le statut avait été redéfini lors de son arrivée dans la structure comme chienne maltraitée et donc rejetée, a rejoint, avec le soutien des acteurs concernés, une équipe de la gendarmerie spécialisée dans la recherche de personnes disparues, qui parle d'elle comme une « *nouvelle recrue* » au sein de la gendarmerie de la Drôme. Elle n'est alors pas vue comme un objet, mais bien comme un partenaire de travail.



*Illustration 22: Poste Instagram de la SPA du Gers concernant la chienne Raïka devenu membre de la gendarmerie de la Drôme - cc. Instagram SPA du Gers.*

Mais nous pouvons citer d'autres exemples plus généraux comme la chasse (même si c'est une pratique controversée dans notre société), qui est un moment que j'aimerais qualifier pour certains cas de *complicité* entre le chasseur et son chien. Des situations que j'ai pu observer au fil des ans de façon personnelle, lors desquelles j'ai pu remarquer que la confiance et l'affecte entre les partenaires déterminent énormément l'issue du moment. Le dernier exemple que j'aimerais mettre en avant est celui des chats de ferme, dont le but de sa présence est la désinfection des nuisibles. Pour autant, de nos jours ces chats sont admis dans le foyer, il est utile à la ferme mais profite de son statut de compagnon.

Autant de situations qui conduisent à redéfinir le terme de frontière, car nous assistons à un effacement lent mais présent de celle-ci. L'anthropomorphisation de ces compagnons en est le signe

le plus vif. La protection animale, qui lutte contre les violences envers les animaux et pour la reconnaissance de leur sensibilité, étant, comme nous l'avons vu, un des moteurs de ce phénomène d'effacement.

Une frontière, une ligne de séparation, qui depuis un siècle se forme et se déforme au travers des mœurs de nos sociétés, conduisant les populations à percevoir l'animal de différentes manières et à lui attribuer par conséquent un statut particulier. Tantôt enfant, tantôt Autre de l'homme, son statut ne cesse de se mouvoir dans nos représentations, conduisant à redéfinir perpétuellement sa place dans la société. Par cela, nous avons défini également son mode de vie, ses besoins, mais surtout la relation que nous devons avoir auprès de lui. Une *coprésence* prolongée et une *dépendance* entre les deux partenaires s'est développée, et cela à l'image de celle que nous avons déjà entre être humain, une idée que je partage avec G. Haudricourt, spécialiste des questions concernant la relation entre l'homme et la nature, qui exprime le fait que « *De nouveaux rapports se sont établis, d'un type « amical », et qui ne sont pas sans rappeler ceux que les hommes entretiennent entre eux à l'intérieur d'un groupe* », (1962, p.40).

Il est important de comprendre que le mouvement de protection animale continue à promouvoir cette relation de *dépendance* entre le maître et son compagnon. Mais cette vision n'est pas lisse et dépend malgré tout de chaque association. Comme nous l'avons vu, le Gang des Matous prône dans son idéal une non humanisation de l'animal, ils partent du principe qu'il faut d'abord s'attacher à ses besoins physiologiques avant de le détourner, lui, de son statut d'animal/individu (un statut qui change une fois le discours privé amené comme nous l'avons vu où l'animal est malgré tout infantilisé par ces familles d'accueil). La SPA de son côté passe par une personnification forte de l'animal de compagnie, surtout dans les messages qui sont véhiculés au grand public, mais n'occulte pas les besoins fondamentaux des espèces pour autant.

Des idées véhiculées au travers de leurs militants et du travail de chacun d'eux. En effet, il faut rappeler que les associations présentées vont propager leurs idéaux à la population, donnant, comme nous l'avons déjà exprimé, les lignes de conduite de ce que doit contenir la relation entre l'homme et l'animal. Certains termes sont alors mis en avant et nous allons donc nous y attarder. Le terme qui a retenu mon attention est celui de *responsabilité*, qui peut être défini par l'obligation faite à un individu de répondre de ses actes du fait de son rôle qu'il (l'autre individu) accepte de prendre, et de répondre également des charges qu'il doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences. En effet, être responsable implique à l'individu de prendre conscience de son engagement auprès d'une tierce personne, un engagement souvent de dépendance physiologique comme affective et comme l'exprime I. Marc, « *Engager sa responsabilité c'est s'exposer à répondre de soi, devant l'autre et*

*devant les institutions* »<sup>31</sup>, (2005). C'est ce qui est mis en avant dans le discours des protecteurs lors de ces recherches. Ils appuient, au travers de la communication publique, sur l'idée de responsabilité du maître envers son animal, et sur une obligation d'engagement de celui-ci. On retrouve alors de nombreux exemples où la question de la responsabilité est soit mise en avant de façon positive, soit de façon négative avec l'idée d'irresponsabilité. Effectivement, le maître est ici ramené à son statut de parent et l'animal à un être juvénile, voire à un enfant, qui pour survivre dépend entièrement de ce parent/humain. Lors d'abandon sauvage (abandon sans encadrement), les acteurs vont alors parler d'irresponsabilité de la part de ces individus qui se sont pour autant, lors de l'adoption de leur animal, engagé à être responsable de celui-ci (l'animal sera alors ramené à son statut d'être sensible, et surtout juvénile, on retrouvera notamment le terme d'*orphelin*) ; et inversement, lors d'une adoption sauvetage (comme pour les chiens et chats en « SOS » dans le refuge de la SPA du Gers), on parlera alors d'un individu responsable, soit qui endosse la responsabilité de son nouveau compagnon. Responsabilité et irresponsabilité sont donc deux termes qui s'opposent alors dans la vie associative des protecteurs des animaux. Une responsabilité que l'on pourrait qualifier de morale, car celle-ci est la ligne de conduites qu'impose la protection animale dans le cadre de la bonne relation avec son animale de compagnie, et comme l'exprime R. Scelles, professeure en psychopathologie, dans son article *Une place pour la fratrie dans l'échange en famille autour de la question de la responsabilité*<sup>32</sup>,(2005) : « Ainsi, la responsabilité suppose l'existence d'une loi morale reconnue et légitimée par l'enfant, celle de ses parents, et un cadre social et culturel », ici ce n'est pas les enfants mais les maîtres qui reconnaissent et légitime cette loi morale, et les idéaux de la protection animale qui instaurent celle-ci. De plus, R. Scelles met en avant que « Ce qui oblige à expliciter l'étendue de cette responsabilité, son champ d'application et sa durée dans le cadre d'un lien où celui qui est « protégé » ne devient pas objet mais peut légitimer, infléchir, bref participer, à sa manière, à la relation ainsi créée. Pour cela, cet engagement doit être accueilli par une attitude de réceptivité », et de fait, la protection animale appuie alors l'idée que certes le parent/humain est responsable de l'animal mais peut coévoluer avec lui, l'animal n'étant pas « la propriété de » (même si l'animal de compagnie est juridiquement rattaché au régime des biens), mais bien « le partenaire de ». Un engagement liant alors les deux partenaires qui par cette responsabilité de l'un sur l'autre les « déterminent réciproquement », (R.

---

31 Cette auteure, Isabelle Marc, est responsable de l'espace de recherche « Vie affective, familiale et sexuelle » du Collectif Reliance. Elle explore la question de la responsabilité au sein des foyers et des relations entre partenaires dans notre société.

32 Dans cet article, l'auteure s'intéresse à la question de la responsabilité dans le cadre de sa recherche sur le handicap de l'enfant, et notamment son impact au sein des fratries dans les familles. Elle explore alors l'idée de morale sociale conduisant à devenir responsable. Ces recherches sont détournées un peu ici pour parler de la relation entre l'animal et l'homme, venant exprimer alors ce qui est induit quand on parle de responsabilité au sein de mes propres recherches.

Scelles, 2005). Les associations de protection animale « créent » alors cette responsabilité du maître envers son animal, mais comme l'exprime à nouveau R. Scelles, « *De fait, l'individu est « fait » responsable, « créé » responsable par son groupe d'appartenance : la famille, dans le cas qui nous occupe ici* », pour le sujet qui m'occupe particulièrement, c'est la morale sociétale encadrant la relation entre humain et animaux qui conduit à « faire » responsable ces maîtres. Mais attention, la question de la responsabilité de l'humain envers l'animal qu'il a choisi d'adopter et d'inclure dans son foyer, n'est, à l'image de la relation étudiée, pas fixe (abandon sauvage et maltraitance). Il faut que la personne choisisse de « *répondre positivement* », (2005), à cette demande de responsabilité.

Bien d'autres termes ressortent de ces recherches, comme le vocabulaire lié à l'affect, à la famille, des termes plus techniques liés à l'éducation lors de la sociabilisation, aux soins vétérinaires, ou encore à la mort animale, peuvent être étudiés plus en détail, un travail qui n'a pas pu être effectué ici, ou exploré rapidement sous les traits de bribes d'entretien.

Pour autant, le travail effectué auprès de ces associations a permis de déceler un nouvel élément qui jusqu'à présent n'était qu'abstrait pour moi. De nos jours, les associations de protection animale sont les garants du bien-être animal et cette affirmation est intégrée dans notre société occidentale. Ce sont eux, ces protecteurs militants, qui garantissent à tous les animaux un refuge, où chacun d'eux pourra ce reconstruire avant de trouver une famille responsable.

Cependant, les acteurs rencontrés, surtout dans le cas de la SPA du Gers, expriment le fait que de nos jours les SPA ont acquis une image que l'on pourrait nommer de négative. Mais comment cette image s'est-elle construite ?

Les données qui ont été recueillies, soit le discours des militants rencontrés, montrent que les agents, surtout bénévoles, se rendent compte qu'il existe un a priori sur les structures où ils évoluent. Le dispositif de refuge qui est présenté marque la population par l'aspect de l'encagement des animaux. Un encagement obligatoire, comme nous l'avons vu, car chaque animal possède malgré tout son propre tempérament, le conduisant à avoir un comportement particulier que ce soit avec ses soigneurs ou ses congénères. De plus, on m'exprime que ce rejet de l'encagement des animaux est accompagné d'une peur de la souffrance animale, les refuges étant vus comme des lieux où seule la souffrance s'exprime. L'image de l'animal hurlant de souffrance à longueur de temps derrière les barreaux de sa cage après avoir souffert toute sa vie de violence est inscrite dans la conscience de chacun. C'est ce que nous exprime Nadine, bénévole à la SPA du Gers, et qui chaque jour essaie d'expliquer la vérité de ce qu'elle observe :

*« Nadine : J'ai beaucoup de personnes autour de moi qui me disent « Ho mais comment tu fais ? », comment je fais... Les gens ont peur de la souffrance animale.*

*Soraya : Les gens ont des a priori ?*

*Nadine : En fait, ce dont ils ont peur c'est de l'enfermement. Voilà, on me dit : « ils sont enfermés », oui ils sont enfermés, effectivement, mais là les conditions sont quand même bonnes, il y a eu pire quoi. Voilà, ils ne sont pas mal traités au contraire, je pense que pour certains c'est une délivrance d'être arrivé à la SPA », [Entretien avec Nadine, bénévole à la SPA du Gers].*

Une « délivrance » qui est accompagnée par les acteurs militants, qui assistent ces animaux au quotidien comme l'exprime Émilie bénévole à la SPA du Gers lors d'une de nos discussions :

*« Émilie : Les gens ont une vision négative de ce lieu. Il y en a plein qui viennent et qui nous disent « A beh je voyais pas la SPA comme ça, c'est bien en fait ». Beh oui, on essaie de faire au mieux. Et puis même si les animaux ils sont enfermés, les bénévoles on est là pour les sortir, ils ne sont pas toujours enfermés. Et cette vision, elle ne concerne pas que la SPA ici, mais les refuges partout », [Discussion informelle lors de la sortie vers le parc avec Rider, Malinois].*

En effet, comme l'exprime Émilie, les refuges ont acquis avec le temps un statut particulier, celui de « lieux où s'exprime la souffrance animale ». Malheureusement, expliquer d'où provient cette représentation de la population est complexe et peut dépendre de nombreux facteurs (mise à mort des animaux dits *sein* au cœur de refuges, procès de certains représentants de cette cause, structure non adaptés à l'accueil d'animaux, etc.), qui mériteraient d'être approfondis pour comprendre la relation entre les associations de protection animale et la population sur le territoire français<sup>33</sup>. Ce phénomène de « négativité » face au « dispositif refuge », comme le nomme J. Michalon (2013), est aussi partagé par de nombreuses autres associations de protection animale sur le territoire gersois qui ont alors choisi de recourir à des familles d'accueil comme le Gang des matous.

Les bénévoles cherchent aujourd'hui, par leur dévouement et leur travail, à donner une image plus favorable de la protection animale au sein du refuge. Une image véhiculée notamment au travers des réseaux sociaux qui leur permettent de mettre en avant leur quotidien dans la structure, mais surtout le quotidien des animaux dans le refuge. Il faut malgré tout comprendre que l'engagement, qui est un des premiers facteurs repoussoirs, est pour les acteurs rencontrés une obligation.

---

33 Bien évidemment, nous nous intéressons ici à mettre en avant de quelle manière les acteurs de la protection animale endossent le rôle d'intermédiaire dans cette relation transpécifique entre l'adoptant et l'adopté. Mais une analyse plus détaillée des tensions entre associations et populations mériterait d'être développée plus amplement.

Pour conclure ce chapitre, la relation entre l'homme et l'animal peut basculer, amenant les animaux à rejoindre les associations de protection animale. Ce basculement est souvent analysé sous le principe de frontière, une frontière entre ce qui fait culture et ce qui fait nature, soit entre le monde de l'humain occidental et celui de l'animal Autre de l'homme. La maltraitance, l'abandon sauvage, la mise à mort illégale, sont autant d'évènements qui poussent à penser que l'animal/enfant est alors rejeté de son individualité. Est-ce totalement vrai ? Peut-on réellement l'analyser sous ces lignes ? Un basculement est certes opéré, mais ce phénomène n'est-il pas observable dans nos relations entre humains ? L'animal est-il rejeté seulement de la société, soit de son foyer, ou lui est-il retiré son individualité ? Le travail des protecteurs montre que moralement il est un individu qui est par ailleurs mis en avant par les acteurs pour son adoption. Pour autant, celui-ci est rejeté du monde social dans lequel il coévoluait avec l'homme. Ces débats entourant la relation entre l'homme contemporain et les animaux au sens large conduisent chaque jour à redéfinir les rapports au sein de ces « *communautés hybrides* » comme les nommes D. Lestel, philosophe et ethnologue, (1996). Existe-t-il une réelle frontière ? Peut-on même parler de frontière entre ces deux partenaires ? Une question dont de nombreux chercheurs se sont emparés, montrant alors que l'idée de frontière comme elle nous apparaît en Occident est à remettre en question. D. Lestel, ou encore G. Haudricourt, ont cherché à mettre en avant cette idée d'effacement progressif de cette frontière entre l'homme et l'animal. Une relation de *dépendance* marque alors ces deux partenaires, où frontières et limites se balancent dans cette relation de *parenté transpécifique*, et les associations de protection animale en sont les premiers inducteurs.

## Conclusion.

Ce mémoire avait pour ambition de mettre en avant le travail des acteurs de la protection animale, et cela par la description de deux associations du Sud-ouest de la France, soit la SPA de Ordan-Larroque et l'association du Gang des Matous à Auch, dans le Gers. Par cette double description, nous avons pu observer les relations qui se tissent à l'intérieur et autour de ces groupes militants. Des relations complexes et multiples qui créent alors des situations et des moments particuliers, que ce soit entre les associations et les animaux qu'elles accueillent, qu'entre celles-ci et la population qui les entourent. Ce travail militant pour la cause animale induit alors de nombreuses représentations quant à la relation entre l'homme et l'animal et impacte tout autant l'un comme l'autre. En effet, la protection animale est un des vecteurs de cette relation de parenté transpécifique dont nous sommes les témoins aujourd'hui.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de protection animale a développé au sein de nos sociétés une nouvelle conscience concernant les rapports entre l'homme et l'animal, essayant de mettre en avant la sensibilité de ceux-ci. Cette idéologie constituant le mouvement de protection animale s'insérant dans notre constitution, dans nos lois et s'inscrivant dans un nouveau registre, c'est-à-dire celui du droit animal. Un travail qui à long terme a conduit les populations à revoir leur conception de l'animal de compagnie. De nos jours, nous pouvons affirmer que l'animal de compagnie possède un statut tout particulier le conduisant à devenir un véritable animal/enfant. Les associations de protection animale continuent encore aujourd'hui à maintenir cette vision de ce qu'est un animal de compagnie et des soins que nous devons leur apporter. Leur tâche est alors plus large que ce que nous pouvons le croire au premier abord.

Plus que de s'occuper des animaux le temps de leur résidence dans les associations, ils opèrent, quand il y en a besoin, un vrai travail de sociabilisation avec les animaux et tissent une véritable relation avec chacun. La sociabilisation de l'animal de compagnie ne passe pas seulement par l'éducation de celui-ci, cela va beaucoup plus loin. La sociabilisation est un terme générique englobant de nombreux processus qui découlent d'évènements particuliers et chaque sociabilisation va dépendre du type de situation se présentant à ces agents. L'animal qui entre dans un refuge ou une association va être assimilé à un *processus d'évaluation* qui résultera sur un travail d'« *individualisation* », (J. Michalon, 2013) de celui-ci. Les protecteurs par la « *communication non verbale* », (P. Schulz, 2010) vont développer avec l'animal une coprésence physique de médiation

pédagogique, soit instaurer un dispositif de présence prolongé où une situation d'apprentissage vient s'organiser et cela pas toujours de manière consciente. Un *langage transpécifique* s'installe alors entre ces partenaires, soit entre le protecteur et l'animal qu'il a à sa charge. Ces situations conduisent peu à peu les protecteurs à comprendre l'animal et donc à pouvoir mettre en avant les caractéristiques de celui-ci, soit à l'individualiser.

Mais cette individualisation ne doit pas être vue seulement sur un principe de *nomination* de l'animal comme individu à part entière, cette conception étant déjà incluse dans notre société, mais bien de mettre en avant ses particularités pour une future adoption. Pour autant, on remarque alors que l'animal pris dans ce parcours est aussi normalisé, c'est le principe de « *plaçabilité* » (2013) mis en avant par J. Michalon. L'animal doit répondre aux normes sociales de ce que doit-être un « bon compagnon » pour prévenir les retours d'adoption. Ce sont ces critères là, qui font le « bon compagnon », et qui sont mis en avant par la protection animale, sans pour autant occulter que chacun d'eux possède leur propre personnalité.

La mise en place des cartes d'identité, comme je les nomme, sont des outils indispensables à ce travail, elles permettent de donner la parole à ces êtres muets. Cette mise en parole de l'animal de compagnie donne à voir à la population que ces êtres ne sont pas seulement des autres de l'homme mais bien des individus qui possèdent une parole particulière et un passé, qui dans certains cas est emprunt de souffrance. De plus, cette forme de mise en relief de l'existence animale permet dans un dernier temps d'*influencer* les émotions des possibles futurs adoptants.

Ces dispositifs mis en place tout au long du parcours de l'animal de compagnie, qu'ils soient chat ou chien, conduisent donc à leur adoption. Là encore, de nouvelles relations se créent, et une évaluation non plus de l'animal mais des adoptants est opérée. Les protecteurs, qu'ils soient familles d'accueil ou salariés, vont, orienter les familles sur leur choix. Pour cela, ils vont alors, par la discussion, cerner les capacités d'accueil de chacun d'eux et les diriger vers l'animal qui peut répondre à leur mode de vie. Cette évaluation des foyers est primordiale pour garantir le bien-être des animaux. Lors de l'adoption, l'animal change donc de statut, il n'est plus animal de refuge mais devient un membre de la famille qu'il a intégré. Pour autant, l'inclusion dans ce nouveau foyer crée entre les deux partenaires une nouvelle relation de « *négociation* », (D. Lestel, 2004), où chacun doit trouver sa place. C'est lors de son arrivée dans le foyer que les deux individus vont apprendre à coexister et coévoluer. Le processus de sociabilisation continue alors au sein du foyer, l'animal va devoir s'adapter au quotidien de son maître et cela passe par son apprentissage.

Mais ces représentations, qui inclut l'animal de compagnie dans une relation de parenté transpécifique, où l'animal est totalement infantilisé, possèdent-elle des limites ? En effet, nous avons observé que même si l'image de l'animal en tant qu'individu sensible dépendant de l'être humain est totalement admise dans nos sociétés, il persiste toujours des limites. Une limite que nous pouvons qualifier de *dépendante à des représentations individuelles humaines* de cette relation entre espèces, dérogeant aux conventions fixées donnant les règles d'échange entre *partenaires transpécifiques*. Comme nous l'avons exprimé, la relation entre l'homme et l'animal est induite par un phénomène de négociation permanente entre les deux partenaires, un phénomène qui dépend entièrement des représentations que l'homme se fait de la relation, car rappelons le, les animaux pris dans ces représentations ne sont pas acteurs de leur propre existence, mais font partie d'un « système de carrière », où l'être humain décide de le placer. Par contre, ils sont acteurs physiques dans la relation, c'est-à-dire qu'ils interagissent et coévoluent avec l'être humain. Une coprésence qui parfois peut faire basculer la relation. Le statut de l'animal de compagnie en tant qu'être sensible est alors redéfinie par son maître et conduit les associations à devoir intervenir.

Il ne faut pas oublier qu'à l'image de toutes associations, le mouvement de protection animale ne devait pas être une cause pérenne, comme l'affirme la présidente de l'association du Gang des Matous. En effet, comme tout mouvement militant le mouvement de protection animale, qui se décline de nos jours en une multitudes d'associations, continue son combat pour protéger les animaux des mauvais traitement, de l'abandon et de l'errance, car encore de nombreux animaux se retrouve en situation de danger tous les jours sur le territoire français et ailleurs. Effectivement, même si le statut de l'animal de compagnie a évolué, celui-ci peut basculer à tout moment. Le travail des associations que nous avons présentées le montre évidemment : maltraitance, abandon, mise à mort, sont des exemples montrant les limites de cette parenté transpécifique. Des limites franchies par certains maîtres conduisant les associations à intervenir, des situations où les acteurs des associations présentées sont pris dans des relations de tension et de négociation avec leur partenaire humain. Certaines situations poussent alors les protecteurs à dénoncer verbalement les conditions de cette rupture entre le maître et son animal, car jugées comme un acte d'*irresponsabilité*.

Pour autant, il est important d'apporter des nuances à tout ceux-ci. Les situations qui ont été explicitées (abandon, maltraitance et mise à mort), ne donnent pas à voir qu'un aspect négatif de ces limites. Certains exemples montrent bien que l'animal peut être abandonné ou mis à mort pour son bien-être. Ces moments conduisent les acteurs de la protection animale à réévaluer leur jugement

sur le maître en question qui par *responsabilité* va choisir de se séparer de son animal. Les associations se retrouvent, elles aussi, dans cette situation où la mise à mort animale n'est alors plus considérée comme abusive (mauvaise mort), mais « humaine » (euthanasie).

Ce terme de responsabilité met pour moi en évidence tout le travail des acteurs de la protection animale. C'est même le point central de la relation entre ces deux partenaires. L'homme est *responsable* de son animal, comme le serait un parent avec son enfant, et c'est même une affirmation sociétale. Lors du développement de cette question, les situations évoquées, voulaient mettre en évidence cet aspect tout particulier de la relation entre l'homme et l'animal. Il faut donc bien comprendre que le travail effectué par les militants de la cause animale, les place en tant qu'intermédiaires dans cette relation de parenté transpécifique. Ils sont les acteurs principaux de celle-ci, et façonne alors les lignes de conduites que doivent respecter les deux partenaires. En effet, c'est l'idéologie portée par le mouvement de protection animale qui à façonner en grande partie les règles de bonne conduite entre ces deux partenaires, soit l'homme moderne et l'animal de compagnie. La protection animale (et j'entends par là tout le mouvement militant incluant une multitude d'acteurs : association, justice, service vétérinaire, etc.), fait respecter les normes sociales de ce que doit être la relation entre les deux individus, validant ou invalidant les rapports entre partenaires transpécifiques, modelant alors nos échanges à l'image du système de normativité<sup>34</sup> imposé à la société.

Pour autant, les débats sont encore nombreux quand on évoque cette relation qu'entretient l'homme avec l'animal. Nous nous sommes souvent positionnés en opposition à ces non-humains sous les concepts dualistes de nature et culture. Malgré tout, de nombreux chercheurs ont fini par démontrer que ce dualisme devait être dépassé comme P. Descola. Peut-on alors considérer qu'il existe une réelle frontière entre l'homme et les animaux ? En Occident, l'homme et l'animal entretiennent une nouvelle relation comme nous l'avons vu, une relation particulière conduisant l'animal à devenir un partenaire juvénile placé sous la responsabilité de ses humains de référence, créant alors ce que j'appelle une parenté transpécifique. Cette relation montre évidemment que de nos jours le terme de frontière doit être réévalué, car en effet, celui-ci n'est plus totalement fixe, elle s'effrite et se transforme. La conscience contemporaine a admis la notion d'individualité quand on parle d'animalité, ainsi que les normes encadrants cette relation. Nous attribuons notamment à

34 Le système normatif est l'ensemble des normes qui réglementent la société sur un territoire donné, soit la création, l'application et l'enseignement de conventions sociétales. La normalisation est donc une activité d'intérêt général qui a pour objectif de fournir des références élaborées de manière consensuelle par toutes les parties concernées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives ici à une relation.

ces compagnons, une agentivité quand à nos relations, et cette considération de l'animal de compagnie en tant qu'acteurs de notre quotidien les place, d'une certaine manière, en tant que semblables à l'homme. Et cette observation conduit donc à voir que les relations entre l'homme et l'animal se rapproche de plus en plus des interactions que nous pouvons entretenir entre partenaires humains.

Le mouvement de protection animale a construit avec le temps les principes moraux constituant la relation entre l'homme et l'animal. Néanmoins, ce mouvement a également subi, depuis sa fondation en France, de nombreuses controverses. Le cas de la SPA du Gers n'est pas exclu et est un exemple particulier, induisant alors une relation de négociation avec la population, et celle-ci passe par la propagation d'informations, soit l'ouverture sur le monde de ces associations dont le quotidien des militants y évoluant est méconnu pour beaucoup. Cette méconnaissance de la population sur ce qui se passe derrière les portes de ces structures conduit la population à ce fabriquer un imaginaire pessimiste de cette forme de protection. D'autres débats entourent la protection animale, que ce soit en ce qui concerne les méthodes utilisées concernant la protection animale en elle-même, que les débats plus généraux sur la condition animale.

Même si ces débats sont en cours dans nos sociétés, l'animal est devenu un vrai partenaire constitutif de cette relation, où les échanges dépendent de normes instituées, induites et rappelées par le mouvement de protection animale et les associations qui le constituent, conduisant à voir se créer une véritable relation de parenté transpécifique.

Nous avons donc émis comme hypothèse que les associations de protection animale, comme celles présentées dans ces recherches, ont un impact important sur la relation que nous entretenons avec nos animaux de compagnie. Nous avons pu répondre à ces interrogations, en faisant un large détour par dans un premier temps présentant le fonctionnement de chacune d'elles, partant de la prise en charge des animaux sur le territoire et leur présence sur ce même territoire, en passant par le travail effectué par les acteurs de la protection animale sur les animaux recueillis pour leur redonner accès à un nouveau foyer, et les raisons de la présence de ces associations encore de nos jours. Il est alors admis, après un retour rapide sur ce travail, que les associations de protection animale ont bien un impact sur cette relation. Ceux sont des intermédiaires importants entre l'homme et l'animal, mais également les instituteurs de normes sociales apposées sur ces deux partenaires.

Pour autant, il reste encore à voir d'autres spécificités à cette relation, des particularités qui manquent à cette analyse présentée ici. J'ai pourtant essayé de mettre en avant de nombreux aspects de ce travail militant, malgré tout, certains sujets n'ont été que survolés par manque de données empiriques. Des moments non observés et non observables, à cause mon statut sur le terrain, mériterait pour autant d'être décrit plus en profondeur pour faire remonter des situations particulières. Tout au long du développement j'ai essayé d'exprimer ces manques de données qui ne me permettent pas de produire une analyse plus profonde de l'évènement. Cette relation de parenté transpécifique enferme en elle encore une multitude de situations donnant alors à voir une multitude d'échanges produisant alors d'autres observations.

Nous avons donc exploré le travail de la protection animale, définissant sa place dans cette relation transpécifique. Mais ces travaux que je propose ici ne peuvent-ils pas aller encore plus loin dans cette description ? Il faut bien comprendre que se mémoire ne développe pas dans sa totalité les effets de cette relation, et la relation en elle-même. Ce n'est qu'un travail de restitution partiel des échanges que nous entretenons avec l'animal de compagnie. De nombreux acteurs constituant cette relation ont été laissés dans l'ombre, ne pouvant pas tous les inclure dans ce projet. Les adoptants, les vétérinaires, les éducateurs, sont autant d'acteurs qui peuvent intégrer ce projet. Il faudrait donc ouvrir les portes de ces situations pour percevoir toute la complexité de cette relation de parenté transpécifique.

## **Bibliographie :**

**Baratay, Eric,**

2012, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Seuil, L'univers historique.

**Billier, Jean-Cassien,**

2010, *Penser l'euthanasie*, Les Cahiers de la justice, Vol.1, N°142, pp.141-147.

**Cegarra, Marie,**

1999, *L'animal inventé*, Paris, Montreal, L'Harmattan, (Les cahiers du CEFRESS).

**Darwin, Charles,**

2001 [1872], *L'expression des émotions chez l'homme et les animaux*, Paris, Rivages.

**David, Christian,**

2009, *Tombeau d'un ami muet*, Le carnet PSY, Vol.9, N°140, pp.43-46.

**Digard, Jean-Pierre,**

1990, *L'homme et les animaux domestique. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, Le temps des sciences.

**Elies, Christel et Schauder, Silke,**

2018, *La relation de l'homme au chien familial : symptôme de sa dynamique psychique ? Topyque*, Vol.1, N°142, pp. 53-67.

**Gaillemin, Bérénice,**

2009, *Vivre et construire la mort des animaux. Le cimetière d'Asnière*, Ethnologie française, Presses Universitaires de France, Vol.39, N°3, pp. 495-507.

**Goffman, Erving,**

1991 [1975], *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit.

**Goubier-Boula, Marie-Odile,**

2005, *Processus d'attachement et processus d'adoption*, Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, Elsevier, Vol.53, N°5, pp.263-271.

**Guichet, Jean-Luc,**

2011, *L'animal familial aujourd'hui : la réduction du domestique à l'appivoisé*, Le divan familial, N°26, pp. 13-26.

**Hainard, Jacques et Kaehr, Roland,**

1987, Des animaux et des Hommes, Textes réunis et édités : **Katcher**(1984), Musée d'Ethnographie.

**Haudricourt , André, Georges,**

1962, *Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui*, L'Homme, EHESS.

**Lestel, Dominique,**

2004, *L'animal singulier*, La couleur des idées, Editions du Seuil.

**Marc, Isabelle,**

2005, *Liberté et responsabilité dans la vie affective, familiale et sexuelle*, Reliance, Editions Erès, Vol.4, N°18, pp.35-38.

**Michalon, Jérôme,**

2013, *Fabriquer l'animal de compagnie. Ethnographie d'un refuge SPA*, Sociologie, n°2, Vol. 4, pp 163 – 181.

2015, *Comment donner corps à la personnification des animaux ? Les enjeux sociaux du développement du soin par le contact animalier*, Editions de l'Association Paroles, Vol.2, N°16, pp. 27-40.

**Miklosi, Adam,**

2007, *Dog Behaviour, Evolution, and cognition*, Oxford, Oxford University Press.

**Mondémé, Chloé,**

2018, *Comment parle-t-on aux animaux ? Formes et effets pragmatiques de l'adresse aux animaux de compagnie*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Langage et société, Vol.1, N°163, pp. 77-99.

**Pelluchon, Corine,**

2017, Manifeste Animaliste. Politiser la cause animale, Alma, Paris.

**Pierre, Eric,**

2007, *Réformer les relations entre les hommes et les animaux : fonction et usages de la loi Grommont en France (1850-1914)*, *Déviance et société*, Vol.31, N°1, pp. 65-76.

**Rémy, Cathérine,**

2009, *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Edition ECONOMICA.

**Scelles, Régine,**

2005, *Une place pour la fratrie dans l'échange en famille autour de la question de la responsabilité*, *Reliance*, Editions Erès, Vol.4, N°18, pp.141-147.

**Tardif, Stéphane et Gorins, Elisa,**

2020, *Ouverture. La maltraitance passive. Comportement et bien-être du chien*, Dijon Cedex, France : Educagri Editions, pp.21-31.

**Traïni, Christophe,**

2011, *La cause animale. Essai de sociologie historique (1820-1980)*, Chapitre 1, Hors collection, Presses Universitaires de France, pp 6-12.

**Zaietta, Lucia,**

2019, *Une parenté étrange. Repenser l'animalité avec la philosophie de Merleau-Ponty*, Mimésis, Philosophie.

**Bibliographie générale et sitographie:**

**Fleury, Georges**, 1995, La belle histoire de la SPA, de 1845 à nos jours, Grasset.

**La Dépêche du Midi**, Marc Centene, *Gers : abus de confiance, chien abattu d'un coup de fusil...*

*La présidente de la SPA locale mise en examen*, n° 01-111-28, parue le Vendredi 29 Avril 2022,.

**Certificat d'engagement et de connaissance** : <https://www.la-spa.fr/adopter/sinformer-sur-ladoption/conditions-dadoption/le-certificat-dengagement-et-de-connaissance-des-besoins-specifiques-de-lespece/>

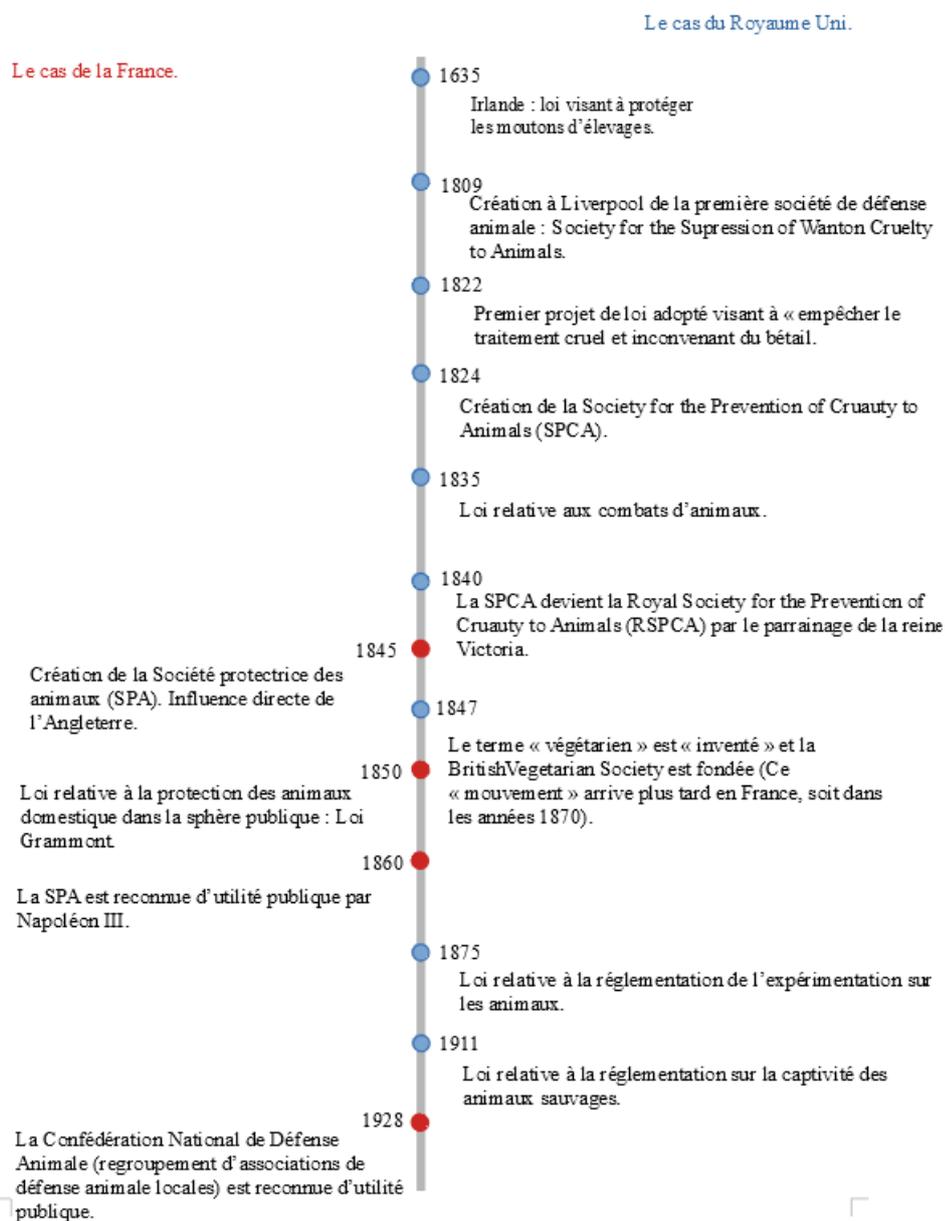
**L'abandon des animaux** : <https://www.la-spa.fr/missions/les-actions-de-la-spa/defendre-les-animaux/lutter-contre-labandon/>

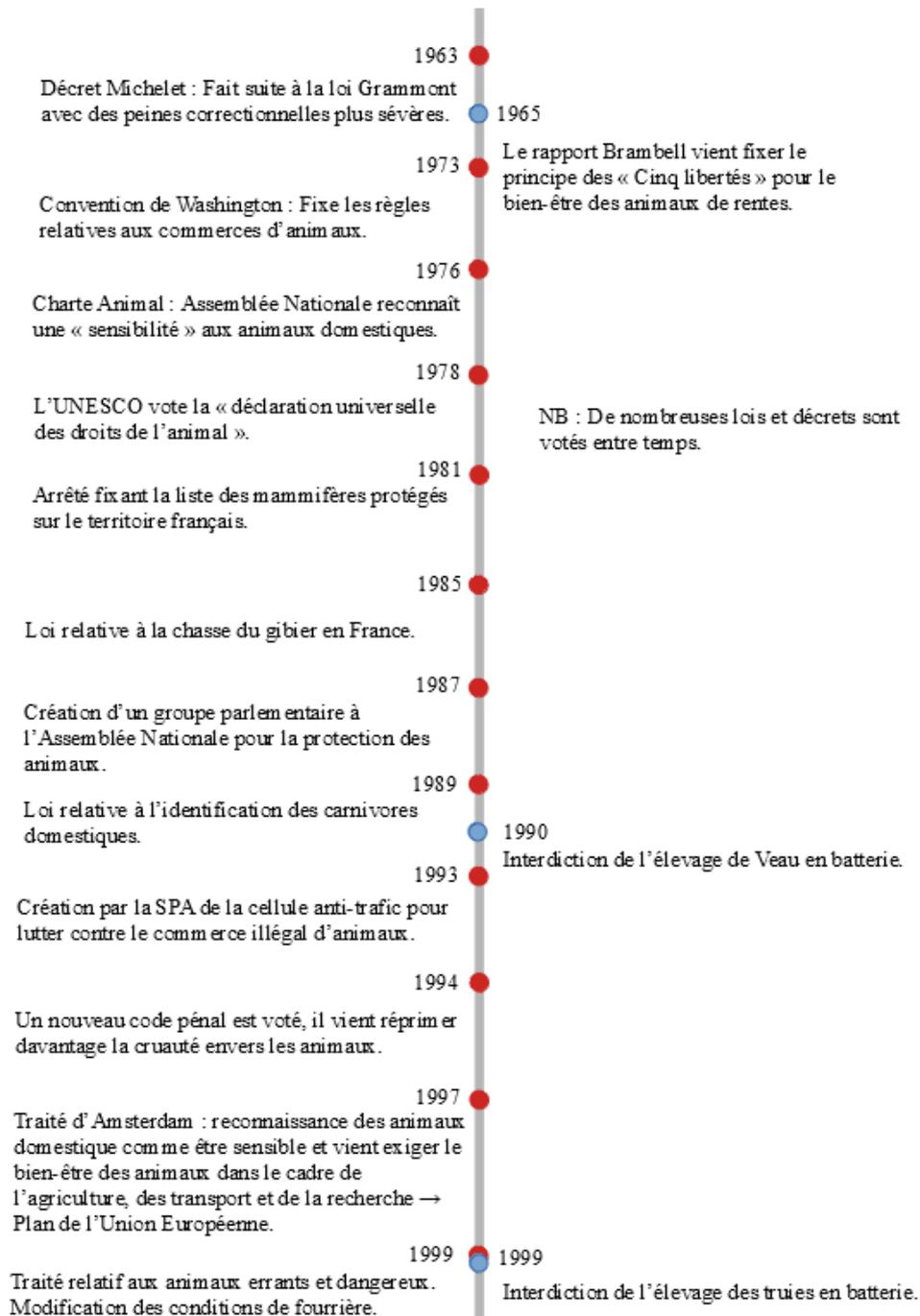
**Site internet de la SPA du Gers** : [SPA du Gers - site officiel](#)

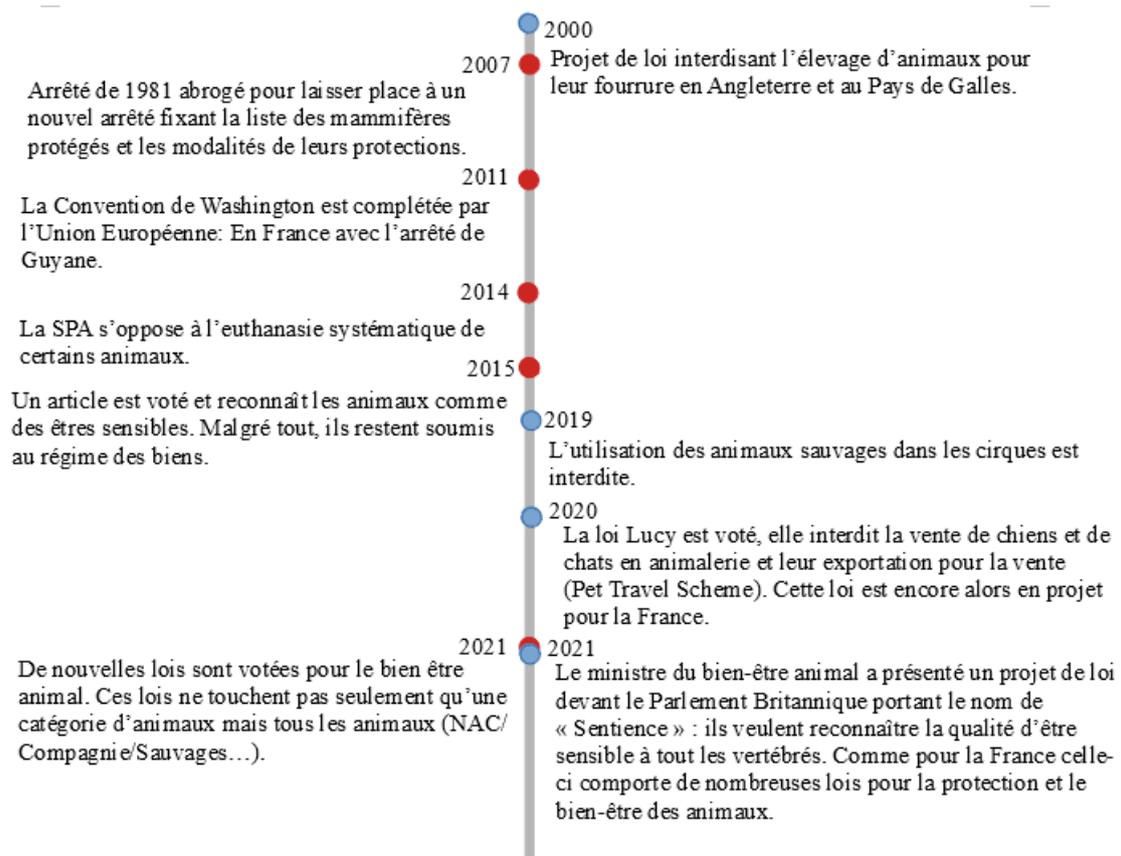
**Site internet de l'association du Gang des Matous** : [Accueil | Le gang des matous](#)

## Annexes :

### La protection animale : une double chronologie (Royaume-Uni & France).







*Annexe n°1: Chronologie du mouvement de protection animale.*



## Société Protectrice des Animaux du GERS

369 chemin de Merlhac  
32350 ORDAN-LARROQUE  
05 42 05 15 90  
[contact@spadugers.fr](mailto:contact@spadugers.fr)

Association loi 1901 - 1985 - 1987 - 1988 - 1989 - 1990 - 1991 - 1992 - 1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025

### Fiche contact bénévole SPA du Gers

NOM Prénom : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

#### Conditions préalables :

- Déclarer être à jour de la vaccination anti tétanos
- Produire une copie de CNI et une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours
- Photo d'identité
- Produire un justificatif de domicile en cas d'accueil temporaire d'animaux

#### Compétences particulières :

#### Préférences : (entourer les préférences)

- Chiens ou chats
- Tâches : promenades, brossage, lavage, aide aux séances photos, participation aux opérations de collecte de fonds, de matériel, campagnes d'affichage, évènementiel ...

#### Disponibilité, jours et créneaux horaires

Dans leur intérêt, la vaccination des animaux des bénévoles est fortement conseillée

*Annexe n°2 : Fiche de renseignement bénévoles.*



## Société Protectrice des Animaux du GERS

Association de Meulhan  
12 rue de la République  
31100 Meulhan  
05 62 24 44 44  
[www.spa.gers.fr](http://www.spa.gers.fr)

### Convention de bénévolat

Entre : *L'association « SPA du Gers »*

Association Loi 1901

Ayant son siège social au 367 chemin de Meilhan – 32350 Ordan Larroque  
N° de SIRET : 773 983 053 000 33. Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION ».

D'une part,

Et :

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Ci-après dénommé(s) la « Bénévole ».

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

#### **Préambule :**

Pour la réalisation de son objet, *L'ASSOCIATION « SPA du Gers »*, a recours à des bénévoles dont la présente convention de bénévolat (ci-après, la « Convention ») a pour objet de fixer le régime.

La Convention s'inscrit dans les valeurs et les objectifs visés par *L'ASSOCIATION*. Être bénévole chez *SPA du Gers* c'est :

- Être utile et mettre ses compétences au service d'une cause durable ;
- Intégrer une équipe motivée, dynamique et mêlant toutes les générations ;
- Partager des valeurs de défense de l'animal et des moments de convivialité ;
- S'enrichir d'une expérience associative valorisante.

#### **Article 1er – Objet de la Convention :**

La présente convention a pour objet d'encadrer les différents aspects liés à l'activité du Bénévole au sein de *L'ASSOCIATION*.



## Société Protectrice des Animaux du GERS

369 chemin de Meilhan  
32350 ORDAN-LARROQUE  
05 62 05 15 90

[contact@spadugers.fr](mailto:contact@spadugers.fr)

Association loi 1901, affiliée à la Confédération Nationale - Défense de l'Animal  
N° SIRET 7769605330034 APE 9499Z

### ABANDON CHIEN / CHAT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

Déclare cédant définitivement au refuge de la SPA DU GERS l'animal désigné ci-dessous, et dont, jusqu'à ce jour, j'étais détenteur.

#### CHIEN –CHAT

Nom : ..... MALE OU FEMELLE

Race : .....

Age : .....

N° identification : .....

Caractère :

.....  
.....

- Je m'engage de ce fait à tous les recours contre la SPA DU GERS que je dégage de toutes responsabilités.
- Je déclare que ma connaissance mon animal n'est ni suspect de rage ni contaminé.

Participation financière :

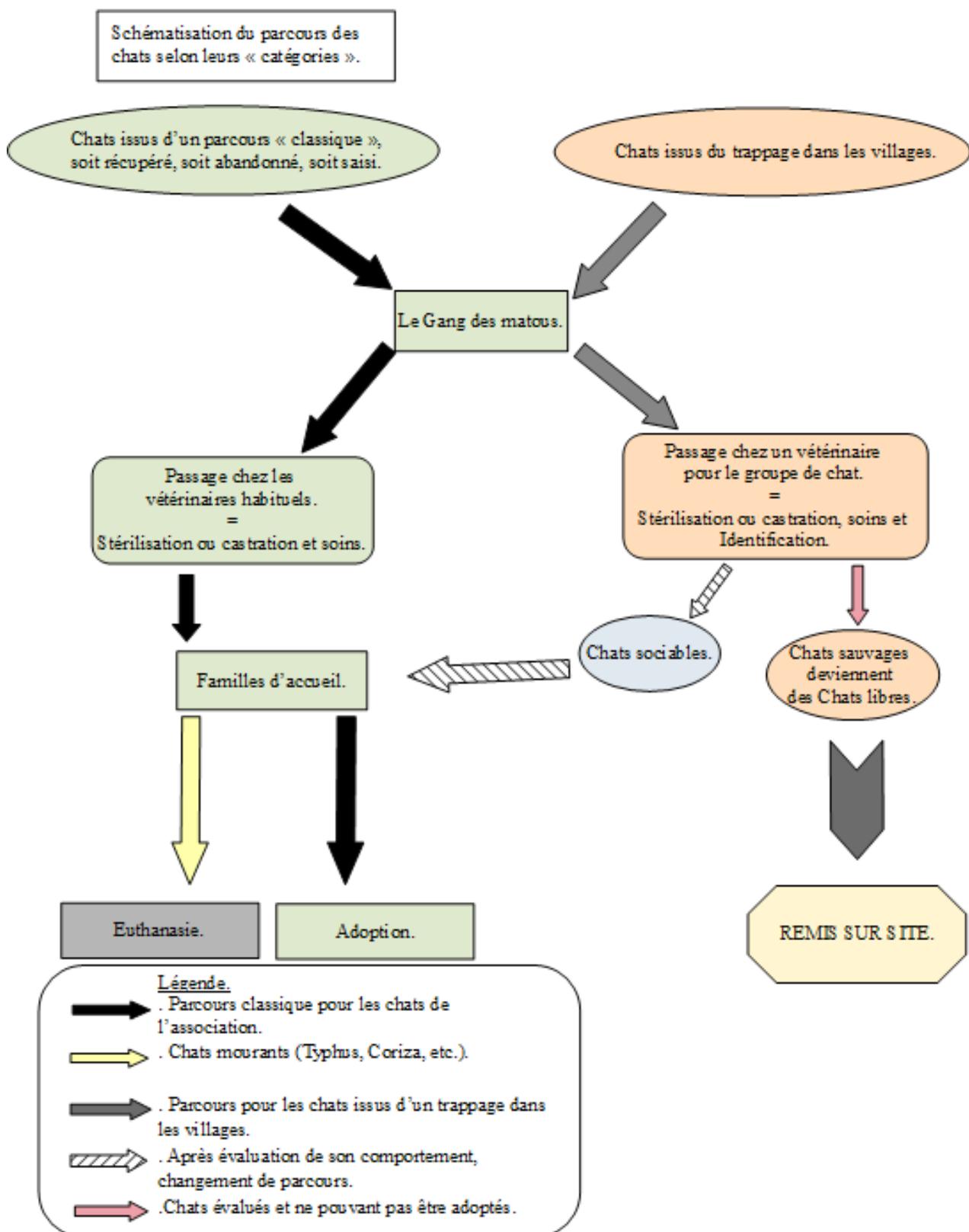
.....

CHEQUE – CB – ESPECES

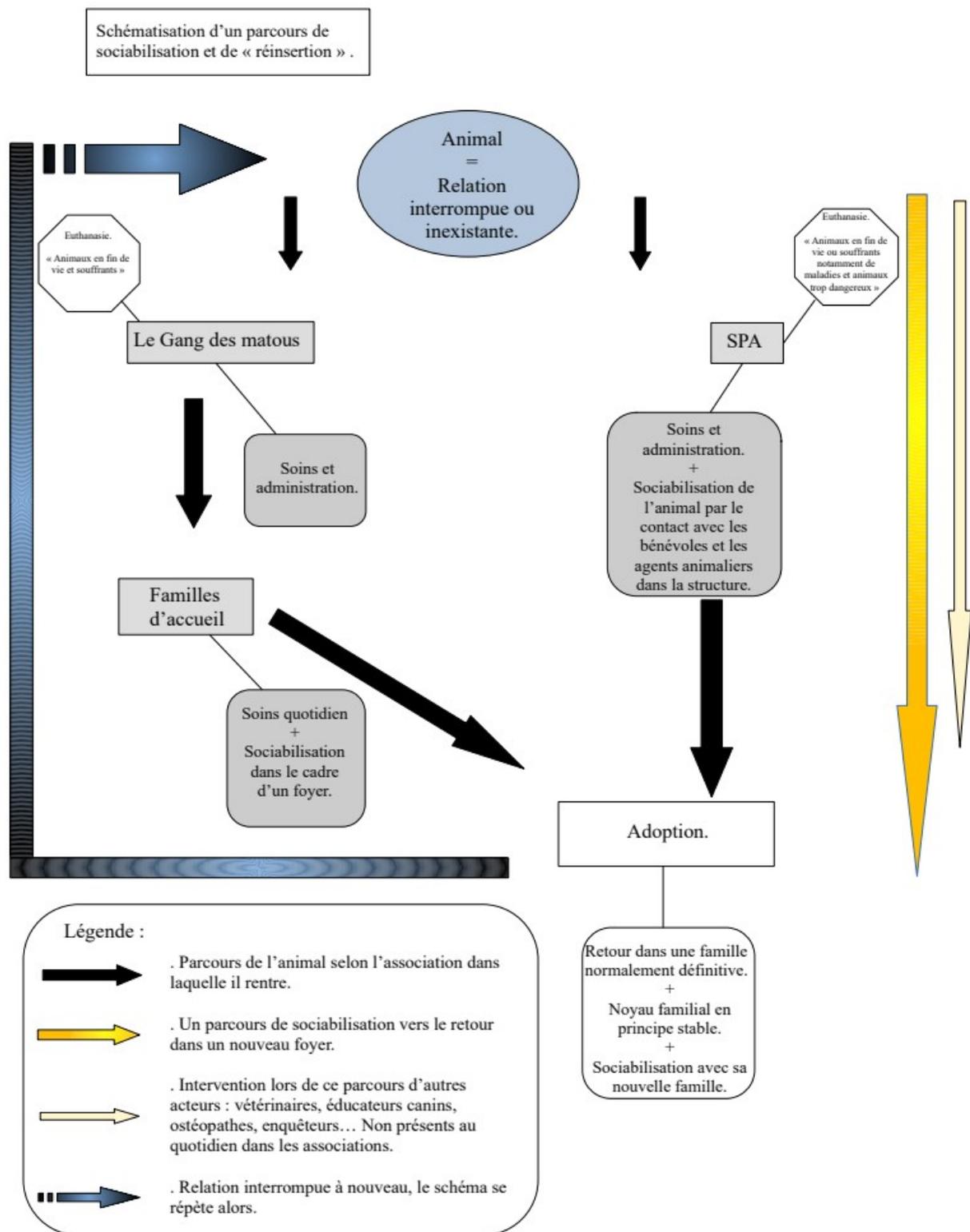
Fait à Ordan larroque, le

.....

SIGNATURE



Annexe n°4: Schématisation du parcours vers l'adoption pour les chats - Gang des Matous.



Annexe n°5 - Schématisation de sociabilisation – SPA.



## LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES

L'espérance de vie du chien est **de 8 à 15 ans**, en fonction de la race. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chien peut grandement varier, selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée, ration ménagère).

### Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien

- Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé.
- Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement de vie du chien (gamelles, jouets, harnais, laisse, paniers, coussins, sacs à crottes...) peuvent représenter 100 à 300€ à l'arrivée du chien, et en fonction des besoins de votre animal tout au long de sa vie.
- Des frais de toilettage devront être pris en compte pour certaines races (caniche, shih-tzu, bichon...)

### Coûts vétérinaires

- Les soins vétérinaires (vaccin, antiparasitaire externe, vermifuge...) seront de 100 à 300€ par an.
- La stérilisation du chien peut coûter entre 100 et 600€ en fonction du sexe et du type d'opération.
- Les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du chien.

### Autres coûts à envisager

- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter ou une personne de confiance, ou bien de le prendre avec vous.
- Des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation. Il faudra veiller à sécuriser l'environnement de votre chien.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il a été élaboré par les équipes de la SPA compétentes (vétérinaires, titulaires de l'ACACED, ASV).

Fait à :

Le :

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

- Je soussigné(e) **NOM / PRENOM** m'engage expressément à respecter les besoins de l'animal **NOM**. -

Nom et signature de la personne à qui ont été délivrées les connaissances et qui s'engage :

*Annexe n°6: dernière page d'un exemplaire de certificat d'engagement et de connaissance dont les adoptants doivent signer pour l'adoption.*

# Le Gang des Matous

Chemin de Nourric 32000 Auch  
[legangdesmatous@gmail.com](mailto:legangdesmatous@gmail.com)  
Tél : 06 12 54 79 67 / 06 30 94 34 17  
Siret : 880 537 964 00012



## CONTRAT D'ADOPTION CHAT n°.....

Le présent contrat est conclu entre l'association représentée par sa famille d'accueil :

Nom de la famille d'accueil : .....  
Adresse .....  
Tél : ..... Email : .....@.....

Et, ci-après dénommé «L'adoptant»

Madame, Monsieur .....  
demeurant : .....  
Tél 1 : ..... Tél 2 : .....  
Email : .....@.....

L'animal adopté :

Nom du chat : ..... Sexe : .....  
Type : ..... Couleur : .....  
Date de naissance : ..... N° identification : .....

Stérilisation effectuée le : .... / .... / .... Date du test Fiv/Felv : .... / .... / ....  
Date du dernier vaccin : .... / .... / .... Rappel à effectuer le : .... / .... / ....  
Date du dernier déparasitage : .... / .... / .....

Le tarif fixé est le suivant :

Sexe	Avec 1 injection	Choix	Avec 2 injections	Choix
Mâle	140,00 €		170,00 €	
Femelle	170,00 €		200,00 €	

Vaccin TLC : Typhus, Coryza, Leucose

Montant dû : .....€ - arrhes perçues : .....€ = Montant à régler : .....€

Règlement par :  Espèce  Chèque : n° .....

*Illustration 8: Annexe n°7: Contrat d'adoption - Gang des Matous.*



Société Protectrice des Animaux du GERS 369 Chemin de Meilhan  
32350 ORDAN-LARROQUE

05 62 05 15 90

[accueil@spadugers.fr](mailto:accueil@spadugers.fr)

Association loi 1901 affiliée à la Confédération Nationale - Défense de l'animal  
N° SIRET 77698685300054 APE 9499Z

## Contrat d'adoption à la SPA DU GERS

L'adoptant s'engage à subvenir à tous les besoins spécifiques référés dans le certificat d'engagement donné préalablement. A donner nourriture, soin et habitat à l'animal adopté ce jour, et ce conformément aux textes en vigueur.

-En cas de non-respect de ces dispositions, l'adoptant est averti que la SPA DU GERS pourra reprendre l'animal, sans conditions, ni restitution du montant versé lors de l'adoption et sous réserves de poursuites éventuelles pour mauvais traitement sur animaux.

-L'adoptant s'engage à prendre soin de l'animal durant toute sa vie et à accepter si besoin, les visites d'un enquêteur de la SPA du Gers pour connaître les conditions de vie de l'animal.

-Si l'adoptant doit se séparer de l'animal, il s'engage à contacter la SPA DU GERS, afin de trouver ensemble un placement qui convient.

- **A compter de la date d'adoption, un délai de 10 jours est mis en place où l'animal est « en période d'essai » chez l'adoptant. Durant cette période, vous pouvez nous contacter afin de nous signaler d'éventuels problèmes majeurs ou insolubles et envisager ainsi le retour de l'animal si tel est votre souhait, et cela, sans frais.** Durant ce délai, l'animal restera au nom de la SPA du GERS. Une fois ce délai terminé, vous serez priés de nous contacter (nous vous contacterons également pour prendre des nouvelles) afin de nous faire savoir votre volonté ou non de garder l'animal.

Si pas de retour de votre part dans les 14 jours suivant l'adoption, nous considérerons que vous confirmez l'adoption et procéderons donc au changement de propriétaire sur le service d'identification des animaux domestiques, ICAD.  
Vous en devenez ensuite, le propriétaire.

-En outre, si l'animal est restitué dans la période initiale des 10 jours, un remboursement sera alors effectué à hauteur de 50% du versement. A savoir que, cette participation ne sera pas restituée à l'adoptant si les raisons sont jugées **non valables** par la SPA DU GERS.

Enfin, si un animal dont l'adoption a été confirmée (14 jours après l'adoption) et que vous souhaiteriez nous le ramener, ceci sera considéré comme un abandon et des frais s'appliqueront (150€).

-La participation financière demandée lors de l'adoption est destinée à couvrir les frais encourus pour l'animal adopté tel que : la vaccination, l'identification, la stérilisation (pour les animaux âgés de + de 6 mois) ainsi que pour les traitements antiparasitaires. Mais également, pour nous permettre d'apporter tous les besoins nécessaires aux autres animaux du refuge.

-L'adoptant s'engage à déclarer son animal auprès de sa compagnie d'assurance, Responsabilité Civile.

-Il accepte l'état sanitaire de l'animal qui lui est confié ce jour, sans recours possible auprès de la SPA du GERS.

-Durant la période d'essai des dix jours, avant toute visite chez le vétérinaire, l'adoptant doit impérativement contacter la SPA du GERS pour l'en informer. Nous ne prendrons en charge que les frais vétérinaires dont nous avons donnée l'accord.  
Les frais vétérinaires pris en charges par la SPA du GERS durant cette période, doivent soit être déclaré comme un vice-réhibitoire ou concerné un rappel de vaccin prévu dans ce délai.

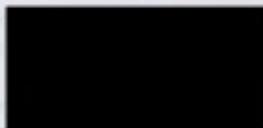
Le titulaire du présent contrat est avisé qu'il ne devra, sous aucun prétexte, et même pour une courte période, laisser l'animal seul sans surveillance aux côtés d'un enfant ou d'une personne vulnérable.

A compter du jour de l'adoption, et conformément aux dispositions du Code Civil (articles 2228, 2229,2279), la SPA du GERS est dégagée de toute responsabilité vis-à-vis de l'animal adopté.

Fait à Ordan-Larroque le : 26/08/2023

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé»

Lu et approuvé



SPA DU GERS  
369, chemin de Meilhan  
32350 ORDAN LARROQUE  
Tél. 05 62 05 15 90



SPA DU GERS  
369 CHEMIN DE MEILHAN - 32350 ORDAN LARROQUE  
Tél: 05-62-05-15-90 - Mèl : accueil@spadugers.fr

### Contrat d'adoption

N° d'entrée	Site	Init.	Nature d'entrée	Date d'entrée	Date saisie	Observations particulières
GE000339	320102	1	FO	28/07/2023	28/07/2023	
Type		Médaille		Tatouage		
CHAT	1					
Puce			Autre identification			

### CHAT n'appartenant pas à une race déterminée

Type	Age	Sexe	Taille	Pois	Queue	Oreilles	Nom
EUROPEEN	2M	MALE	MOYEN	COURT	LONGUE	DROITES	TWO

Couleurs Collier Signes particuliers

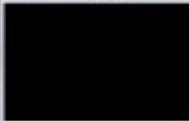
NOIR

Identification

Informations diverses et conseils d'adoption

N° GE000339 Entrée le 28/07/2023 Box Disponible le

Adoptant ou propriétaire T87



Né(e) le :

Signataire

Né(e) le :

Mèl. :

Tél. :

Mèl. :

N° d'entrée	Site	Init.	Nature	Sortie	Echange
GE000339	320102	1	AD		N
Sortie le	Médaille		Tatouage	Puce	
25/08/23					
Jour et H. visite				Code visite	

REGLEMENTS: CHEQUE

CB

ESPECES

Je désire m'inscrire à l'Association

Mention "lu et approuvé" et signature



En signant ce document, vous acceptez que l'Association mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce document dans le but d'améliorer ses services. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles sauf obligations légales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données vous concernant. Contactez l'Association pour exercer ce droit.

ADOPTION CHATON 150.00€

TOTAL

150.00€

CB (150.00 €)

SPA DU GERS  
369, chemin de Meilhan  
32350 ORDAN LARROQUE  
Tél. 05 62 05 15 90

Illustration 9: Annexe n°7: Contrat d'adoption - SPA.

# Guide de l'adoptant



SPA du Gers  
369 chemin de Meilhan  
32350 Ordan-Larroque  
05.62.05.15.90



## Félicitations !

Ça y est ! Après une réflexion longuement mûrie, vous avez décidé de vous lancer dans une adoption responsable en refuge, une belle action, vous avez fait le bon choix !

Non seulement vous lui offrez un nouveau foyer rempli d'amour où il filera le parfait bonheur, mais surtout vous lui donnez une seconde chance.

Afin de partir du bon pied, la SPA du Gers vous propose ce guide rempli d'informations indispensables pour vous aider avec l'arrivée de votre nouveau protégé : comprendre un animal, répondre à ses besoins, son langage corporel, ...

Nous espérons que celui-ci répondra à vos interrogations et qu'il fera de vous un bon gardien pour votre petit amour à 4 pattes.

Si jamais vous avez besoin de renseignements supplémentaires n'hésitez pas à nous contacter au 05.62.05.15.60, derrière chaque situation existe une solution.

Bonne lecture

2

### L'accueil de votre chien

Une intégration en douceur de votre nouveau compagnon à son nouvel environnement aidera à un bon départ et une cohabitation harmonieuse.

À savoir que votre chien aura besoin de temps pour comprendre que vous êtes son nouveau foyer.

Voici un ordre d'idées du temps qui pourrait être nécessaire à son adaptation chez vous, sachant que selon le caractère de l'animal la durée peut être variable.

Chaque animal est unique, son temps d'adaptation aussi

 <p><b>Entre 3 et 5 jours</b></p> <p><b>Il découvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Son environnement change</li> <li>• Il peut avoir peur</li> <li>• Il arrive qu'il se cache ou se renferme sur lui-même ou ait envie de fuir</li> <li>• Il cherche ses nouvelles</li> <li>• Il est possible qu'il perde l'appétit</li> </ul>	 <p><b>Entre 3 et 5 semaines</b></p> <p><b>Il s'adapte au rythme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il se détend</li> <li>• Il commence à trouver sa place</li> <li>• Il se familiarise avec son environnement</li> <li>• Une relation de confiance s'installe</li> <li>• Il apprend à mieux vous connaître</li> </ul>	 <p><b>3 mois et plus</b></p> <p><b>Il se sent chez lui</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a habitué complètement à sa nouvelle vie</li> <li>• La relation de confiance est plus forte</li> <li>• Il se sent à l'aise dans sa place</li> <li>• Il trouve sa place dans la famille</li> <li>• Il vous adapte totalement</li> </ul>
---	---	---

Laissez-lui du temps, soyez patients et bienveillants.

Constance, clarté, douceur et patience sont les maîtres mots, cela permettra d'accroître son sentiment de sécurité et de confiance.

3

Pour bien se présenter

L'arrivée à la maison peut être source de stress/d'excitation :

- présentez calmement votre chien à la famille
- laissez-le explorer la maison à sa guise dans un premier temps, si vous voulez lui interdire certaines pièces, apprenez qu'il n'a pas le droit d'y aller
- montrez où sont ses gamelles, jouets, couchage

**Comment les enfants NE DEVRAIENT PAS interagir avec les chiens**  
 Il s'agit de bons exemples de ce qu'il ne faut pas faire. Les chiens peuvent être blessés, effrayés ou malades.

	Évitez de courir vers le chien quand il dort.		Évitez de courir vers le chien quand il dort.
	Évitez de tirer la queue ou les oreilles.		Évitez de tirer la queue ou les oreilles.
	Évitez de sauter sur le chien ou de le sautiller.		Évitez de sauter sur le chien ou de le sautiller.
	Évitez de crier vers les chiens dans vos bras, dans l'air, en criant, en hurlant, en sautant.		Évitez de crier vers les chiens dans vos bras, dans l'air, en criant, en hurlant, en sautant.
	Évitez de hurler autour des gens.		Évitez de hurler autour des gens.

Dr. Sophia Yin, DVM, MS, PhD  
 Positive Reinforcement Trainer by Alexandra Kruke, Trainers & Co.  
 www.positivebehaviorists.com

Les erreurs à éviter

Afin de favoriser l'intégration de votre chien évitez d'invoquer beaucoup de monde ou d'aller chez eux dans un premier temps, il a besoin de faire connaissance avec vous et les membres du foyer.

Il est préférable de patienter quelques jours avant que votre entourage ne rencontre votre animal.

**COMMENT NE PAS SALUER UN CHIEN**

La plupart des gens essaient de quiller le chien, ce qui stress le chien et peut l'effrayer à mort. Autant vous (ou votre enfant) pouvez avoir un chien malade, autant vous devez le respecter, lui et son espace.

1. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.  
 2. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.  
 3. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.  
 4. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.  
 5. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.  
 6. NE PAS atteindre le chien sans lui demander la permission.

**LA FAÇON CORRECTE**  
 - Évitez de toucher le chien sans lui demander la permission.  
 - Évitez de toucher le chien sans lui demander la permission.  
 - Évitez de toucher le chien sans lui demander la permission.

Ses besoins

Le chien a des besoins qu'il est important de satisfaire

1. Avoir une alimentation adaptée (attention à ne pas faire d'efforts conséquents peu avant/après le repas) et un accès à l'eau à tout moment
2. Pouvoir se reposer dans le calme et dans un environnement sain
3. Faire des activités physiques quotidiennes avec des balades plus ou moins longues selon l'âge et les besoins de votre animal, mieux il sera dépensé, moins il sera amené à faire des bêtises. Quelle que soit la race, la taille, l'âge, il aura besoin de bouger malgré le temps, il sera le plus heureux
4. Être stimulé mentalement, occupations autonomes, mastication, éducation, recherche d'objets/croquettes, ...
5. Si vous en avez la possibilité un contact avec ses congénères lui sera bénéfique
6. Ne négligez pas le passage annuel chez le vétérinaire pour une vérification de santé générale, le rappel des vaccins qui le protégeront contre certaines maladies contagieuses, la prise d'un vermifuge et d'antiparasitaires.

À savoir : vous devez être constant dans les exigences et habitudes de vie de votre animal, si une chose est interdite un jour, elle le sera toujours, pas quand cela vous arrange

Langage du chien

Pour établir une relation harmonieuse avec votre compagnon il est primordial de savoir décoder son langage pour le comprendre, il ne parle pas avec des mots, mais avec son corps.

Langage corporel de la peur chez le chien

(body language of Fear in Dogs)



Signes plus subtils de peur & d'anxiété

<p><b>Lecher les talons</b>                  est l'expression de l'anxiété.                  Habituellement, le chien ne se lèche pas les talons.</p>	<p><b>Habiller</b>                  est l'expression de l'anxiété.                  Habituellement, le chien ne se habille pas.</p>	<p><b>Flanquer les sourcils, oreilles sur le côté</b>                  est l'expression de l'anxiété.                  Habituellement, le chien ne flanque pas ses sourcils et ne tourne pas ses oreilles sur le côté.</p>
<p><b>Blonger au soleil</b>                  n'est pas l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien se blonne au soleil.</p>	<p><b>Parader en dansant ou haler</b>                  est l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien ne parade pas en dansant et ne hale pas.</p>	<p><b>Trou hyperépiglant</b>                  est l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien ne présente pas de trou hyperépiglant.</p>
<p><b>Refuser de manger soudainement</b>                  est l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien ne refuse pas de manger soudainement.</p>	<p><b>Schlagger</b>                  est l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien ne schlagge pas.</p>	<p><b>Se décaler, excapement</b>                  est l'expression de la peur.                  Habituellement, le chien ne se décale pas et n'excapement pas.</p>

Dr. Sophia Yin, DVM, MS  
 The Fear and Anxiety of Animals  
 © 2003, 2009  
 www.fearfreevet.com  
 All rights reserved. Permis de traduction en français.



### Compléments

Un chien peut avoir un comportement différent entre le refuge et la maison, ce milieu est anxiogène, avec vous il se révélera, prendra confiance et pourra tenter de reprendre ses anciennes habitudes (dormir sur le canapé, demander la tranche de jambon, faire des bisous, ...)

Soyez patient et comprenez qu'il doit apprendre à vivre avec vos habitudes et vos demandes, régulièrement nous ne connaissons pas leur passé, il faudra créer de nouveaux souvenirs avec lui

N'oublions pas qu'ils ont des sentiments, après un abandon le chien peut avoir peur de l'être à nouveau, apprenez-lui la solitude progressivement

L'adoption d'un animal est à vie, vous êtes son monde, sa famille

### En cas de perte ? Les bons réflexes

Contactez le refuge : 05.62.05.15.90, prévenez l'ICAD (identification des Carnivores Domestiques), les vétérinaires les plus proches, les voisins, la mairie et mettez des annonces sur pet alert par exemple

### Introduction à un autre chien

Vous avez pris un second chien et la rencontre au refuge s'est bien passée ? Bonne nouvelle ! Il faudra tout de même rester vigilant à la maison votre chien est sur son terrain.

Lors des premières semaines de cohabitation, gardez les sous surveillance, repas, nuits et quand vous partez.

Assurez-vous que chaque chien ait ses propres affaires gamelles, panier, jouets pour éviter toute tension.



Introduction à un chat

Certains de nos chiens ne connaissent pas ce qu'est un chat, nos tests au refuge donnent une idée, mais la réaction en maison peut être différente.

Laissez la possibilité à votre chat de pouvoir aller en hauteur, évitez de laisser au sol ses gamelles pour qu'il puisse y avoir accès en toute tranquillité, tout comme sa litière et son couchage dans un lieu sécurisé

Pour la rencontre il est déconseillé de la faire en contact direct, dans les bras ou dans une caisse de transport, le chat se sentira pité au piège sans pouvoir fuir

Un chat calme aura la tête et la queue hautes, cela peut prendre des heures/jours/semaines, surtout si lui aussi ne connaît pas les chiens

Ils peuvent se sentir à travers la porte dans un premier temps, faire des séances courtes en durée, réduisant la distance petit à petit

Si vous punissez votre chien s'il grogne, c'est son moyen de communication, voyez à détourner son attention, récompensez-le quand il a un bon comportement

L'idéal est de surveiller dans les premiers temps sans les laisser seuls

Si votre chien grogne, a le corps raide et le regard fixe malgré le détournement d'attention, on sépare et on voit si un éducateur canin peut aider.



12

Que faire si l'adoption ne se passe pas comme prévu ?

Malgré toute la bonne volonté, il peut arriver que l'adoption ne marche pas comme souhaitée.

Certains maîtres se retrouvent alors désemparés face à leur chien et envisagent parfois de s'en séparer.

Mais avant d'arriver à ce type de décision extrême trouvons une solution

En premier essayez de comprendre pourquoi cela ne se passe pas bien : votre chien ou chiot a-t-il été mal socialisé ? Souffre-t-il de soucis de propreté ? D'anxiété de séparation ? Dans tous les cas, seule la résolution du problème à la source pourra rectifier la situation

Le changement d'environnement peut provoquer du stress chez certains et l'adaptation est plus longue.

Vous avez des questions ?

Contactez-nous au 05.62.05.15.90

Une intervention d'un éducateur canin/comportementaliste sera très bénéfique surtout avec un souci de comportement.

L'éducateur sera en mesure de vous donner des conseils nécessaires pour régler la situation avec un regard extérieur et critique

13

Merci

Nous vous remercions d'avoir adopté chez nous, de lui donner une seconde chance et de lui permettre de vivre de belles choses.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur en sa compagnie.

Si vous souhaitez nous envoyer des nouvelles avec des photos/vidéos nous serons ravis de les recevoir via le Facebook.

